

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU LUNDI 31 MARS 2025

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de conseillers titulaires présents : 68

Nombre de conseillers votants : 85

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87

Quorum : 44

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

## ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2025,
- Présentation du rapport d'activité 2024 du CODEV par Justine DUBOURG et Patrice WOLF, co-présidents du Conseil de développement.

### ↳ INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

1) COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 10 FEVRIER, DES DECISIONS N° D2025\_01, D2025\_03 A D2025\_05, D2025\_07 A D2025\_09 PUIS D2025\_12 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN JANVIER 2025

2) RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2024

### ↳ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT : rapporteur Madame Elise PEREIRA-NUNES

3) CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU CODEV

### ↳ ADMINISTRATION GENERALE : rapporteur Madame Maria LEPINE

4) MUTUALISATION - APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT PORTANT DISPOSITIONS COMMUNES AUX SERVICES COMMUNS

### ↳ RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE

5) MESURES RELATIVES A LA GESTION DU PERSONNEL

6) CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA METROPOLE ET LE COMITE DES OEUVRES SOCIALES - 2025-2026-2027

### ↳ TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE : rapporteur Madame Maria LEPINE

7) ACCORD DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET PREVIZO

### ↳ TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

8) DESIGNATION DU REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU SEIN DU PROJET PREVIZO

### ↳ FINANCES : rapporteur Monsieur Christian GATARD

9) ATTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS

10) FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES DE LA METROPOLE - BERTHENAY, LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE, SAVONNIERES, SAINT-PIERRE-DES-CORPS ET PARCAY-MESLAY

- 11) CREATION D'UNE PART EXCEPTIONNELLE AU FONDS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN A CHAQUE COMMUNE MEMBRE DE LA METROPOLE
- 12) ATTRIBUTION DU FONDS VERT 2 TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - LUYNES, PARCAY-MESLAY, BALLAN-MIRE, SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY
- 13) DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2025
- 14) CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE POUR LA REALISATION DE LA LIGNE 2 DU TRAMWAY ET DE SES COMPOSANTES - ANNEE 2025
- 15) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT, DE L'EAU ET DU CREMATORIUM
- 16) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT
- 17) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT
- 18) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET AFFECTATION DU RESULTAT.
- 19) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM ET AFFECTATION DU RESULTAT
- 20) BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET PRIMITIF 2025
- 21) BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2025
- 22) BUDGET ASSAINISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET PRIMITIF 2025
- 23) BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2025
- 24) BUDGET EAU POTABLE - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET PRIMITIF 2025
- 25) BUDGET EAU POTABLE - BUDGET PRIMITIF 2025
- 26) BUDGET CREMATORIUM - BUDGET PRIMITIF 2025
- 27) PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT AU TITRE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES EXERCEE PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT
- 28) AVANCES DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
- 29) EXERCICE 2025 - FIXATION DES TAUX DE FISCALITE
- 30) FIXATION DU PRODUIT FISCAL 2025 DE TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

**↳ URBANISME : rapporteur Monsieur Christian GATARD**

- 31) TOURS, SAINT-PIERRE-DES-CORPS ET SAINT-AVERTIN - PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT PORTE EST METROPOLITAINE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE PLAN DE COMMUNICATION

32) TOURS - APPROBATION DU BILAN DE CONCERTATION PREALABLE MENEES DANS LE CADRE DE LA DECLARATION DE PROJET N°1 (MARIE CURIE) EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

33) SAVONNIERES - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU

34) AVIS SUR LE PROJET ARRETE DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE EST VALLEES

↳ **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT : rapporteur Madame Aude GOBLET**

35) CONVENTION DE PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' 2025-2029

↳ **ESPACES PUBLICS : rapporteur Monsieur Laurent RAYMOND**

36) TOURS - EMPRISE RUE HOCHÉ - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

↳ **RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

37) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA FONDATION PARTENARIALE RABELAIS

↳ **DECHETS : rapporteur Monsieur Martin COHEN**

38) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA CONCEPTION, LA REALISATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE A SAINT BENOIT LA FORET - CREATION D'UN GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES - CONVENTION CONSTITUTIVE

↳ **DECHETS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

39) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA CONCEPTION, LA REALISATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE A SAINT BENOIT LA FORET - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

↳ **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Martin COHEN**

40) CREATION DU TROISIEME FONDS VERT TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AUX COMMUNES

41) ADHESION AU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

↳ **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

42) DESIGNATION AU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

↳ **BATIMENTS ET FONCIER : rapporteur Monsieur Emmanuel DUMENIL**

43) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - TRANSFERT DE PROPRIETE DES BIENS EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN

↳ **POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE : rapporteur Monsieur Olivier CONTE**

44) CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS POUR LA REALISATION DES AMENAGEMENTS PUBLICS DU SECTEUR DU CENTRE COMMERCIAL DE LA RABATERIE

\*\*\*

Maria LÉPINE : *Bonsoir. Veuillez regagner vos places s'il vous plaît chers collègues. Je vous invite également à glisser vos badges dans l'espace prévu pour qu'on puisse vérifier si nous avons bien atteint notre quorum ce soir.*

*Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir démarrer notre séance. En l'absence du Président convalescent, à qui je souhaite un prompt rétablissement, il m'appartient de présider la séance de ce soir.*

Maria LÉPINE : *Pour démarrer l'ordre du jour de ce soir, suite à la démission de Monsieur Christopher SEBAOUN de son mandat de conseiller municipal de Tours, il convient d'accueillir Monsieur Thierry LECOMTE au sein de notre assemblée. Bienvenue Monsieur Lecomte. Il convient ensuite que nous désignons un secrétaire de séance, je vous propose Monsieur Emmanuel DENIS.*

### **Désignation de Monsieur Emmanuel DENIS en qualité de Secrétaire de séance.**

Maria LÉPINE : *Merci et Merci Monsieur DENIS.*

*Vous avez eu connaissance du procès-verbal de la séance du 24 février 2025. Il convient que nous approuvions ce procès-verbal.*

Maria LÉPINE : *Y-a-t-il sur le procès-verbal de la séance du 24 février des votes contre ? des abstentions ? Merci.*

### **Le Conseil métropolitain approuve le procès-verbal de la séance du 24 février 2025.**

Maria LÉPINE : *Avant de démarrer l'ordre du jour de nos délibérations, nous allons avoir la présentation du rapport d'activité 2024 du CODEV par ses coprésidents, Madame Justine DUBOURG et Monsieur Patrice WOLF.*

Patrice WOLF : *Bonsoir à tous, merci de nous recevoir pour cette présentation du rapport d'activité 2024 du CODEV, une année à la fois riche et passionnante. Le conseil de développement est une instance de démocratie participative obligatoire dans les EPCI de plus de 50 000 habitants mais c'est surtout une instance de consultations, d'évaluations et de propositions constructives sur des politiques publiques menées à l'échelle du territoire métropolitain. Bien utilisé il est un véritable outil au service des élus et des services métropolitains, notamment parce qu'il permet de bénéficier d'une expertise citoyenne, on dit également une expertise d'usage, sur les politiques et les services publics locaux. 2024 a été l'occasion de renouveler près de la moitié des 111 membres bénévoles du CODEV, de créer une nouvelle coprésidence désignée en avril 2024 par le président AUGIS parmi les 15 nouvelles personnalités qualifiées retenues par la métropole pour leur implication sur le territoire, ainsi que 32 nouveaux membres du collège citoyen sur 55 tirés au sort devant huissier suite à un appel à candidatures sur les réseaux sociaux au cours de l'été, appel à candidatures pour lequel nous avons reçu 164 candidatures. Par ailleurs, il faut retenir que le CODEV accueille également 22 représentants communaux et 19 représentants socioprofessionnels. Outre le renouvellement des membres du CODEV, avec Justine DUBOURG nous nous sommes fixés deux objectifs majeurs, rapprocher le CODEV des citoyens de la métropole et rétablir une relation de confiance avec les élus et les services. C'est peu dire qu'avant avril 2024, les échanges entre la métropole et le CODEV étaient pour*

*le moins distants. Or, il est clair que le CODEV ne peut pas jouer son rôle correctement s'il n'est pas alimenté par les services et n'a pas la reconnaissance des élus en charge des politiques métropolitaines. Nous y avons travaillé avec nos élues référentes, Mesdames Élise PEREIRA-NUNES et Frédérique BARBIER, également avec Messieurs Frédéric CHABELLARD et Franck CHARNASSÉ. Aujourd'hui le CODEV a non seulement été sollicité sur nombre de problématiques métropolitaines mais il a également intégré plusieurs équipes projet de la métropole, par exemple le SERM, l'IA ou encore le schéma Tours-Campus. Comme vous le savez, la finalité du CODEV est de porter un regard citoyen sur les politiques métropolitaines et ce regard se traduit par des avis élaborés par des ateliers thématiques et votés en assemblée plénière. En 2024, le CODEV a élaboré deux avis sur saisine de la métropole votés à l'unanimité, un avis sur le bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, contrat d'investissement qui lie la région Centre-Val de Loire à la métropole. Également un avis sur le plan Climat Air Énergie Territorial ayant donné lieu à une réunion extrêmement constructive avec les porteurs de ce dossier le mois dernier. Le CODEV s'est auto-saisi, comme il en a la possibilité, pour émettre une contribution à l'enquête publique sur la ligne 2 tram.*

Justine DUBOURG : *Bonjour à toutes et tous. Lorsque nous sommes arrivés avec Patrice Wolf, on s'est dit qu'une problématique existait avec le CODEV que finalement les citoyens et les citoyennes n'en avaient jamais vraiment entendu parler ou pas assez et ce n'était pas assez connu des citoyens et citoyennes or on parle de démocratie participative. L'idée c'est aussi que les citoyens et citoyennes puissent connaître les sujets sur lesquels nous travaillons. Depuis que nous sommes arrivés en avril 2024, on a décidé de porter des actions et de rendre plus visible le CODEV en participant à la Journée internationale de la Démocratie qui a eu lieu lors de la journée de la grande braderie, ce qui nous a permis de discuter avec nombre de citoyens et citoyennes de ce qu'est le CODEV. À ce moment-là les candidatures étaient encore ouvertes pour pouvoir participer et venir rejoindre les conseillers et conseillères du CODEV, nous avons donc aussi pu inciter des citoyens et citoyennes qui ne connaissaient pas encore le CODEV à candidater pour venir nous rejoindre. Nous avons organisé les premiers rendez-vous participatifs du CODEV avec l'idée d'une thématique transversale venant nourrir à la fois les thématiques travaillées par les conseillers du CODEV mais aussi les politiques publiques plus largement. Le public était d'ailleurs composé à la fois des conseillers et conseillères du CODEV, des personnes ayant candidaté pour nous rejoindre mais qui n'avaient pas pu être tirées au sort et d'élus métropolitains. Nous avons aussi eu à cœur de diffuser les différents rapports et avis du CODEV sur nos réseaux sociaux et à la presse, estimant que notre travail doit être rendu public et évidemment pour venir aussi nous nourrir. Ces rapports et avis ont tous été aussi envoyés à chacun d'entre vous pour venir nourrir vos réflexions. Quelques chiffres pour l'année 2024, 47 nouveaux membres du CODEV, sept réunions de bureau réalisées et deux formations. On a eu à cœur de former les conseillers du CODEV à ce qu'est la métropole, quelles sont les thématiques travaillées à la métropole, pour être les plus dans le sujet possible lorsqu'on travaille sur les différents avis. 11 rencontres de partenaires, élus et services ont eu lieu, 28 réunions d'ateliers, ce qui correspond à peu près à 82 heures de travail en réunion au travers de groupes de travail composés de nombreuses personnes. Trois publications, quatre assemblées plénières et ces premiers rendez-vous participatif du CODEV. En 2025, nous sommes déjà sollicités sur sept ateliers thématiques et divers sujets concernant l'aménagement du territoire avec le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain et les sols vivants, la mobilité avec les SERM et le plan de mobilité, Tours Campus avec le schéma Tours Campus, l'intelligence artificielle avec la charte de confiance dans l'utilisation de l'IA qui vient d'être votée, l'attractivité et rayonnement où nous sommes en auto-saisine sur la mobilité*

*dans l'Est Tourangeau et Saint-Pierre-des Corps et sur l'accessibilité en général, l'idée étant comment on inscrit la population handicapée ou ayant un déficit ponctuel d'accessibilité dans l'espace public. Nous fonctionnons avec des saisines et des auto-saisine. Les saisines, c'est vous qui nous demandez de travailler sur un sujet. Les auto-saisines, c'est nous qui décidons en tant que collectif d'adresser un avis sur un sujet en particulier parce qu'il nous semble nous, citoyens et citoyennes, intéressant d'y participer.*

*Applaudissements de l'assemblée.*

Maria LÉPINE :  *Merci pour cette présentation. Élise PEREIRA-NUNES.*

Élise PEREIRA-NUNES :  *Merci beaucoup. Je voulais vous remercier tous les deux ainsi que tous les membres actifs au CODEV parce qu'effectivement, comme vous avez pu toutes et tous le constater, un vrai dynamisme existe, beaucoup de nouveaux membres, une belle intégration également des nouveaux membres par les anciens et les anciennes donc on peut se réjouir de ce montage du CODEV actuel. Je pense que c'est essentiel de notre part de donner de la visibilité à vos travaux. Je remercie beaucoup les services et les différents élus et élues qui ont rencontré le CODEV, ont été présents et répondu positivement aux invitations parce qu'on voit bien que lorsqu'il y a une meilleure synergie les rapports sont les plus à même d'être observés, parfois même intégrés et pas de travailler comme cela a pu être parfois par le passé sans entendre beaucoup de retours ou sans être vraiment considéré. Ce travail de confiance mutuelle est vraiment à l'œuvre donc merci dans ce triangle élus, services et citoyens d'être chacun à sa place et de travailler ensemble. Je voulais également préciser que ces rendez-vous citoyens organisés par le CODEV ainsi que ceux que la délégation démocratie essaient de mettre en place également sont importants parce que même si on a toutes et tous été élus et qu'on pense que les citoyennes et citoyens nous ont confié les clés pour six ans, malgré tout il me semble impératif de régulièrement revenir auprès d'elles et d'eux pour maintenir le cap et ne pas avoir d'angles morts dans nos décisions et réflexions. Merci beaucoup. On a hâte de venir. Peut-être pouvez-vous donner la date du prochain rendez-vous du CODEV.*

Patrice WOLF :  *Début juin.*

Élise PEREIRA-NUNES :  *Un évènement CODEV aura lieu début juin et normalement début juillet la métropole participera à une journée sur la question de la démocratie. On vous invitera toutes et tous bien sûr à être présentes et présents.*

Maria LÉPINE :  *Romain BRUTINAUD--PELLEREAU.*

Romain BRUTINAUD--PELLEREAU :  *Merci Madame la Présidente. Merci beaucoup pour votre présentation qu'on avait pu avoir en commission et qui est toujours effectivement complète. Merci aussi d'avoir affronté, comme l'a dit Élise PEREIRA-NUNES, les soubresauts de l'année écoulée au CODEV. On pouvait avoir effectivement des doutes sur la réussite de cette année de transition mais qui réussit bon an mal an à atteindre quasiment les mêmes volumes de production que le CODEV précédent, ce qui est une bonne nouvelle. Je vous remercie surtout pour les échanges qu'on a eus sur les réflexions du CODEV de demain puisque cela évitera de tomber en post élections municipales dans une nouvelle réflexion sur comment le CODEV pourrait être construit et effectivement cela pourra apporter des solutions. Je voudrais aussi souligner l'adhésion renouvelée au CNCD, organe national des CODEV, pour laquelle une petite parenthèse existait pour notre métropole l'année dernière, et il est bon qu'on puisse*

*y réadhérer. J'insisterais juste en séance sur un point qui m'apparaît vraiment essentiel qui est la communication des avis aux élus. On l'a déjà dit, on l'avait déjà signifié plusieurs fois en séance ici mais je crois que c'est vraiment essentiel qu'on puisse les avoir directement par mails sur nos boîtes personnelles d'élus. Je vous remercie.*

Maria LÉPINE : *Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Laurent RAYMOND.*

Laurent RAYMOND : *Merci Madame la Présidente. Merci à vous de cette restitution et merci à l'ensemble des autres contributeurs, vous relaierez, nous en sommes convaincus. Je voudrais juste rappeler ce qui avait été dit à quelques reprises déjà auprès de vos prédécesseurs mais de vous-mêmes semble-t-il au tout début sur l'ensemble de nos compétences. Bien évidemment nous sommes à votre disposition pour vous apporter non seulement des détails de ce que nous traitons mais de ce nous pouvons projeter et d'être force de proposition également sur des points pouvant être aussi sensibles que l'éclairage public, la rénovation des voiries, l'entretien des espaces verts ou biodiversité me concernant. N'hésitez pas à nous solliciter avant d'imaginer ou d'envisager une réflexion sur un de ces périmètres, de savoir ce que nous faisons et comment nous projetons justement nos organisations, cela me semblerait aussi très pertinent.*

Maria LÉPINE : *Est-ce quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Je peux simplement témoigner aussi du fait que j'ai pu aussi être interrogé par quelques membres du CODEV dans le cadre de la Charte de confiance que nous avons élaborée autour de l'usage de l'intelligence artificielle. Ce sont des gens très sérieux, très impliqués et les échanges qu'on a pu avoir étaient très riches. On apprécie vraiment le fait que vous ayez pris à bras le corps différents sujets aussi variés. L'expertise citoyenne est précieuse pour nous. Merci beaucoup. Vous vouliez vous exprimer peut-être Monsieur WOLF ?*

Patrice WOLF : *Je voulais simplement vous remercier pour ces mots, ces témoignages. Sachez que nous sommes là effectivement pour vous accompagner.*

Maria LÉPINE : *Merci beaucoup.*

*18h28 : départ de Monsieur WOLF et Madame DUBOURG.*

---

**C\_25\_03\_31\_001B- INSTITUTIONS - COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES  
PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 10 FEVRIER, DES DECISIONS N° D2025\_01,  
D2025\_03 A D2025\_05, D2025\_07 A D2025\_09 PUIS D2025\_12 ET DES MARCHES  
ATTRIBUES EN JANVIER 2025**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 17 mars 2023, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau et au Président une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux ainsi que des décisions qui ont été pris dans le cadre de cette délégation.

**Décisions du Bureau métropolitain du 10 février 2025 :**

- 1) TOURS - FINANCEMENT DE 2 LOGEMENTS COLLECTIFS (REHABILITATION DU PARC SOCIAL PUBLIC) - GEORGET - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PAM) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 77.074,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %
- 2) TOURS - FINANCEMENT DE 42 LOGEMENTS (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - HERITAGE - PROGRAMMATION 2023 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF D'ACCESSION SOCIALE (PSLA) CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE - 6.300.000,00 € - TAUX DE GARANTIE 50%
- 3) SAINT-CYR-SUR-LOIRE - FINANCEMENT DE 2 LOGEMENTS PLUS ET 6 LOGEMENTS PLS (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - HERITAGE - PROGRAMMATION 2023 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS-PLS) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 269.071,00 € - TAUX 50%
- 4) FONDETTES - FINANCEMENT DE 7 LOGEMENTS PLUS, 8 LOGEMENTS PLAI ET 5 LOGEMENTS PLS (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - LA PEREE - PROGRAMMATION 2022 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS-PLAI-PLS) CDC - 2.277.393,00 € - TAUX 50%
- 5) FONDETTES - FINANCEMENT DE 11 LOGEMENTS PLUS 17 LOGEMENTS PLAI ET 32 LOGEMENTS PLS (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - KIPOLIS ILOT6 EIFFEL2 - PROGRAMMATION 2021 ET 2022 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS-PLAI-PLS) - CDC - TAUX 50%
- 6) CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT ARTEMIS - MON ACCOMPAGNATEUR RENOV'
- 7) TOURS - EMPRISES RUE EDITH CAVELL - ALLEE DU COLONEL DRIANT - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
- 8) SAINT-CYR-SUR-LOIRE - CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE ET RESEAUX DIVERS ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LA SNC MARIGNAN CENTRE DANS LE CADRE DU PROJET IMMOBILIER LA SAINT CYRIENNE
- 9) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SASU FNCCR ET AGROPARISTECH POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENSEMBLE DE DONNEES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE RELATIVES A L'ECLAIRAGE PUBLIC
- 10) PARCAY-MESLAY - CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU SITE D'ACTIVITE CASSANTIN - GARANTIE D'EMPRUNT - SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA TOURAINE - SOCIETE GENERALE - 2.000.000,00 € - TAUX DE GARANTIE 80 %
- 11) DISPOSITIF D'AIDE A LA RENOVATION DES FACADES COMMERCIALES - APPROBATION DE LA POURSUITE DE L'OPERATION SUR LA PERIODE 2025-2027 – REGLEMENT
- 12) CONVENTION - FESTIVAL DE RENTREE CAMPUS EN FETE - DANS LE CADRE DE L'APPEL VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (AVEC) 2024 - AVENANT N°1
- 13) ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT - CATP - CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC
- 14) ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMERIQUE ET DU TELECOM - CANUT

- 15) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - GROUPEMENT DE COMMANDES SERVICE COMMUN ENERGIE - AVENANT N° 1
- 16) BALLAN-MIRE - LES HAUTS DE LA COMMANDERIE - ACQUISITION DANS LE CADRE DE LA RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT - L'OREE DES BOIS
- 17) BERTHENAY - ACQUISITION DES PARCELLES SITUEES LIEU-DIT LES NEGRIERES
- 18) FONDETTES - LA VERMICELLERIE - ACQUISITION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE HALTE FERROVIAIRE
- 19) LUYNES - ROUTE DE L'ESSEY - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UN AMENAGEMENT DE VOIRIE
- 20) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - AVENUE VATEL - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU VAL DE LOIRE
- 21) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - AVENUE YVES FARGE - CESSION D'UNE EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE YVES FARGE
- 22) TOURS - RUE NICOLAS POUSSIN - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE
- 23) TOURS - SCHEMA CYCLABLE METROPOLITAIN - ACQUISITION DANS LE CADRE DE L'ITINERAIRE 10 DE VELIVAL
- 24) SCHEMA CYCLABLE VELIVAL - CONVENTION EN VUE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA RELATION DE CONFIANCE EN MATIERE D'EVALUATION DOMANIALE

**Décisions du Président n° D2025-01, D2025-03 à D2025-05, D2025-07 à D2025-09 et D2025-12 :**

N°	Objet
1	DECISION D'ESTER EN JUSTICE - REQUETE EN REFERE MESURES UTILES FORMEE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS VISANT L'EXPULSION D'OCCUPANTS SANS DROIT NI TITRE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE
3	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - COTE CUISINE
4	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - SARL NICOLAS GONCALVES
5	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - TMG MEDIA
7	DECISION D'ESTER EN JUSTICE ET DE DESIGNER UN AVOCAT - RECOURS EN ANNULATION FORME PAR M. Y.G. CONTRE LES TITRES DE PERCEPTION AFFERENTS AUX TAXES D'AMENAGEMENT ET D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE MISES A SA CHARGE
8	DECISION D'ESTER EN JUSTICE ET DE DESIGNER UN AVOCAT - RECOURS EN PLEIN CONTENTIEUX FORME PAR LA SOCIETE PROPULSEO POUR PREJUDICES COMMERCIAUX SUITE A DES TRAVAUX PUBLICS
9	MANDAT SPECIAL POUR LA PARTICIPATION D'UNE ELUE METROPOLITAINE AU PREMIER FORUM PARTENARIAL ITEENERAIRE LE 17 DECEMBRE 2024 A BLOIS
12	LA RICHE - LES MINIMES - CONSIGNATION DU PRIX DE VENTE DANS LE CADRE DE LA PREEMPTION DES VOLUMES N°4-5-7-8-9-10-11-21-22-23 DU CENTRE COMMERCIAL

**Marchés Budget général :**

N° de marché	Procédure	Intitulé	n° Lot	Intitulé lot	Attributaire	Date de Notif	Montant HT
<a href="#">24071A01</a>	MAPA	Maîtrise d'oeuvre de l'aménagement de la rue des Guillets de l'intersection avec la rue Fernand Bresnier jusqu'au 27 rue des Guillets			A2I	06/01/2025	56 100,00 €

<a href="#">24074A01</a>	AO	Fourniture et pose d'un quai modulaire pour le service propreté urbaine			ENVINNOV SAS	18/01/2025	242 971,00 €
<a href="#">24075A01</a>	AO	Collecte et valorisation des déchets alimentaires des écoles situées sur les communes de Tours, de Ballan-Miré et de Joué-Lès-Tours	1	Secteur Ouest (Ballan-Miré et Tours Nord)	SAS REO - Compost and Co	10/01/2025	16 400,00 €
<a href="#">2475A02</a>	AO	Collecte et valorisation des déchets alimentaires des écoles situées sur les communes de Tours, de Ballan-Miré et de Joué-Lès-Tours	2	Secteur Tours 10 écoles déjà équipées en moyens de collecte (à vider)	CVDO	09/01/2025	29 600,00 €
<a href="#">24075A3</a>	AO	Collecte et valorisation des déchets alimentaires des écoles situées sur les communes de Tours, de Ballan-Miré et de Joué-Lès-Tours	3	Secteur Tours 6 écoles à équiper en moyens de pré-collecte (+ lavage)	LES VERS DE TOURS	10/01/2025	16 360,00 €
<a href="#">24075A04</a>	AO	Collecte et valorisation des déchets alimentaires des écoles situées sur les communes de Tours, de Ballan-Miré et de Joué-Lès-Tours	4	Secteur Joué-Lès-Tours (8 écoles à équiper)	REGIE DES QUARTIERS	10/01/2025	54 000,00 €
<a href="#">AC2501A1</a>	AO	Accord-cadre d'acquisition de matériel d'espace verts	1	Microtracteurs	SARL BOISSEAU MR JARDINAGE	17/01/2025	72 276,17 €
<a href="#">AC2501A2</a>	AO	Accord-cadre d'acquisition de matériel d'espace verts	2	Tondeuse conducteur marchant	SARL GARAGE DE CROTZ	17/01/2025	10 208,00 €
<a href="#">AC2501A3</a>	AO	Accord-cadre d'acquisition de matériel d'espace verts	3	Matériel mécanique attelé	SARL BOISSEAU MR JARDINAGE	21/01/2025	134 406,69 €
<a href="#">AC2501A4</a>	AO	Accord-cadre d'acquisition de matériel d'espace verts	4	Matériel thermique attelé	EQUIP JARDIN VAL DE LOIRE	20/01/2025	71 900,00 €
<a href="#">AC2501A5</a>	AO	Accord-cadre d'acquisition de matériel d'espace verts	5	Petit matériel électrique	SARL BOISSEAU MR JARDINAGE	21/01/2025	7 375,98 €
<a href="#">AC2501A6</a>	AO	Accord-cadre d'acquisition de matériel d'espace verts	6	Petit matériel thermique	SARL BOISSEAU MR JARDINAGE	21/01/2025	14 613,82 €
<a href="#">AC2501A7</a>	AO	Accord-cadre d'acquisition de matériel d'espace verts	7	Robot de débroussaillage	PAYEN EN CIE SAS	17/01/2025	64 500,00 €
<a href="#">AC2501A8</a>	AO	Accord-cadre d'acquisition de matériel d'espace verts	8	Robot de débroussaillage	CLOUE EQUIPEMENT	17/01/2025	134 774,98 €
<a href="#">25002A01</a>	MAPA	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage administratif et financier des marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité et de gaz			UNIXIAL	30/01/2025	150 000,00 €

### **Marchés Assainissement :**

N° marché	Procédure	Intitulé	N° Lot	Intitulé du Lot	Attributaire	Date de notif	Montant HT
<a href="#">24009B01</a>	MAPA	Travaux de rénovation, mise en sécurité et intervention spécifiques sur les postes de relèvement et les ouvrages eau situés sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire			ENTREPRISE HABERT SAS	02/01/2025	2 000 000,00 €

24010B01	AO	Valorisation des boues issues de stations d'épuration des eaux usées métropolitaines : transport, épandage et compostage des boues	1	Transport des boues de la station d'épuration de la Grange David et de Fondettes	TRANSPORTS COUTANT	08/01/2025	1 800 000,00 €
24010B02	AO	Valorisation des boues issues de stations d'épuration des eaux usées métropolitaines : transport, épandage et compostage des boues	2	Reprise, épandage, gestion de la répartition des boues de la station de la Grange David avec élimination des jus des fosses et entretien des aires de stockage	SARL AST	02/01/2025	1 400 000,00 €
<a href="#">25001B01</a>	MAPA	Renouvellement du poste de refoulement des eaux usées Le Marais à Notre-Dame-d'Oé		ENTREPRISE HABERT	BILLY	24/01/2025	144 860,00 €

Maria LÉPINE : *Vous avez eu le détail de la liste des décisions prises dans le projet de délibération.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie.*

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Chaque année et conformément à l'article L. 5217-10-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain doit présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Chaque année également, la Métropole publie un rapport d'activité, qui retrace les actions conduites par les élus et services métropolitains.

Depuis le rapport 2023, parce que les enjeux de transition écologique sont pris en compte dans l'ensemble des compétences exercées par la Métropole, le rapport d'activité et le rapport sur la situation en matière de développement durable sont fusionnés.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité et de développement durable 2024.

*Maria LÉPINE : Un exemplaire du rapport d'activité et de développement durable 2024 vous a été confié à chacun. Vous pouvez constater que le rapport 2024 est très similaire à celui de 2023 dans sa forme. Nous avons choisi aussi un rapport d'activité commun, rapport d'activité et de développement durable, qui permet d'avoir un alignement sur les politiques publiques que nous portons et d'avoir dans des encadrés jaunes les éléments qui concourent au sujet développement durable. C'est plus facile de les voir de cette manière et permet à chacun d'aller sur la politique qui l'intéresse pour en prendre connaissance. Est ce qu'il y a par rapport à ce rapport d'activité et de développement durable des questions ? Parce que nous sommes invités à prendre acte du rapport.*

*S'il n'y a pas de votre part de commentaire particulier, nous prenons acte.*

*Nous passons à la délibération suivante présentée par Élise PEREIRA-NUNES. Il s'agit du rapport d'activité 2024 du CODEV. Des échanges ont déjà eu lieu, c'est simplement dans sa présentation.*

**Le Conseil métropolitain prend acte.**

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025  
Nombre de délégués titulaires présents : 68  
Nombre de délégués votants : 85  
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Madame Elise PEREIRA-NUNES, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants mettent obligatoirement en place un Conseil de développement. Régie par les dispositions de l'article L.5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales, cette instance de démocratie participative propre aux grandes intercommunalités a vocation, de par son rôle et sa composition, à apporter un regard citoyen sur les politiques publiques, les documents de planification stratégique et les grandes orientations intercommunales.

Par délibération en date du 25 mars 2021 modifiée le 28 février 2022, le Conseil métropolitain a fixé la composition ainsi que l'organisation du Conseil de développement et autorisé son installation. Le Conseil de développement (CODEV) de Tours Métropole Val de Loire, a été officiellement inauguré le 4 mars 2022. Les membres du collège des personnalités qualifiées et les co-présidents ont été renouvelés par délibération du 26 avril 2024.

La loi impose au Conseil de développement d'établir un rapport d'activité remis à l'établissement puis examiné et débattu par l'organe délibérant. Le CODEV a produit son rapport annuel d'activité pour la période 2024 en octobre 2024. Ce document a été amendé et validé en Bureau du CODEV puis adopté en Assemblée plénière du Conseil de développement le 29 janvier 2025.

Ce rapport d'activité a été présenté en commission Egalité des territoires et Transition citoyenne le 17 mars 2025.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis de la commission égalité des territoires et transition citoyenne, en date du 17 mars 2025,

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité 2024 du CODEV de Tours Métropole Val de Loire tel que présenté en séance, ci-annexé.

Élise PEREIRA-NUNES : *Dans la présentation précédente, on avait demandé que les chiffres soient justement avancés pour ne pas avoir à faire une redite. On vous demande juste de prendre acte de ce rapport d'activité.*

Maria LÉPINE : *Très bien. Pas de nouveaux commentaires ?*

**Le Conseil métropolitain prend acte.**

---

## **C\_25\_03\_31\_004- ADMINISTRATION GENERALE - MUTUALISATION - APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT PORTANT DISPOSITIONS COMMUNES AUX SERVICES COMMUNS**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 26 juin 2017, le conseil métropolitain a ajusté les dispositions du règlement portant dispositions communes aux services communs en reportant du 1er janvier au 1er juillet la date d'adhésion ou de retrait d'une commune.

Pour tenir compte des spécificités des missions mises en commun, lesquelles impactent différemment selon leur nature les moyens humains et budgétaires dédiés, il est proposé de laisser aux parties la possibilité d'adhérer ou de sortir d'un service commun soit au 1er janvier, soit au 1er juillet.

Pour les mêmes motifs tenant aux organisations internes, il est proposé d'assouplir les conditions de sortie d'un service commun en laissant aux parties la possibilité de s'accorder sur un préavis d'une durée inférieure à celle de droit commun fixée à un an.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante et de modifier l'article 8 du règlement portant dispositions communes aux services communs y afférent.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement modifié portant dispositions communes aux services communs,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

- **FIXE** au 1<sup>er</sup> janvier ou au 1<sup>er</sup> juillet la date d'adhésion ou de retrait d'un service commun ;

- **DIT** que le préavis de retrait d'un service commun est fixé à un an sauf accord contraire de la commune concernée et de la métropole ;

- **MODIFIE** en conséquence l'article 8 du règlement portant dispositions communes aux services communs afférent aux modalités d'adhésion et de retrait d'un service commun ;

- **APPROUVE** le règlement modifié portant dispositions communes aux services communs tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **DIT** que le règlement modifié sera transmis aux communes membres, adhérentes d'un service commun ;

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Maria LÉPINE : Pour tenir compte des spécificités des missions mises en commun, lesquelles impactent différemment selon leur nature les moyens humains et budgétaires dédiés, il est proposé de laisser aux parties la possibilité d'adhérer ou de sortir d'un service commun, soit au premier janvier, soit au premier juillet. Auparavant c'était uniquement le premier juillet. Pour les mêmes motifs, il est proposé d'assouplir les conditions de sortie d'un service commun en laissant aux parties la possibilité de s'accorder sur un préavis d'une durée inférieure à celle de droit commun fixée à un an. Il vous est proposé aujourd'hui simplement une modification légère du règlement portant disposition commune aux services communs et donc de fixer au premier janvier ou au premier juillet la date d'adhésion ou de retrait d'un service commun et de laisser la date d'un an, sauf accord contraire de la commune concernée et de la métropole, pour le retrait d'un service commun. Avez-vous des questions par rapport à cette modification réglementaire ?*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Maria LÉPINE : *Je vous remercie.*

**Vote à l'unanimité.**

**11 abstentions : Mmes METREAU, DELAGARDE, DARNET-MALAQUIN, CABANNE, SCHALLER ; MM. BOUCHET, LEBRETON, BRUTINAUD-PELLEREAU, PIERRE, PETIT, GILLE.**

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Les évolutions de l'organisation des services nécessitent les suppressions et créations de postes permanents énoncés ci-dessous :

**1 - Direction des Ressources Humaines**

Suite à un recrutement et conformément à la réorganisation présentée au CST du 29 Novembre 2024, il est proposé :

- **A la cellule SIRH service appui au pilotage :**
  - La suppression d'un poste permanent à temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux et simultanément,
  - La création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 d'un poste permanent à temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux pour exercer le métier de chargé de mission SIRH – poste n°1449.
- **Au service gestion des personnels :**
  - La suppression d'un poste permanent à temps complet de catégorie B relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et simultanément,
  - La création à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 d'un poste permanent à temps complet de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux pour exercer le métier d'assistant de gestion des dossiers médicaux – poste n°1018.

## 2 - Direction du Cycle de l'Eau :

Suite à un recrutement et conformément à la réorganisation présentée au CST du 29 Novembre 2024, il est proposé :

- **A la cellule laboratoire unité traitement – service exploitation assainissement :**
  - La suppression d'un poste permanent à temps complet de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux affecté au budget principal et simultanément,
  - La création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 d'un emploi de droit privé classifié groupe 2 de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement, à temps complet pour exercer le métier d'aide de laboratoire affecté au budget assainissement – poste n°500.

## 3 – Service Ressources de la DGA Cadre de Vie :

Suite à un recrutement et conformément à la réorganisation présentée au CST du 29 Novembre 2024, il est proposé :

- **A l'unité relation à l'utilisateur :**
  - La suppression d'un poste permanent à temps complet de catégorie B relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
  - La création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 d'un poste permanent à temps complet de catégorie C relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux pour exercer le métier de responsable d'unité numérique et relation à l'utilisateur – poste n°737.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 29 Novembre 2024,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

- **DECIDE** les suppressions et créations des postes permanents ainsi présentées répondant aux évolutions de l'organisation des services ;

- **AUTORISE** le Président ou la vice-présidente en charge des ressources humaines à signer tout acte découlant de la présente délibération.

Maria LÉPINE : *Nous avons quatre suppressions et créations d'emploi simultanées. Deux concernent la direction des ressources humaines, la cellule d'appui au pilotage, avec la suppression d'un poste de catégorie A relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux pour créer au premier avril 2025 un poste de catégorie A relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Au service gestion du personnel, un poste de catégorie B relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux est supprimé et est recréé simultanément. Un poste de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux pour exercer le métier d'assistant de gestion des dossiers médicaux. Nous avons également une suppression et recréation d'emploi à la direction du cycle de l'eau concernant la cellule laboratoire unité traitement, service exploitation assainissement. Le dernier concerne l'unité relation à l'usager de la direction ressources de la DGA cadre de vie.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**8 abstentions : Mmes METREAU, DELAGARDE, DARNET-MALAQUIN, CABANNE ; MM. BOUCHET, LEBRETON, BRUTINAUD-PELLEREAU, PIERRE.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie.*

---

**C\_25\_03\_31\_006- RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA METROPOLE ET LE COMITE DES OEUVRES SOCIALES - 2025-2026-2027**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

La loi du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique et celle du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, consacrent l'action sociale des collectivités territoriales au rang des compétences obligatoires. En application du principe de libre administration, la loi confie au Conseil Métropolitain le soin d'en décider librement le principe, le montant et les modalités.

Depuis 2020, la Métropole soutient l'action sociale, par l'intermédiaire du Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel territorial de la ville de Tours, de Tours Métropole Val de Loire et du Centre Communal d'Action Sociale de Tours. Il convient de rappeler que les bénéficiaires des prestations du comité des œuvres sociales sont constitués des personnels en activité et des personnels en retraite de la Métropole. Les prestations sont distinctes de la rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir.

La convention d'objectifs conclue entre Tours Métropole Val de Loire et le COS est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

De ce fait, il est proposé de renouveler à compter du 1er janvier 2025 et pour les trois années à venir, la convention d'objectifs avec le COS ainsi que la convention de mise à disposition d'un agent métropolitain.

La nouvelle convention d'objectifs a pour objet de fixer le périmètre des actions dont la gestion est confiée au COS, en matière d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs, collective ou individuelle. Elle précise également les conditions d'octroi d'une subvention métropolitaine ainsi que la conformité de l'utilisation des sommes versées aux missions exercées par le COS.

Le COS, comme l'ensemble des partenaires subventionnés, doit répondre à des objectifs et des orientations, aussi il est désormais fixé des orientations générales au COS.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 17 décembre 2020 portant approbation de la convention d'objectifs entre Tours Métropole Val de Loire et la Comité des Œuvres Sociales,

Vu la demande de subvention présentée par le COS au titre de l'année 2025,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 14 mars 2025,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel territorial de la ville de Tours, de Tours Métropole Val de Loire et du Centre Communal d'Action Sociale de Tours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de trois ans ;

- **PREND ACTE** de la mise à disposition auprès du Comité des Œuvres Sociales de la ville de Tours, de Tours Métropole Val de Loire et du Centre Communal d'Action Sociale de Tours d'un agent métropolitain pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027 inclus ;

- **FIXE** le montant de la subvention au titre de l'année 2025 comme suit :

- Personnel en activité : 220€/agent sur poste permanent (hors personnel remplaçant) présent et rémunéré, figurant au tableau des emplois au 01/01/N.

- Personnel retraité : 50€/agent retraité et adhérent au COS au 31/12/N-1 dans la limite de 3 ans après admission à la retraite.

Soit pour l'année 2025, une subvention annuelle fixée à 357.957 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou la vice-présidente déléguée à signer la convention à intervenir ainsi que tous actes ou documents relatifs à la mise en œuvre de celle-ci ;

- **PRECISE** que les dépenses correspondantes figurent au budget primitif 2025.

Maria LÉPINE : *Nous avons retenu le Comité des Œuvres Sociales pour gérer l'ensemble des prestations d'actions sociales, culturelles, sportives, de loisirs, individuelles et collectives en faveur des agents et des retraités suite à un questionnement réalisé auprès des agents. Il convient que nous travaillons sur une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs qui vous est proposée ce soir, dans laquelle nous avons ensuite des détails concernant le montant que nous attribuons au COS, avec la répartition entre les actifs et les retraités. Nous avons donc retravaillé aussi avec l'équipe du COS pour pouvoir convenir d'une convention qui vous est proposée ce soir, avec des objectifs particuliers en termes d'action à développer concernant les conditions de vie et les actions sociales. Est-ce qu'il y a des questions sur cette convention jointe à la délibération ? Pas de question.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie.*

---

**C\_25\_03\_31\_007- TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE - ACCORD DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET PREVIZO**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

En septembre 2023, le Conseil Métropolitain a approuvé l'inscription de notre territoire dans la démarche régionale du Climata Data Hub, démarche de création d'un cadre de confiance en matière de données liées au changement climatique. Par ailleurs, Tours Métropole Val de Loire met en place un dispositif d'objets connectés (Internet of things ou Internet des objets) afin de préserver les ressources et d'améliorer la qualité du service rendu.

En janvier 2024, un partenariat a notamment été mis en place entre le Syndicat Mixte Ouverte Val de Loire Numérique, le Nouvel Espace du Cher et la Métropole pour collecter, échanger, traiter et afficher les données utiles aux missions de services publics portées par les cosignataires.

Le projet PREVIZO s'inscrit dans la continuité de ces différentes démarches et propose le développement d'un démonstrateur d'Intelligence Artificielle pour anticiper les périodes de stress hydrique permettant ainsi une gestion proactive de la ressource en eau. PREVIZO repose sur une approche novatrice qui permettra de prédire les épisodes de faible débit des cours d'eau sur différentes temporalités, allant de la semaine à plusieurs mois avant leur survenue. L'objectif est de fournir aux décideurs des outils d'aide à la décision efficaces pour la mise en place de mesures de prévention et d'adaptation pour alimenter les études et documents de planification relatifs à la gestion de l'eau au niveau territorial.

De plus, le projet PREVIZO, conformément à la Stratégie Numérique Responsable adoptée en février 2024, privilégie une approche frugale, en limitant les quantités de données collectées et transmises, en ajustant le nombre d'objets installés, en limitant au plus juste des modèles d'intelligence artificiel mis en œuvre et en s'appuyant sur des centres de données locaux.

Les participants au projet sont : la région Centre-Val de Loire qui assurera notamment le pilotage du projet, la société ANTEA, le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), l'association LAB'IA, le laboratoire PRISME, le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, le syndicat Nouvel Espace du Cher et Tours Métropole Val de Loire.

L'accord de consortium proposé ici détermine :

- l'organisation et la gouvernance du projet ;
- les droits et les obligations des partenaires, relatifs à l'exécution du projet ;
- les modalités d'exécution du projet, de la collaboration entre les partenaires, de la répartition des tâches, des moyens humains et financiers, des livrables entre les partenaires ;
- le régime de publication et/ou de diffusion des résultats du projet, et de leurs valorisations respectives ;
- les règles d'évolution des droits de propriété intellectuelle des résultats et de leur exploitation ;
- les conditions d'accès et d'utilisation des données du projet, des connaissances antérieures et des résultats.

Le projet est soutenu financièrement par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du dispositif « Démonstrateurs d'IA frugale au service de la transition écologique des territoires » de France 2030. L'accord de consortium prévoit que le porteur de projet, ici la région Centre-Val de Loire, perçoive les subventions et les reverse aux différents partenaires. La convention de reversement précise les conditions et les modalités de cette opération. Le budget total affecté par Tours Métropole Val de Loire à cette opération est de 66 460€, dont 56380€ constituent l'assiette éligible au financement. La subvention perçue représentera 50% des dépenses éligibles soit 28190€.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :  
Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 27 février 2025,

- **APPROUVE** l'accord de consortium du projet PREVIZO dans lequel la région Centre-Val de Loire assure le rôle de porteur de projet ;

- **APPROUVE** l'accord de reversement du projet PREVIZO ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les accords du projet PREVIZO ainsi que tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Maria LÉPINE : *Le projet PREVIZO est porté à l'échelle de la Région et s'inscrit dans la démarche régionale du Climate Data Hub que nous avons présentée il y a quelques mois, visant à créer un cadre de confiance en matière de données liées au changement climatique. Dans le cas de ce partenariat mis en place en particulier avec le syndicat mixte Val de Loire Numérique, le Nouvel Espace du Cher et la métropole, nous avons convenu d'un partenariat pour pouvoir développer un démonstrateur d'intelligence artificielle afin d'anticiper les périodes de stress hydrique permettant une gestion proactive de la ressource en eau. PREVIZO repose sur une approche novatrice qui permettra de prédire les épisodes de faible débit des cours d'eau, allant de la semaine à plusieurs mois. L'objectif est de fournir aux décideurs des outils d'aide à la décision efficace pour la mise en place de mesures de prévention et d'adaptation afin d'alimenter les études et les documents de planification relatifs à la gestion de l'eau au territoire territorial. Sur le territoire de la métropole, nous sommes concernés uniquement sur l'espace qui concerne le Nouvel Espace du Cher donc une petite partie du territoire. C'est essentiellement porté par le Nouvel Espace du Cher. Notre mission dans le cadre de ce projet consistera à installer des capteurs sur cet espace et faire remonter les informations jusqu'au démonstrateur pour qu'on puisse ensuite grâce à l'intelligence artificielle analyser les données remontées. Y a-t-il des questions sur le projet PREVIZO ? Pas de question.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Monsieur DENIS, je vous laisse la main pour la délibération suivante concernant la désignation d'un représentant pour le projet PREVIZO.*

---

**C\_25\_03\_31\_008- TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU SEIN DU PROJET PREVIZO**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Emmanuel DENIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le projet PrevizO est une démarche partenariale visant à mettre en place un démonstrateur d'Intelligence Artificielle pour anticiper les périodes de stress hydrique permettant ainsi une gestion proactive de la ressource en eau. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la participation de la Métropole au consortium régional du Climate data HUB et des actions déjà entreprises en matière de territoire durable et connecté.

Il convient de désigner un représentant de la Métropole au sein des instances de pilotage du projet.

Conformément à l'article L2121-21 par renvoi de l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 27 février 2025,

- **DESIGNE** Madame Maria LÉPINE, Vice-présidente en charge de la transformation numérique du territoire, pour représenter Tours Métropole Val de Loire au sein des instances de pilotage du projet PREVIZO.

Emmanuel DENIS : *Nous devons désigner un représentant ou une représentante pour ce projet PREVIZO. Je vous propose de désigner Maria LÉPINE. S'il n'y a pas de question sur cette proposition, je sollicite vos votes.*

Emmanuel DENIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**Mme LÉPINE se déporte et ne prend part au vote.**

Emmanuel DENIS : *Je vous remercie.*

Maria LÉPINE : *Nous passons au volet financier de notre séance de ce soir. Christian GATARD va nous faire cette présentation. Christian nous fait le plaisir d'être parmi nous alors qu'il aurait pu choisir de rester en famille pour fêter son anniversaire ce soir. Merci Christian.*

*Applaudissements de l'assemblée.*

Christian GATARD : *Merci mes chers collègues, je suis très touché. Oui, 28 ans et quelques années supplémentaires. Donc en effet je ne vais pas pouvoir arroser cela ce soir en famille malheureusement mais vous allez être arrosé par une pluie de chiffres, une pluie de millions d'euros, sans bulle, dans le cadre des 21 points sur les finances que je vais vous présenter et ensuite les quatre points sur l'urbanisme, ce qui fait un total de 25 points.*

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le pacte fiscal et financier entre la Métropole et ses communes membres adopté le 28 mars 2022 prévoit la création d'un nouveau dispositif de fonds de concours, dénommé « fonds de soutien aux projets des communes de moins de 3.500 habitants membres de la Métropole ».

La création de ce dispositif spécifique vise à :

- renforcer la capacité d'investissement peu élevée de ces communes,

- ou contribuer à la réalisation de travaux supplémentaires par la Métropole sur ces territoires communaux.

Un règlement fixe en premier lieu les thématiques des projets éligibles qui doivent concerner le développement économique, l'amélioration du cadre de vie et des services offerts aux habitants, l'aménagement d'espaces et d'infrastructures publics et/ou des projets liés aux transitions écologiques et énergétiques.

Chaque commune dispose d'un droit de tirage maximum de 50 000 euros pour la période 2022-2026.

Par dérogation et conformément au pacte fiscal et financier, le règlement dans son article 2IV, autorise les communes bénéficiaires de ce fonds à réorienter l'enveloppe qui leur est allouée vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

La commune de Berthenay propose la réorientation de la totalité de son enveloppe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du 23 mai 2022 et du 27 juin 2022 portant sur la création et les règles du fonds de soutien aux projets des communes de moins de 3 500 habitants ainsi qu'à sa modification,

Vu la délibération n°2024/36 du 12 novembre 2024 de la commune de Berthenay,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

**- AUTORISE** la réorientation de l'enveloppe de 50 000€ de la commune de Berthenay vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

*Christian GATARD : Madame la Présidente, mes chers collègues, nous avons créé ce fonds de soutien et aujourd'hui on voudrait permettre aux communes de réorienter l'argent dont elles peuvent bénéficier sur des opérations dans le champ de compétence de la Métropole c'est-à-dire plus précisément en particulier sur l'enveloppe 2, de manière à ce qu'il y ait une fongibilité des enveloppes. Il s'agirait de donner cette possibilité à la commune de Berthenay et de réorienter son fonds de soutien de 50 000 euros sur des champs de compétence de la Métropole.*

*Maria LÉPINE : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

*Maria LÉPINE : Je vous remercie.*

---

**C\_25\_03\_31\_010- FINANCES - FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES DE LA METROPOLE - BERTHENAY, LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE, SAVONNIERES, SAINT-PIERRE-DES-CORPS ET PARCAY-MESLAY**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil métropolitain a approuvé le 27 mai 2021 les termes du nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour la période 2021-2027. Celui-ci constitue le cadre financier de l'intervention de la région Centre-Val de Loire sur le territoire métropolitain, par un soutien financier aux projets portés par la Métropole et par la ville de Tours.

Ce nouveau contrat se fonde sur une stratégie différente du précédent, en concentrant les interventions de la Région sur des projets très structurants et contribuant particulièrement aux transitions écologiques et énergétiques.

De ce fait, à l'exception de la ville de Tours, signataire du contrat, le nouveau CRST ne comprend pas de volet communal. Or la constitution de la Métropole repose sur un esprit de solidarité et une importance particulière aux projets de proximité développés par les communes.

C'est pourquoi, de manière à ce qu'elles ne soient pas pénalisées, un nouveau dispositif de fonds de concours a été créé pour la période 2021-2026, dénommé « fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole » d'un montant de 10 898 698€ (délibérations du 6 septembre 2021 et du 23 mai 2022).

Le règlement fixe en premier lieu les thématiques des projets éligibles, qui doivent concerner le développement économique, l'amélioration du cadre de vie et des services offerts aux habitants, l'aménagement d'espaces et d'infrastructures publics et/ou des projets liés aux transitions écologiques et énergétiques.

Chaque commune dispose d'un droit de tirage.

S'agissant d'un fonds de concours, le montant attribué ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire.

Les modalités de versement sont définies de manière à faciliter la gestion financière des projets. En particulier, les communes de moins de 3500 habitants pourront bénéficier d'avances.

Par ailleurs, le règlement du fonds, autorise par avenant les communes dont la population est inférieure à 3.500 habitants, à réorienter l'enveloppe qui leur est allouée vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

Un avenant du 24 février 2025 à ce règlement vient étendre à toutes les communes cette faculté de réorientation.

**La commune de La Membrolle-sur-Choisille** sollicite ce fonds pour la construction de la tranche 1 (démolition, maîtrise d'œuvre et gros œuvre) d'un pôle petite enfance qui comprendra un multi-accueil avec une capacité de 24 berceaux et un relais petite enfance. Le montant des travaux pour cette tranche s'élève à 500 000€.

L'équipement sera implanté route de Fondettes, à l'emplacement de l'ancienne maison des associations qui sera démolie.

Il sera construit avec des matériaux biosourcés et performants d'un point de vue thermique, énergétique et acoustique. Il intégrera également un objectif de cout de fonctionnement peu élevé (entretien, exploitation...).

Le droit à tirage de la commune pour la période 2021-2026 s'élève à 214 525€. La commune le sollicite à hauteur de 100%.

**La commune de Savonnières** sollicite ce fonds pour la réhabilitation thermique de son groupe scolaire avec un gain attendu d'énergie finale de 54% ainsi que pour l'extension de son restaurant scolaire afin de tenir compte de la hausse des effectifs estimés à 40 élèves à l'horizon 2034.

Le montant des travaux s'élève à 2 116 693€.

Le droit à tirage de la commune pour la période 2021-2026 s'élève à 222 916€. La commune le sollicite à hauteur de 100%.

**La commune de Saint-Pierre-des-Corps** sollicite ce fonds pour la rénovation de 10 appartements de la Résidence pour personnes âgées de la Diablerie.

Le montant des travaux s'élève à 41 667€.

Le droit à tirage de la commune pour la période 2021-2026 s'élève à 1.094.373€. La commune a déjà utilisé ce fonds pour 289 560€ et le sollicite à hauteur de 20 833€.

Le solde disponible de ce fonds s'élèvera ensuite à 783 980€.

**La commune de Parçay-Meslay** sollicite ce fonds pour un projet de réaménagement des deux cours du groupe scolaire Les Néfliers. Les travaux s'élèvent à 271 000€. Il s'agit de désartificialiser et végétaliser les sols, installer des espaces de jeux perméables, créer de espaces calmes et un espace jardin à vocation pédagogique.

Le droit de tirage de la commune d'un montant de 164 320€, sera utilisé à hauteur de 11 453€ portant son solde non utilisé à 21 331€.

Les demandes de fonds de concours sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
La Membrolle-sur-Choisille	Construction pôle Petite Enfance	500 000€	0€	500 000€	214 525€	43%
Savonnières	Réhabilitation thermique de son groupe scolaire et extension restaurant	2 116 693€	998 000€	1 118 693€	222 916€	20%
Saint-Pierre-des-Corps	Rénovation RPA La diablerie	41 667€	0€	41 667€	20 833€	50%
Parçay-Meslay	Réaménagement des cours du groupe scolaire Les Néfliers	271 000€	162 600€	108 400€	54 290€ dont 11 453€ au titre de ce fonds	50% dont 21% au titre de ce fonds

De plus, **la commune de Berthenay** sollicite la réorientation de ce fonds pour 12 000€, vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

Par ailleurs, **la commune de Saint-Cyr-sur-Loire** s'est vu attribuée la somme de 80 000€ lors de la séance du Conseil Métropolitain du 30 septembre 2024 pour une étude d'un mini réseau de chaleur au complexe sportif Guy Drut.

Or, la Métropole a un projet de réseau de chaleur géothermique à proximité du complexe sportif. Il est alors plus opportun d'étudier la possibilité d'un raccordement à ce réseau qui permettra des économies pour la commune et l'accès à une énergie renouvelable.

La commune sollicite donc l'annulation du fonds de concours de 80 000€ et la réintégration de cette somme sur son droit de tirage.

Ce fond de concours à annuler était le suivant :

Saint-Cyr-sur-Loire	Etude pour un mini réseau de chaleur complexe sportif Guy DRUT	160 000€	0€	160 000€	80 000€	50%
---------------------	--	----------	----	----------	---------	-----

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 6 septembre 2021 relative à la création d'un fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole,

Vu le règlement du fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole adopté par délibération du 6 septembre 2021, modifié par délibération du 23 mai 2022 et du 24 février 2025,

Vu la délibération n° 2024/37 de la commune de Berthenay du 12 novembre 2024,

Vu la délibération n° 037 151 036/2024-7.8 du 23 septembre 2024 de la commune de La Membrolle-sur-Choisille et son dossier déposé,

Vu la délibération n° 2024\_DEL057 du 6 novembre 2024 de la commune de Savonnières et son dossier déposé,

Vu la délibération n° 2024 10 09-15 du 9 octobre 2024 de la commune de Saint-Pierre-des-Corps et son dossier déposé,

Vu la délibération n°2024-09-109 du 18 décembre 2024 de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire,

Vu la délibération de Tours Métropole Val de Loire n° C24\_09\_30\_021 du 30 septembre 2024,

Vu la délibérations n° 2024-49 du 19 septembre 2024 de la commune de Parçay-Meslay et le dossier déposé,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

- **ACCORDE** un fonds de concours au titre du Fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole aux communes de La Membrolle-sur-Choisille, Savonnières, Saint-Pierre-des-Corps et Parçay-Meslay selon le tableau suivant :

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
La Membrolle-sur-Choisille	Construction pôle Petite Enfance	500 000€	0€	500 000€	214 525€	43%
Savonnières	Réhabilitation thermique de son groupe scolaire et extension restaurant	2 116 693€	998 000€	1 118 693€	222 916€	20%
Saint-Pierre-des-Corps	Rénovation RPA La diablerie	41 667€	0€	41 667€	20 833€	50%
Parçay-Meslay	Réaménagement des cours du groupe scolaire Les Néfliers	271 000€	162 600€	108 400€	54 290€ dont 11 453€ au titre de ce fonds	50% dont 21% au titre de ce fonds

- **AUTORISE** la réorientation de l'enveloppe de la commune de Berthenay pour 12 000€ vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences ;

- **ANNULE** le fonds de concours de 80 000€ alloué à la commune de Saint-Cyr-sur-Loire relatif à une étude d'un mini réseau de chaleur au complexe sportif Guy Drut ;

- **DECIDE** de réintégrer ces 80 000 € sur le droit de tirage de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire ;

- **DIT QUE** le montant total des fonds de concours pour ces opérations n'excède pas 50% de la part du financement assurée, hors subventions par les communes ;

- **PRECISE** que les demandes de versement de ce fonds devront respecter les règles fixées dans le règlement de ce fond approuvé par le Conseil métropolitain.

*Christian GATARD : Mes chers collègues, cette délibération concerne l'ex-CRST, l'ex-Contrat Régional de Solidarité Territoriale, pour lequel nous avons voté pour la période de 2021-2026 une enveloppe globale de 10,8 millions d'euros répartie entre les communes en fonction d'un droit de tirage correspondant à la population de la commune. Quatre communes demandent à bénéficier de leur droit de tirage, La Membrolle-sur-Choisille, Savonnières, Saint-Pierre-des-Corps et Parçay-Meslay, pour des opérations indiquées dans la délibération. Il n'y a pas de problème particulier.*

*Maria LÉPINE : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

*Maria LÉPINE : Je vous remercie.*

---

## C\_25\_03\_31\_011- FINANCES - CREATION D'UNE PART EXCEPTIONNELLE AU FONDS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN A CHAQUE COMMUNE MEMBRE DE LA METROPOLE

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Afin de soutenir les communes membres de la Métropole dans le portage financier de leurs opérations de fin de mandat 2020-2026, la Métropole propose de créer une part exceptionnelle au fonds de concours de droit commun 2025 d'un montant de 350 000€ par commune.

Le présent fonds de concours a pour objet d'accompagner tous les projets d'investissement en termes de développement économique, d'amélioration du cadre de vie et des services offerts aux habitants, d'aménagement des espaces et infrastructures publics, de transition écologique et énergétique.

Cette part exceptionnelle au fonds de concours de droit commun de 2025, étant donné ses conditions de mise en œuvre, ne peut pas être régie par le règlement général des fonds de concours adopté par le Conseil métropolitain du 12 décembre 2022. Un règlement spécifique précise les modalités de mise en œuvre.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

- **AUTORISE** la création d'une part exceptionnelle d'investissement au fonds de concours de droit commun de 350 000€ par commune ;

- **APPROUVE** le règlement d'attribution entre Tours Métropole Val de Loire et ses communes membres, joint à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout document pris en application de la présente délibération.

Christian GATARD : *Mes chers collègues, il vous est proposé en 2025 d'attribuer à chaque commune un fonds de concours de droit commun exceptionnel de 350 000 euros en investissement.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie.*

---

**C\_25\_03\_31\_012- FINANCES - ATTRIBUTION DU FONDS VERT 2 TOURS  
METROPOLE VAL DE LOIRE - LUYNES, PARCAY-MESLAY, BALLAN-MIRE, SAINT-  
ETIENNE-DE-CHIGNY**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'Accord de Paris sur le climat adopté en décembre 2015, Tours Métropole Val de Loire s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d'ici à 2050 en vue de maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète en-dessous de 1,5° C en 2100.

Afin de soutenir les communes engagées dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique, le Conseil métropolitain a approuvé le 25 mars 2024 un nouveau dispositif de fonds de concours exceptionnel au titre des exercices 2024-2025 dénommé « Fonds Vert 2 Tours Métropole Val de Loire » abondé à hauteur de 5 millions d'euros.

Afin d'en renforcer sa lisibilité et sa cohérence, ce dispositif intègre les fonds de concours Transition Ecologique et Transition Energétique qui ont donc vocation à être supprimés.

Ce fonds de concours vise à accompagner financièrement les communes membres pour tous projets contribuant à la réalisation de projets communaux qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, de s'adapter aux impacts du réchauffement climatique, d'améliorer la qualité de l'air et la résilience du territoire.

Au-delà de leurs impacts environnementaux, ces projets ont également vocation à améliorer la sécurité, la santé et le bien-être des habitants de la Métropole.

L'attribution du fonds de concours concerne uniquement les projets d'investissement ; les projets de fonctionnement sont exclus du dispositif.

La **commune de Ballan-Miré** sollicite ce fonds pour un projet d'amélioration des performances environnementales des équipements sportifs.

Il s'agit d'installer des cuves de récupération d'eau de pluie sur les terrains de tennis couverts et au complexe sportif de la Haye ainsi que d'effectuer des travaux d'isolation au complexe sportif de la Haye pour un montant de travaux de 74 830€.

Le droit de tirage de la commune d'un montant de 138 413€, déjà attribué à hauteur de 125 748€ sera utilisé à hauteur de 12 664€ soit 100% du fonds de concours.

La **commune de Luynes** sollicite ce fonds pour un projet de remplacement d'éclairages vieillissants par des projecteurs LED sur le stade de Varennes et les courts de tennis qui offriront un éclairage plus homogène et diminuera la consommation d'énergie de plus de 35%. Le montant de l'opération s'élève à 62 640€.

Le droit de tirage de la commune d'un montant de 86 172€, sera utilisé à hauteur de 31 320€.

Le solde disponible de ce fonds s'élèvera ensuite à 54 852€.

La **commune de Parçay-Meslay** sollicite ce fonds pour un projet de réaménagement des deux cours du groupe scolaire Les Néfliers. Les travaux s'élèvent à 271 000€. Il s'agit de désartificialiser et végétaliser les sols, installer des espaces de jeux perméables, créer de espaces calmes et un espace jardin à vocation pédagogique.

Le droit de tirage de la commune d'un montant de 42 747€, sera utilisé à hauteur de 100%.

Il est précisé que ces projets satisfont les critères retenus pour déterminer l'impact favorable à l'environnement sur le territoire métropolitain au vu des grilles d'évaluation technique jointes en annexe.

Par ailleurs, le règlement du Fonds vert, dans son article 3, autorise les communes dont la population est inférieure à 3.500 habitants, à réorienter l'enveloppe qui leur est allouée vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

La **commune de Saint-Etienne-de-Chigny** propose la réorientation de la totalité de son droit de tirage, soit 27 045€.

Les demandes de fonds de concours sont résumées dans le tableau ci-dessous:

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
<b>Ballan-Miré</b>	Amélioration performances environnementales équipements sportifs(	74 830€	47 200€	27 630€	12 664€	46%
<b>Luynes</b>	Eclairage Tennis et stade de Varennes	62 640€	0€	62 640€	31 320€	50%
<b>Parçay-Meslay</b>	Réaménagement des cours du groupe scolaire Les Néfliers	271 000€	162 600€	108 400€	54 290€ dont 42 747€ au titre de ce fonds	50% dont 39% au titre de ce fonds

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 25 mars 2024 de Tours Métropole Val de Loire relative à la création et l'attribution du Fonds Vert 2 et son règlement,

Vu la délibération n° 05 du 17 octobre 2024 de la commune de Ballan-Miré et le dossier déposé,

Vu la délibération n° 24/09/2024-06 de la commune de Luynes et le dossier déposé,

Vu les délibérations n° 2024-49 et 2024-50 du 19 septembre 2024 de la commune de Parçay-Meslay et le dossier déposé,

Vu la Délibération du 19 septembre 2024 de la commune de Saint-Etienne-de-Chigny pour la réorientation de son enveloppe,

Vu les grilles d'évaluation technique des projets telles que complétées et jointes en annexe,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

- **ACCORDE** un fonds de concours aux communes de Ballan-Miré, Luynes et Parçay-Meslay selon le tableau suivant :

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
<b>Ballan-Miré</b>	Amélioration performances environnementales équipements sportifs(	74 830€	47 200€	27 630€	12 664€	46%
<b>Luynes</b>	Eclairage Tennis et stade de Varennes	62 640€	0€	62 640€	31 320€	50%
<b>Parçay-Meslay</b>	Réaménagement des cours du groupe scolaire Les Néfliers	271 000€	162 600€	108 400€	54 290€ dont 42 747€ au titre de ce fonds	50% dont 39% au titre de ce fonds

- **AUTORISE** la réorientation de l'enveloppe de la commune de Saint-Etienne-de-Chigny de 27 045€, qui lui est allouée vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences ;

- **DIT QUE** le montant total des fonds de concours pour ces opérations n'excèdent pas 50% de la part du financement assurée, hors subventions par les communes ;

- **PRECISE** que les demandes de versement devront respecter les règles fixées dans le règlement de ce fonds approuvé par le Conseil métropolitain.

Christian GATARD : *Mes chers collègues, cette délibération concerne le deuxième fonds vert créé à la Métropole pour un montant de 5 millions d'euros. Les communes de Luynes, Parçay-Meslay, Ballan-Miré et Saint-Étienne-de-Chigny demandent à bénéficier de leur droit de tirage à proportion de la population de la commune. Vous avez la liste des projets en annexe.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie.*

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Au regard de l'évolution du cadre légal et dans une volonté de développement et de renforcement de la solidarité au sein du bloc communal, de nouvelles modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC) ont été adoptées par délibération du 9 décembre 2021 et reprises au sein du pacte fiscal et financier tel que délibéré le 25 mars 2022.

Il est rappelé que la détermination du montant de DSC attribué à chaque commune repose sur les critères suivants :

- 1) Le revenu par habitant appréhendé à travers l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport à la moyenne de la Métropole pondérée par la population INSEE ;
- 2) Le potentiel financier par habitant pris en compte à travers l'écart de potentiel financier de la commune par rapport à la moyenne de la Métropole pondérée par la population DGF ;

Ces deux premiers critères sont les critères légaux obligatoires.

- 3) Les droits de compensation des années antérieures : cette part est calculée par cumul des droits de compensation tels que déterminés depuis 2021 ;
- 4) Un critère liant la population des communes et les charges de service public en résultant, selon la méthode nationale employée pour la répartition de la dotation forfaitaire, qui est une composante de la dotation globale de fonctionnement. La population est ici pondérée par un coefficient logarithmique ;
- 5) Enfin, un droit de compensation annuel : cette part est calculée par différence, si elle est positive, entre la DSC N-1 et le total des parts précédentes de la DSC de l'année N (revenu, potentiel financier, compensation des années antérieures, charges complémentaires).

Le même mécanisme de compensation est ainsi renouvelé annuellement afin de garantir à chacune des communes de retrouver à minima le montant perçu de l'année passée, ce qui amène la Métropole à délibérer chaque année lors de la séance du vote du budget primitif pour la répartition entre chaque commune de l'enveloppe globale de DSC.

Les critères utilisés pour la répartition de la DSC pour une année donnée sont ceux issus des fiches critères DGF de l'année précédente.

Ainsi, les différentes parts de l'enveloppe globale de DSC 2025 sont les suivantes :

Critère de répartition	repère	Indicateur	Proportion	Montant 2025
1ère Part - revenu habitants	DSC RevH	Critère de charges pour les communes	23,6%	1 606 736
2ème Part - potentiel financier	DSC PFIH	Critère de « richesse » des communes	23,6%	1 606 736
3ème Part - Compensation années antérieures	DSC comp21à24	Critère « historique »	32,4%	2 203 043
4ème Part - charges complémentaires	DSC ChC	Critère de charges pour les communes	20,0%	1 355 652
5ème Part - Compensation année 2025	DSC comp25	Nouvelle compensation annuelle	0,4%	25 237
Total :			100,0%	6 797 403

L'application de ces modalités de répartition de la DSC en 2025 aboutit aux résultats suivants :

	<b>Rappel DSC 2024</b>	<b>DSC 2025</b>	<b>Variation 24/25</b>
BALLAN-MIRE	159 185	163 049	3 864
BERTHENAY	20 665	20 959	294
CHAMBRAY-LES-TOURS	362 802	362 802	0
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE	68 004	68 004	0
DRUYE	24 737	24 958	221
FONDETTES	247 319	250 406	3 087
JOUE-LES-TOURS	823 081	823 081	0
LUYNES	181 401	181 401	0
MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE	116 363	119 334	2 971
METTRAY	83 346	83 892	546
NOTRE-DAME-D'OE	155 438	155 438	0
PARCAY-MESLAY	68 389	68 754	365
RICHE (La)	419 153	419 626	473
ROHECORBON	72 862	74 810	1 948
SAINT-AVERTIN	340 584	341 552	968
SAINT-CYR-SUR-LOIRE	415 995	415 995	0
SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	54 023	54 023	0
SAINT-GENOUPH	37 234	37 234	0
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	702 258	707 812	5 554
SAVONNIERES	58 784	60 037	1 253
TOURS	2 329 969	2 333 662	3 693
VILLANDRY	30 574	30 574	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 772 166</b>	<b>6 797 403</b>	<b>25 237</b>

A noter que la nouvelle part de compensation (DSC comp25) qui vise à garantir pour chaque commune de bénéficier en 2025 au minimum du montant alloué en 2024 bénéficie à 9 communes et que les 13 autres communes bénéficient d'une augmentation du montant de la DSC allouée en 2025 compte tenu de l'évolution favorable d'au moins l'un des critères (baisse du potentiel financier ou du revenu par habitant ou hausse de la population).

Les données sources et les résultats des calculs opérés sont joints en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

- **ADOpte** l'actualisation des modalités de répartition de la dotation de solidarité telles que précisées ci-avant ;

- **FIXE** comme suit le montant de la dotation de solidarité communautaire pour l'année 2025 :

<b>Communes</b>	<b>DSC 2025</b>
BALLAN-MIRE	163 049
BERTHENAY	20 959
CHAMBRAY-LES-TOURS	362 802
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE	68 004
DRUYE	24 958
FONDETTES	250 406
JOUE-LES-TOURS	823 081
LUYNES	181 401
MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE	119 334
METTRAY	83 892
NOTRE-DAME-D'OE	155 438
PARCAY-MESLAY	68 754
RICHE (La)	419 626
ROCHECORBON	74 810
SAINT-AVERTIN	341 552
SAINT-CYR-SUR-LOIRE	415 995
SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	54 023
SAINT-GENOUPH	37 234

SAINT-PIERRE-DES-CORPS	707 812
SAVONNIERES	60 037
TOURS	2 333 662
VILLANDRY	30 574
<b>TOTAL</b>	<b>6 797 403</b>

- **PRECISE** que le versement de la DSC 2025 s'effectuera mensuellement à compter du mois d'avril 2025 avec 4/12<sup>ème</sup> versés en avril et 1/12<sup>ème</sup> les mois suivants.

Christian GATARD : *Mes chers collègues, cette délibération concerne la détermination du montant de la dotation de solidarité communautaire 2025. Cette dotation est inscrite dans le marbre de notre pacte fiscal, nous avons même revu les critères d'attribution de cette dotation. Vous avez dans la délibération la liste des cinq critères, certains sont légaux, obligatoires, d'autres que nous avons rajoutés. Le montant total s'élève à 6 797 403 euros. Cette somme n'est pas répartie au prorata de la population du fait des critères. Vous avez la liste commune par commune du montant 2025 et de la comparaison par rapport à celui de 2024. Cette dotation augmente pour certaines communes, d'autres ont une augmentation de zéro parce que normalement il devrait y avoir une péréquation mais lors de la dernière révision de notre pacte fiscal on a décidé qu'il n'y aurait pas de baisse, seulement des augmentations. Les augmentations par rapport à l'an dernier atteignent un montant de 25 237 euros. Vous avez la liste des montants commune par commune dans le tableau en annexe. Cette dotation sera versée à partir du mois d'avril.*

Maria LÉPINE : *Y a-t-il des commentaires ?*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie.*

---

**C\_25\_03\_31\_014- FINANCES - CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINNE POUR LA REALISATION DE LA LIGNE 2 DU TRAMWAY ET DE SES COMPOSANTES - ANNEE 2025**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 16 octobre 2017, le conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire a adopté une décision de principe de réaliser une nouvelle ligne de tramway, de l'extension de la ligne existante et de la création de sites propres pour le nouveau parcours de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Par délibérations successives des 18 décembre 2017, 24 septembre 2018, 17 décembre 2019 et 22 mai 2023, Tours Métropole Val de Loire a :

- approuvé les objectifs et les modalités de la concertation préalable,
- adopté les orientations issues du bilan de concertation publique,
- décidé des éléments de définition du projet de deuxième ligne de tramway et ses composantes,
- décidé la poursuite du projet de construction de la ligne 2 de tramway et son principe de financement.

Il est rappelé qu'une première subvention d'investissement de 3M€ a été versée en 2020 sur la base de la décision prise lors de la décision modificative n°3 adoptée le 23 novembre 2020, suivie d'une seconde subvention d'investissement de 14M€ décidée par délibération du 25 mars 2021 autorisant la signature de la convention de financement s'y rapportant. C'est enfin par délibération du 28 mars 2022 pour l'adoption du budget primitif 2022 qu'une subvention de fonctionnement de 1M€ a été allouée.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine en charge de la réalisation de ce projet a sollicité Tours Métropole Val de Loire pour son financement à hauteur de 5M€ pour 2025.

Ces subventions se fondent sur les dispositions des articles L1221-112 et L1512-2 du Code des transports qui prévoient que le financement des services de transports public régulier de personnes est assuré par les usagers et le cas échéant par les collectivités publiques, ces dernières versant leurs contributions éventuelles par voie de subvention ou de fonds de concours.

D'un point de vue budgétaire, les subventions de fonctionnement sont intégrées à une autorisation d'engagement (n° C3\_AE2401 - 240100PAE) dont le reste à financer totalise 246M€ et celles d'investissement à une autorisation de programme (n° C3\_AP2013 - 201201P) dont le reste à financer totalise 41,6M€.

Le projet de convention tel que joint en annexe fait état d'un besoin de financement de 5 millions d'euros qui constitue le montant maximum alloué au cours de l'année 2025, montant réparti à hauteur de 3 millions d'euros en fonctionnement et de 2 millions d'euros en investissement.

Il est précisé que l'éventuelle augmentation du montant de cette participation devra faire l'objet d'un avenant dont la signature devra être autorisée par le Conseil Métropolitain.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code des transports et notamment son article L1221-112 et L1512-2,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention annuelle de financement 2025 de la ligne 2 de tramway et ses composantes.

Christian GATARD : *Mes chers collègues, nous avons souvent parlé ici de cette convention. Le SMT qui va financer la totalité mais il est nécessaire que la Métropole participe à l'équilibre de ce financement aussi bien en subvention de fonctionnement qu'en subvention d'investissement annuel. Au titre de 2025, dans cette Convention il est prévu de verser un montant maximum de 3 millions d'euros en subvention de fonctionnement et un montant maximum de 2 millions d'euros en subvention d'investissement pour le SMT.*

Maria LÉPINE : *Merci. Avez-vous des commentaires. Christophe BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. Je voudrais qu'on s'attarde un petit peu sur cette délibération parce qu'on ne retrouvera pas dans le budget, sauf erreur de ma part Monsieur le vice-président, ce qui est lié au SMT. J'aimerais qu'on revienne un petit peu sur le financement global du tramway puisque lorsque j'entends dans votre bouche que le SMT finance tout, j'ai une analyse un petit peu différente de la vôtre. En tous les cas, je ne suis pas sûr que chacun s'approprie très bien ce qu'est le Syndicat des Mobilités de Touraine. Je reviens sur la commission générale que nous avons eue il y a une dizaine de jours maintenant je crois, qui a été pour moi non conclusive mais très éclairante parce que finalement elle résumait assez bien ce qu'est aujourd'hui le projet de ligne 2 de tramway. Si j'ai bien tout compris, peut-être que j'ai fait des erreurs, Christian ce soir-là vous avez été très clair dans votre expression et je vous remercie. Cela m'a posé un vrai sujet d'élu. Finalement qu'est-ce qu'un élu ? C'est un représentant des citoyens. Qu'est-ce que j'ai entendu ? J'ai entendu qu'on fait une deuxième ligne parce que cela constitue un projet, que finalement on n'a pas d'autre projet donc puisqu'on a de l'argent à dépenser faisons cela. J'ai trouvé l'argument un petit peu singulier. J'ai appris que le projet est financé par une subvention donc par une dépense de fonctionnement. Je ne vais pas revenir sur fonctionnement, investissement, mais 293 millions d'euros alors que le projet coûterait avec les économies réalisées grâce aux talents des unes et des uns moins de 500 millions d'euros. J'ai entendu que le financement de cette subvention n'est pas assuré dès 2028. Vous nous avez fait la démonstration Christian avec pertinence qu'en 2026 vous saviez trouver l'argent, qu'en 2027 c'était plus compliqué mais qu'on le trouvait encore et que finalement qu'en 2028 on ne le trouvait pas du tout. En conséquence, si j'ai bien entendu un autre vice-président, Laurent RAYMOND, il faudra lever un impôt que Laurent RAYMOND a appelé l'impôt tram, ce qu'assurément ce soir-là personne n'a démenti la création d'un nouvel impôt. En réponse, j'ai entendu aussi que ce nouvel impôt n'était pas si grave parce que quelque part on n'avait pas atteint le seuil de douleur des Tourangeaux sur le sujet des prélèvements. Vous nous avez cité qu'on avait une taxe supplémentaire de 3 millions d'euros pour l'EPFL, même pas mal, que sur la TEOM on avait perçu 5 millions d'euros de plus auprès des Tourangeaux, même pas mal, que sur la CFE on avait perçu 5 millions d'euros de plus, même pas mal donc finalement puisque l'impôt n'est pas douloureux, je ne sais pas si c'est un jeu mais en tous les cas continuons. Si je comprends bien tout ce qui a été dit, à partir de 2028 tant que je gagne je joue donc je crée un nouvel impôt. J'ai une question finalement assez solennelle ce soir pour chacune et chacun d'entre vous. Êtes-vous capable les unes, les uns, les autres, de dire droit dans les yeux à vos conseillers municipaux, à vos électeurs, à vos enfants et vos petits-enfants, que vous avez finalement plombé durablement leurs futures capacités pour une ligne de tramway mal dessinée ? Qu'il n'y ait pas de d'ambiguïté, je suis à fond pour la ligne 2.*

*Réaction de l'assemblée.*

Christophe BOUCHET : *Vous pouvez rire, je sais que c'est le sujet, on essaie de détourner, mais qu'elle soit simple, sobre, frugale comme dirait l'autre. Je la verrais bien utile et rentable, pas vous ? Ce qui est étonnant dans ce sujet du tramway, et j'ai encore fait l'expérience tout à l'heure en arrivant, je ne citerai personne, c'est que chacun individuellement est dubitatif, voire très dubitatif, puis collectivement, tout d'un coup, on serait suicidaire. Je ne comprends pas ce gouffre entre ce qu'on se dit dans les couloirs et puis ce qui se passe quand nous votons dans cette salle à ce sujet et au sujet aujourd'hui de la dette. Je viens d'une ville où depuis 10 ans nous luttons, nous avons lutté, l'équipe d'Emmanuel DENIS a lutté, pied à pied pour sortir du borbier d'une dette affreuse où nous sommes depuis plus de 10 ans les mains liées pour investir parce que nous devons nous désendetter. La fameuse expression du maire de Tours, la fameuse dette grise. Au-delà du jargon de dette grise qui peut paraître un mot en l'air, des vérités existent sur des équipements culturels et sportifs en triste état, des écoles qui nous font défaut parfois et parfois je le crois, honte. Ma question c'est est-ce qu'on recommence ? est-ce qu'on se relance dans une dette ou dans un impôt nouveau qui pourrait servir à autre chose qu'à une ligne qui est encore une fois mal dessinée. Puisqu'on parle du SMT Monsieur le Vice-président, j'ai un autre sujet, la transparence pour le grand public parce que, comme vous l'avez dit, le SMT finance finalement. Il y a peut-être une entité au-dessus de nos têtes qui est riche à souhait et qui peut nous financer. On a eu une commission générale où on nous a donné les chiffres que je trouve assez calamiteux de subvention. Une commission générale où on nous a dit que toutes les réserves seront levées, sans nous dire comment, j'ai juste entendu dire « faites-nous confiance », admettons. Depuis cette commission générale, on apprend dans la presse, pas dans la commission générale qui a eu lieu il y a trois ou quatre jours, que désormais les rames sont commandées, que le marché de près de 80 millions d'euros a été attribué à une entreprise qui était seule à concourir. On apprend, par un blog souvent bien informé que l'on paie les rames plus chères que d'autres villes. On apprend aussi que d'autres marchés ont été passés sur le sujet, qu'une note juridique atteste que tout cela est valide. J'ai simplement une demande ce soir, donnez-nous cette note. Je crois qu'en transparence vous nous la devez. S'il faut aller la chercher au SMT, on ira. Je pense qu'il serait mieux qu'elle soit transparente pour le grand public et que cette note juridique arrive en conseil métropolitain. J'ai l'impression qu'on a bien tous compris que le préfet signera très rapidement la déclaration d'utilité publique alors même que la VAN SE est négative. Qu'est-ce qu'est la VAN SE ? C'est l'indicateur d'expert indépendant qui évalue si un projet est positif en toute chose pour la collectivité ou s'il est négatif. Ils ont conclu que c'était négatif mais je comprends que le préfet va tout de même signer. Je vais être très honnête avec vous ce soir, pas populaire, je le sais, mais faites-moi confiance, j'irai chercher la responsabilité de chacune et de chacun de ceux qui mettent en péril ainsi notre avenir et l'avenir des collectivités, le préfet y compris. Or, ce projet, dans son tracé actuel, est trop long, trop coûteux, pas compétitif et déficitaire. Je pense qu'il nous lie les mains pour trop longtemps et qu'il met notre avenir budgétaire et l'avenir de nos collectivités, de notre commune, de notre métropole en péril. Je vous remercie Madame la Présidente.*

Maria LÉPINE : *Merci. Qui souhaite s'exprimer ? Emmanuel DENIS.*

Emmanuel DENIS : *Merci Monsieur BOUCHET. On vous retrouve fidèle à ce que vous êtes depuis le début de ce mandat c'est-à-dire dans l'entrave permanente des projets pour retourner à ce que vous avez fait sur l'ancien mandat c'est-à-dire l'inertie des projets, pas grand-chose et c'est déplorable je trouve, parce-que là on a face à nous un beau projet de territoire sur le financement. Contrairement à ce que vous expliquez les financements sont plutôt à la baisse en termes de contribution pour la Métropole et c'est une très bonne*

*nouvelle. Tous les indicateurs sont au vert à ce stade de la compétition, avec des taux d'intérêt qui commencent à baisser, avec des résultats d'un réseau de transport qui sont excellents. Il faut le dire et le redire, la première ligne du tramway a été un succès incontestable aujourd'hui. Ce succès incontestable a permis une véritable anomalie dont la métropole a bénéficié jusque-là, le fait que l'ensemble des politiques de mobilité était autofinancé par ce SMT c'est-à-dire que depuis toujours, il y a eu peut-être quelques exceptions, la contribution en fonctionnement de la Métropole aux politiques de mobilité à Tours est nulle et c'est une grande chance. J'ai regardé quand même pour information ce qui se passe à côté : BP 2025 d'Orléans, il est prévu une subvention d'équilibre de 16,5 millions d'euros pour le budget des mobilités d'Orléans. Dijon CA 2023, je n'ai retrouvé que cela, compte administratif 2023, 10 millions d'euros de subvention d'équilibre au budget du transport. Angers budget 2025, 16 millions d'euros de prévus. Le Mans BP 2025, 11,266 millions d'euros de prévus en subvention d'équilibre. Nous avons la chance d'avoir un réseau qui fonctionne extrêmement bien et qui nécessitera pour cette deuxième ligne de tramway parce qu'il ne faut pas s'arrêter, ne pas s'endormir sur ses lauriers, ne pas rester dans l'inertie permanente, ne pas rester dans l'entrave permanente des projets, nous allons continuer à développer ce réseau de transport en commun et cela nécessitera effectivement l'aide de la métropole, 3 millions d'euros cette année, 3 millions d'euros l'année prochaine, ensuite ce sera réévalué. Un chiffre dans la délibération est à corriger puisqu'on parle d'une contribution de 246 millions d'euros, c'est Laurent RAYMOND qui me l'a signalé, aujourd'hui à date, on est à 214 millions d'euros. C'est réévalué régulièrement. Je vous ai expliqué la manière dont c'était réévalué. C'est plutôt une grande satisfaction. Tout cela n'est pas pour juste faire de la dette grise. Comment on peut comparer et dire que la dette que l'on fait pour un réseau de transports en commun c'est de la dette grise, c'est juste tout l'inverse. On le sait, la priorité en termes de décarbonation, de réduction des gaz à effet de serre, le premier levier ce sont les transports. Nous avons réussi avec cette première ligne de tramway de réduire la part modale de la voiture. Nous avons des objectifs avec les projets cumulés de réseaux cyclables, de réseaux de transports en commun, le SERM, de réduire encore d'au moins 10% à 15% la part modale de la voiture sur la métropole. Ce sont des bénéfiques à la fois sociaux pour les habitantes et les habitants de la métropole et plus largement puisque le SERM c'est tout le département, c'est redonner la capacité de mobilité à un coût mineur par rapport au coût d'entretien d'une voiture. En fonction des chiffres c'est 4, 5, 6, 7 000 euros par an pour l'entretien d'une voiture alors que l'abonnement fil bleu qui bientôt permettra de se déplacer sur l'ensemble du département puisqu'on est en train de travailler avec la Région pour avoir cette possibilité d'utiliser les transports, les TER et puis les bus Rémi avec les mêmes titres de transport, donc on aura cette capacité de pouvoir offrir à tout à chacun pour le prix d'un abonnement, le plus cher c'est 49 euros donc pour moins de 600 euros quand on n'a pas de réduction, on peut se déplacer sur l'ensemble du réseau Fil Bleu, c'est un acte social très fort. Je ne vois pas de quoi vous parlez quand vous parlez de dette grise, cela n'a juste rien à voir. Un territoire qui n'investit pas dans ses mobilités, par définition c'est un territoire statique, mort, inerte. Je lisais un article la semaine dernière sur la « Tramo-mania », le fait que les projets d'extension de tramway ou de nouvelles lignes de tramway sont en train de fleurir partout en France. J'ai regardé dans les montants aussi parce qu'on nous dit toujours qu'on fait extrêmement cher alors que le coût du projet est extrêmement contenu depuis le début. À Nice, ils sont en train de faire une extension de 7 kilomètres à 376 millions d'euros. On est très compétitifs avec notre réseau et notre projet qui permettra à la fois au plus grand nombre de se déplacer sur le territoire, c'est aussi un gain en termes de santé parce que là aussi c'est un sujet de santé publique extrêmement important. J'ai du mal à entendre que faire un tramway soit un problème de dette grise, Monsieur BOUCHET. Parler de dette grise alors qu'on parle de la*

santé des habitantes et des habitants. Vous savez que la pollution chronique dans nos métropoles génère entre 40 à 50 000 décès prématurés chaque année. Cette pollution est liée en partie aux transports tels qu'ils sont aujourd'hui. Nous devons donc décarboner, dépolluer, c'est bon pour l'ensemble de la population et c'est un vrai sujet à la fois environnemental, social et bien sûr un projet de santé publique. Si vous ne retrouvez pas de l'intérêt général, franchement je ne sais pas ce qu'il vous faut. On est justement dans le cœur des politiques publiques devant être développées par notre métropole. C'est un beau projet de territoire. On peut reparler du tracé et continuer à dissenter mais on a déjà les premières évaluations qui font état de 30 à 35 000 passagers par jour, cela sera déjà un succès. On a déjà une certitude sur la partie entre l'hôpital Trousseau et le centre-ville puisqu'on a aujourd'hui un BHNS en train d'exploser. Sur l'autre partie avec le fait d'aller rejoindre à la fois l'hôpital et l'université, la faculté de médecine, ce sera aussi un succès. On le voit d'ailleurs dans l'attractivité des transports en commun. Le tramway est toujours privilégié par rapport au bus et pour avoir fait quelques trajets ces derniers jours avec des personnes âgées puisqu'en plus de tout cela, dans le financement de notre réseau de transport en commun, on améliore le service. On a mis en place un service qui s'appelle mon guide Fil Bleu permettant aux personnes de plus de 70 ans d'être accompagnées, c'est un service dont je fais la promotion partout. Pour le prix d'un billet, une fois par semaine, vous ne pouvez pas le faire tous les jours sinon ce serait un coût rédhibitoire, cela permet en l'occurrence à des personnes qui ne sont pas en confiance d'aller prendre le bus, le tramway et de faire leurs courses en ville ou aller à des rendez-vous. On a ici un vrai projet. Concernant les rames, on a strictement suivi les règles effectivement des marchés publics donc faites un courrier au SMT et une demande pour avoir les documents que vous souhaitez et on y répondra. Au sujet du coût des rames, il faut toujours compter la même chose quand on parle des rames mais sur les derniers projets sortis on est toujours dans cette épure en termes de coût des rames, c'est un coût élevé. On est exactement dans l'épure de ce qu'on avait prévu donc on est plutôt satisfait, avec un fabricant qui a créé la surprise. On pouvait penser que ce serait Alstom, il n'a pas souhaité aller au bout de ce marché, c'est la vie des industriels, on comprendra peut-être plus tard. En tous les cas, on est allé au bout, on a fait vérifier juridiquement qu'on était bien carré sur le sujet. On aura des rames de très grande qualité qui pourront irriguer notre réseau et fonctionneront sur la ligne 1 comme sur la ligne 2. Quelques réponses pour expliquer l'intérêt. Je n'ai pas parlé de l'intérêt économique. Les entreprises sont en attente. Ce que vous nous proposez, comme d'habitude, c'est de perdre du temps, repartir à zéro, rester dans l'inertie sauf que les entreprises, et en particulier les entreprises de la construction, sont en l'attente de ce projet parce que cela représente 1 000 emplois pendant deux ans sur le territoire, ce qui est un vrai booster pour l'économie locale qui se satisfait que cette année la métropole ait fait 90 millions d'euros de travaux, que la ville de Tours ait dépassé les 40 millions d'euros de travaux parce que c'est un vrai plus pour nos entreprises locales et il faut le souligner. Il faut donc qu'on continue à déployer ces projets. Aujourd'hui, on a les reins financiers, les reins qui ont la capacité de d'assumer ces projets parce qu'on est une métropole donc il ne faut pas trembler devant ce beau projet qui sera lancé dans quelques semaines maintenant.

Maria LÉPINE : Monsieur BOUCHET, vous vouliez reprendre la parole ?

Christophe BOUCHET : Madame la Présidente, Monsieur le vice-président, ce n'est pas parce qu'on débat qu'on est dans l'entrave. Vous avez une façon de voir les choses de la vie qui est spectaculaire. Je ne vous accuse de rien sur le sujet mais n'accusez pas les autres d'entrave ou de quoi que ce soit. Ce sont des mots importants que vous mesurez parfaitement. Vous êtes habile, je le sais, en communication. Vous nous parlez d'Angers, Le

*Mans, Orléans, Dijon, bien sûr qu'ils ont des subventions de fonctionnement puisque tous leurs équipements métropolitains par ailleurs sont faits, évidemment qu'ils peuvent se permettre de subventionner le tramway et peut-être même le rendre gratuit s'ils le souhaitent puisque des gens le demandent à la porte. Par ailleurs, tous les équipements dont je vous parlais précédemment ont déjà été faits. Le problème c'est qu'on n'est pas exactement dans la même situation. Vous comparez ce qui n'est pas comparable. Si vous voulez qu'on se compare à Angers, on fait un benchmark au prochain conseil métropolitain avec Angers, Orléans et on va rigoler parce que vous le savez, vous l'avez dit, c'est vrai, je suis d'accord, nous sommes en sous-investissement chronique depuis 20 ans maintenant par rapport à ces villes-là donc évidemment qu'ils peuvent se permettre ce qu'on ne peut pas se permettre. Vous citez des chiffres, vous prenez un exemple, ce n'est pas transparent. Vous dites Nice, 7 kilomètres, 376 millions d'euros. Je pense que la plupart des personnes ici sont déjà allées à Nice. On voit bien que faire un tramway à Nice n'est pas exactement la même chose que de faire un tracé à Tours. Il ne faut pas avoir fait l'école des Ponts pour savoir comment cela fonctionne. Dans votre réponse, je suis pleinement d'accord avec vous, cette ligne va être pleinement rentable pour aller à Trousseau, c'est vrai et c'est ce qu'on préconise. Elle va être pleinement rentable ou un peu moins, peut-être rentable, pour aller de Trousseau vers Bretonneau. Peut-être que c'était l'idée de départ d'aller d'hôpital à hôpital et qu'il fallait peut-être se contenter de cela. Vous avez cité ces deux tronçons. Monsieur le Vice-président, si vous faites ces deux tronçons, je signe des deux mains ce soir, je suis d'accord avec vous, mais ce n'est pas exactement le tracé de cette ligne 2. Cette ligne 2 ne s'arrête pas d'un côté à Trousseau et de l'autre côté à Bretonneau. J'entends que vous êtes peut-être gêné sur le sujet mais encore une fois, et je le redis, ce n'est pas de l'entrave parce que je suis à fond pour cette ligne 2, et vraisemblablement selon les études qui pourront être faites sur une ligne 3 pour désengorger notamment l'Est de la ville, mais pas sur ce tracé-là. Vous n'avez pas répondu à une question fondamentale dans votre réponse, comment financez-vous les 193 millions d'euros que vous nous avez présentés la dernière fois ? Vous nous dites que les chiffres sont meilleurs, tant mieux, bravo. Vous avez fait des économies sur les travaux, bravo. Les recettes de Fil Bleu ont augmenté, bravo. Vous avez retrouvé des sources de financement supplémentaires, bravo. Répondez désormais à la question, comment financez-vous les 193 millions d'euros ? Je n'ai pas rêvé Monsieur le Vice-président en charge du budget. Les 193 millions d'euros que vous nous présentez ne sont pas financés aujourd'hui à ce qu'en dit le Vice-Président chargé des finances, sauf s'il nous raconte des carabistouilles, ce que je ne crois pas. Ce n'est pas de l'entrave, de l'inertie, c'est du débat politique et une demande d'information. Quant à votre dernière réponse « vous n'avez qu'à écrire au SMT », oui, on peut écrire au SMT, puis après on pourra aller au TA faire des référés, etc. Pourquoi ne pas avoir les choses en toute transparence dans un conseil métropolitain qui, contrairement à ce qui se dit, c'est le SMT qui va tout financer, non, les Tourangeaux vont en financer une partie. À partir du moment où, parce que cela va se terminer comme cela comme l'a dit Laurent RAYMOND, on va aller demander 193 millions d'euros dans le meilleur des cas, peut-être qu'on peut leur expliquer à quoi ils vont servir, comment ils vont servir, comment sont passés les appels d'offres, pourquoi on a un prix des rames élevé et pourquoi pas, parce qu'il y a des batteries dedans peut-être, etc. Tout cela est peut-être très pertinent, bien ficelé, mais alors pourquoi ne pas nous le dire ?*

Maria LÉPINE : Sébastien CLÉMENT.

Sébastien CLÉMENT : *Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Juste une réponse pour Christophe BOUCHET. J'ai bien entendu votre message sur le tronçon Trousseau-Bretonneau, or nous, habitants de l'Ouest Tourangeau, sommes concernés. Je tiens à redire ici solennellement que je suis pour l'élargissement du tronçon vers La Riche, ce qui rajoutera à peine 2 kilomètres et je suis pour aller bien au-delà. Je voulais juste faire cette précision. On n'est pas loin puisque l'arrêt Botanique nous porte effectivement l'hôpital Bretonneau, en ce qui nous concerne, à seulement je crois 300 mètres. On pourra réfléchir effectivement peut-être à une liaison plus efficiente sur ce tronçon-là mais je tiens à redire ici qu'il faut cette deuxième ligne telle qu'elle nous a été présentée. Merci.*

Maria LÉPINE : *Jean-Patrick GILLE.*

Jean-Patrick GILLE : *Ces débats sont légitimes mais j'ai un peu le sentiment qu'on les a depuis longtemps. Il y a 12 ans commençaient les essais de la première ligne avant que quelques mois après elle soit inaugurée. Là si ce n'est pas l'entrave, le mot est peut-être un peu fort, mais je vais encore être obligé de vous dire qu'il y a quand même une forme de procrastination de revenir. C'est understandable et c'est bien qu'on ait le débat. Il faut quand même dire les choses aussi quand vous dites « on cherchera les responsabilités ». Il y a d'ores et déjà aujourd'hui une responsabilité, ce n'est pas dramatique non plus, mais qui est de ne pas avoir fait la deuxième ligne tout de suite parce que cela coûte beaucoup plus cher quand on attend. Je ne parle pas simplement de refaire les études, etc., mais je rappelle qu'elle était prête en 2014 et puis tout d'un coup on est parti sur le reculoir, cela a aussi un coût et on pourra le dire aux Tourangeaux. Six ans de tergiversations, après il faut reprendre et finalement pour un tracé qui n'est pas fondamentalement différent, à part l'histoire du boulevard Béranger. Les arguments que vous avancez sont entendables mais on les a beaucoup entendus. J'ai le souvenir de les avoir entendus sur la première ligne aussi. Les gens qui nous expliquaient qu'ils étaient pour un tramway, etc, mais ce n'était jamais le bon, jamais le bon tracé, jamais la bonne entreprise, que cela allait coûter trop cher, etc. Tout le monde reconnaît que c'est plutôt une réussite. Je crois que c'est notre responsabilité aussi mais je pense qu'on a déjà eu ce débat de dire que cela n'a pas de sens d'avoir un réseau qu'avec une seule ligne donc il faut faire la deuxième ligne. On en discute depuis 10 ans, on a voté, il faut la faire. Il faut arrêter d'inquiéter les Tourangeaux, c'est cela qui est plus déplaisant d'ailleurs. C'est un peu comme si ça vous gêne que cela soit démarré dans ce mandat-là. On ne va attendre encore un an pour démarrer, non. Je pense qu'on s'est mis tous d'accord, il faut y aller parce qu'encore une fois attendre cela coûte de l'argent. Concernant le reste, on a un petit péché du mandat que nous vivons ensemble, on n'a pas bien défini, à part le tramway, les projets que nous allons faire, on a donc du mal à sortir des projets qu'on n'a pas définis ensemble. Ce n'est pas simple non plus de se mettre d'accord à 22 communes. Il faudra essayer de faire mieux la prochaine fois, mais au moins essayons de réussir ce qui semble plutôt bien parti. Moi aussi je l'ai dit, on est plusieurs à l'avoir dit, j'ai toujours un petit doute sur La Papoterie, je n'ai pas compris, je n'ai pas vu qui habitait là-bas, je ne comprends pas bien cette affaire. Au-delà de cela, je pense qu'on peut améliorer, je persiste à le dire, la desserte de Trousseau, cela passe un peu loin. On me dit qu'il ne faut pas le dire, etc. Être élu c'est dire les choses qu'on a envie de dire quand même donc je le dis. Sur le reste, cela me paraît plutôt pas mal. Encore une fois, il faut avancer et arrêter d'inquiéter les gens.*

Christophe BOUCHET : *Intervention hors micro.*

Jean-Patrick GILLE : *On traite les sujets, vous les avez posés. Après ce sera dans le mandat suivant, en fonction de ce que les élus qui siégeront ici décideront. Je les invite quand même en début de mandat, normalement c'est le principe, mais le début de mandat a été compliqué pour de multiples raisons, de se mettre d'accord sur les projets fédérateurs ou structurants. À partir du moment où on se met d'accord, si on est des élus responsables, c'est plutôt le cas ici, il faut se mettre d'accord sur les moyens économiques, financiers, budgétaires à mettre en face. Dans le monde un peu troublé dans lequel on vit, c'est un peu difficile de dire qu'elle sera la situation à l'époque. Chacun en responsabilité fera les choix. Ce n'est pas un mensonge de dire que la pression fiscale n'est pas maximum pour notre métropole, elle est plutôt dans la fourchette basse des métropoles, plus le fait qu'on est sous-équipé. Voilà l'équation qu'auront à résoudre nos collègues du futur mandat.*

Maria LÉPINE : *Christian GATARD.*

Christian GATARD : *Merci. Je vais essayer de ne pas être trop long et de ne pas vous ennuyer non plus à répéter tout le temps la même chose mais comme on nous pose tout le temps la même question, je suis bien obligé d'y apporter un certain nombre de réponses. Je pense qu'aujourd'hui le défi que doit surmonter la métropole par rapport au financement de la deuxième ligne de tramway, c'est de le faire sans augmenter les impôts. Quand je dis qu'il y a des risques d'augmenter les impôts, c'est toujours lorsque je vous vois les uns et les autres alors que des cadrages ont été faits à chaque préparation de budget, c'est lorsque je vous vois ne pas en tenir compte, demander le double des investissements par rapport à ce qui est inscrit au cadrage, ce qui nous oblige avec le Président à faire des arbitrages, d'augmenter, de demander de plus en plus de dépenses de fonctionnement pour financer tel équipement, l'école d'architecte par exemple. C'est souvent à ce sujet-là que j'évoque ce risque mais pour ce qui concerne la deuxième ligne de tramway, je pense qu'un certain nombre de conditions est aujourd'hui rempli pour peu qu'il y ait une volonté politique d'être rigoureux dans la gestion du budget de la métropole, ce qui n'est pas toujours le cas, mais ces dernières années il faut reconnaître que cela s'est très fortement amélioré, y compris d'ailleurs au budget du SMT. Les résultats qu'on va vous présenter ce soir le prouveront. On a des résultats financiers qui sont extrêmement positifs. Comment pourrons-nous demain financer la contribution de la métropole sous forme de subventions de fonctionnement au SMT, sans augmenter les impôts ? Cette année on met 3 millions d'euros. Est-ce que les impôts vont augmenter ? Non. L'an prochain en 2026, il faudra à nouveau mettre 3 millions d'euros, la même somme que cette année, il n'y a pas de raison que les impôts augmentent. En 2027, il faudra rajouter 5,5 millions d'euros, la subvention de fonctionnement de la métropole devra passer à 8,5 millions d'euros. Est-ce que chacun d'entre vous ici présents qui savez gérer un budget, allez partir du fait que c'est impossible dès le départ, qu'on n'y arrivera jamais ? Est-ce que vous pensez que c'est une attitude responsable de dire « de toute façon on n'y arrivera jamais, c'est impossible » ? Je ne sais pas faire. Le rôle d'un élu responsable c'est de chercher les marges de manœuvre. Je vous dis quelle sera la marge de manœuvre. Aujourd'hui, on verse un fonds de concours de droit commun global de 5,5 millions d'euros aux communes sur des dépenses de fonctionnement. C'est répréhensible. Pour l'instant, la Chambre Régionale des Comptes n'a fait que nous donner des recommandations d'arrêter cela, demain elle va nous dire stop donc au budget 2027 il faudra arrêter de verser ce fonds de concours de droit commun aux communes, ce qui permettra de dégager une marge de manœuvre pour augmenter la subvention de fonctionnement pour le SMT. Après, il n'y aura plus qu'un nouveau cap à franchir puisque cela va passer de 8,5 millions d'euros à 14 millions d'euros en 2028-2029, c'est-à-dire 5,5 millions d'euros à*

*nouveau à trouver. Qu'est-ce que représente 5,5 millions d'euros à trouver par rapport aux recettes de fonctionnement de la métropole qui s'élèvent à 284 millions d'euros ? C'est 1,9%. Si on raisonne par rapport aux dépenses qui s'élèvent aujourd'hui à 227 millions d'euros, c'est 2,4%. Je pense que demain un élu responsable et bon gestionnaire des finances de la métropole cherchera obligatoirement à jouer de la dynamique de recette et des économies. Qui n'a jamais fait cela parmi vous ? Qui n'a jamais géré un budget communal en se disant « j'ai un défi de trouver de l'argent pour financer un projet d'intérêt général très important, je ne sais pas faire » ? Est-ce que vous vous êtes présentés les uns et les autres à vos cérémonies de vœux en disant « non, je ne sais pas faire » ? C'est le travail quotidien d'un maire. Il ne faut jamais avoir été maire pour dire que c'est impossible ou avoir été un maire remercié assez rapidement par ses concitoyens parce qu'un maire, et j'en fais partie, qui s'inscrit dans la durée, son quotidien c'est de chercher des marges de manœuvre. Et là, les marges de manœuvre, je suis persuadé que connaissant parmi vous les jeunes qui je pense incarnent l'avenir, sauront les trouver sans augmenter les impôts. Voilà, mes chers collègues, ce que j'avais envie de vous dire.*

Maria LÉPINE : *Marion NICOLAY-CABANNE.*

Marion NICOLAY-CABANNE : *Merci. J'ai envie de répondre « qui n'a jamais été chercher des économies ? » Certains arrivent aux cérémonies de vœux en disant « on ne savait pas comment faire, on augmentait les impôts ». C'est arrivé il n'y a pas très longtemps. Je suis très heureuse de voir que finalement des marges de manœuvre existent. Ce n'est pas tout à fait ce qui nous avait été dit en commission des finances de la métropole mais c'est très bien. Si je comprends bien, la marge de manœuvre principale c'est de supprimer les fonds de concours de droit commun et de tout basculer sur le financement du tramway ? Si j'ai bien compris ce que vous venez de dire Monsieur GATARD. Je suis heureuse aussi de l'entendre parce qu'il y a quelques mois lorsqu'on était sur la programmation de loi de finance 2025, il a été question à un moment donné de demander aux villes et aux EPCI comme les métropoles de pouvoir faire un petit peu des économies pour donner à l'État, on était sur le même type de montant et on a entendu des horreurs. On allait fermer les EHPAD, ne plus donner à manger aux enfants aux cantines, que ce n'était pas possible de pouvoir trouver tout cet argent. Je suis absolument ravie que ce soir on soit capable de trouver cet argent sans augmenter les impôts et tout en douceur.*

Maria LÉPINE : *Christian GATARD.*

Christian GATARD : *Je voudrais préciser quelque chose à Madame NICOLAY-CABANNE. Je n'ai pas dit qu'il faudrait à l'avenir supprimer le fonds de concours de droit commun pour les communes, j'ai dit qu'il fallait arrêter de le verser en fonctionnement. Ce que j'ai voulu dire c'est que le fonds de concours de droit commun de 5,5 millions d'euros pour les communes devrait être versé toujours aux communes mais en section d'investissement, ce qui dégage 5,5 millions d'euros en section de fonctionnement pour abonder la subvention SMT. Je vous vois rassurés tout d'un coup mes chers collègues maires.*

Maria LÉPINE : *Merci à tous pour ces échanges. On sait bien que c'est un sujet qui occasionne régulièrement des débats et des points de vue difficiles à voir se concilier. Je n'oublie pas quand même que cela a fait l'objet récemment d'une enquête publique qui a obtenu un avis favorable avec des restrictions que nous levons. Je vous propose que nous passions au vote concernant cette convention annuelle de financement du Syndicat des Mobilités pour la réalisation de la ligne 2 du tramway et de ses composantes pour l'année 2025.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**7 abstentions : Mmes METREAU, DELAGARDE, DARNET-MALAQUIN ; MM. BOUCHET, LEBRETON, BRUTINAUD-PELLEREAU, PIERRE.**

**1 vote contre : Mme CABANNE.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Christian GATARD.*

---

## **C\_25\_03\_31\_015- FINANCES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT, DE L'EAU ET DU CREMATORIUM**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils retracent en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Il s'agit de documents de synthèse qui présentent les bilans comptables et comptes de résultats et rassemblent l'ensemble des comptes mouvementés en 2024 avec une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

La présente délibération est accompagnée des comptes de gestion 2024 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, de l'eau et du crématorium.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article **L.5217-10-10** relatif aux modalités d'approbation du compte administratif et du compte de gestion,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal dressé par le Comptable public pour l'exercice 2024 sans observation ni réserve ;

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement dressé par le Comptable public pour l'exercice 2024, sans observation ni réserve ;

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe de l'eau dressé par le Comptable public pour l'exercice 2024, sans observation ni réserve ;

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe du crématorium dressé par le Comptable public pour l'exercice 2024, sans observation ni réserve.

Christian GATARD : *Je vous propose de donner quitus à notre comptable public pour l'exercice 2024 de ces comptes en conformité avec notre compte administratif.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Christian GATARD.*

---

## **C\_25\_03\_31\_016- FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

#### **1/ Approbation du compte administratif 2024**

Le Conseil métropolitain est invité à procéder à l'examen du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal dont les résultats sont les suivants :

#### **Plan de compte M57**

**Fonctionnement**

Dépenses		252.049.763,82 €
Recettes		293.727.858,19 €
dont		
Résultat de l'exercice	16.610.553,24 €	
Excédent reporté de l'exercice N-1	25.067.541,13 €	

**Soit un solde cumulé de fonctionnement de 41.678.094,37 €**

**Investissement**

Dépenses		135.229.474,17 €
Recettes		126.193.431,58 €
dont		
Solde d'investissement de l'exercice	- 14.013.394,17 €	
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	4.977.351,58 €	

**Soit un solde cumulé d'investissement de - 9.036.042,59 €**

**soit un solde global de clôture de 32.642.051,78 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0,00 €

**Restes à réaliser**

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

**soit un solde cumulé global de clôture de 32.642.051,78€**

**2/ Affectation des résultats de l'exercice 2024**

Il convient d'affecter le résultat positif de la section de fonctionnement, soit 41.678.094,37 € afin de couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le résultat d'investissement est le suivant :

Solde cumulé d'investissement	- 9.036.042,59 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

**Soit un besoin de financement de la section d'investissement 9.036.042,59 €**

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats :

- au compte 1068	9.036.042,59 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	32.642.051,78 €

Cette affectation des résultats issus du compte administratif 2024 du budget principal de Tours Métropole Val de Loire sera reprise au budget primitif 2025.

### 3/ Clôture d'autorisations de programme

Le règlement budgétaire et financier adopté par délibération du 27 juillet 2020 prévoit à son article 4.4 que la clôture d'une autorisation de programme (AP) doit être prononcée par le conseil métropolitain dans le cadre de l'adoption du compte administratif.

Le tableau qui suit fait état des AP à clôturer dans le cadre de l'adoption du compte administratif 2024 :

Programme	Libellé	Opération	Libellé	AP	Montant total	CP consommés
A1_2018_21	2018/21 Requalif commerciale Av de Grammont TOURS	190024H	Requalification Commerciale Avenue Grammont Tours	2019	2 942 708,31	2 942 708,31
A5_2019_07	2019/07 Envies de Loire	190030H	Envies De Loire	2020	0,00	0,00
A5_2019_08	2019/08 Itinéraires cyclables St J. Compostelle	170024H	Itinéraires Cyclables St Jacques De Compostelle	2019	2 614 808,92	2 614 808,92
A5_2019_09	2019/09 Itinéraires cyclables Cher/Canal du Berry	180055H	Itinéraires Cyclables Cher Canal Du Berry	2019	594 322,38	594 322,38
A7_2019_01	2019/01 Secteur aéroport Dialogue compétitif	190049H	Zone D'Activites Aeroport	2020	202 947,60	202 947,60
C1_2018_19	2018/19 Pont Napoléon	180093H	Pont Napoleon	2019	3 978 673,35	3 978 673,35
C1_2019_04	2019/04 Audit patrimonial ouvrage d'art	190012H	Audit Patrimonial Ouvrages D Art	2019	429 776,22	429 776,22
C4_2018_20	2018/20 Matériel	201403P	Achat matériel	2019	3 323 073,18	3 323 073,18
D1_2016_13	2016/13 Système d'information géographique	201704P	Sig	2019	424 408,27	424 408,27
D3_2015_6	2015/6 Logement social 2015	150016H	Intervention Logement Social 2015	2019	4 638 649,00	4 638 649,00
F1_2016_8	2016/8 FDC Terrains de sport La Riche	160039H	Fdc La Riche Terrain De Sports	2019	515 566,00	515 566,00
F1_2019_06	2019/06 Equipement sportif Druye	170013H	Equipement Sportif Druye	2019	2 229 053,96	2 229 053,96
G1_2017_13	2017/13 Système d'information métropolitain	202702P	Systèmes D'Information	2019	2 108 767,99	2 108 767,99
<b>MONTANT TOTAL :</b>					<b>24 002 755,18</b>	<b>24 002 755,18</b>

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Madame Maria LEPINE, Vice-Présidente, le compte administratif 2024 du budget principal, qui se présente de la façon suivante :

#### Plan de compte M57

##### **Fonctionnement**

Dépenses	252.049.763,82 €
Recettes	293.727.858,19 €
dont	
Résultat de l'exercice	16.610.553,24 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	25.067.541,13 €

**Soit un solde cumulé de fonctionnement de 41.678.094,37 €**

**Investissement**

Dépenses	135.229.474,17 €
Recettes	126.193.431,58 €
dont	
Solde d'investissement de l'exercice	- 14.013.394,17 €
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	4.977.351,58 €

**Soit un solde cumulé d'investissement de - 9.036.042,59 €**

**soit un solde global de clôture de 32.642.051,78 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0,00 €

**Restes à réaliser**

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

**soit un solde cumulé global de clôture de 32.642.051,78€**

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2024 :

- au compte 1068	9.036.042,59 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	32.642.051,78 €

- **PRECISE** que les résultats du compte administratif de l'exercice 2024 seront repris au Budget primitif 2025 ;

- **DECIDE** de clôturer les autorisations de programme telles que listées ci-dessus.

*À l'appui de son exposé Monsieur Christian GATARD présente un diaporama.*

Christian GATARD : *Merci. Mes chers collègues, nous allons présenter les comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes.*

*Les résultats. Le résultat de fonctionnement du budget 2024 au compte administratif s'élève à un montant de 25,1 millions d'euros, meilleur que celui de l'année 2023 qui était de 18,1 millions d'euros donc 7 millions d'euros de plus d'excédent en 2024 par rapport à l'année précédente, ce qui est tout à fait positif et mérite d'être souligné surtout dans la conjoncture actuelle. Malgré les incertitudes et le contexte dans lequel on se trouve au niveau des collectivités, on a gardé le cap en 2024 d'une gestion rigoureuse avec un bon résultat.*

*Un petit focus sur les recettes fiscales qui se sont élevées à 174,3 millions d'euros en 2024 au lieu de 167,5 millions d'euros en 2023 donc 6,8 millions d'euros de plus, ce qui a contribué au résultat bien entendu excédentaire de 25 millions d'euros. La CFE, dont on avait revu le barème des bases minimales, a permis une recette supplémentaire de 5 millions d'euros. La dynamique de la taxe sur les ordures ménagères, 1,9 millions d'euros de plus, celle de La TASCOM 800 000 euros de plus. En revanche des baisses de recettes de la taxe sur les*

*résidences secondaires. Les compensations de la TVA par l'État, aujourd'hui la dynamique c'est zéro. Heureusement que nous avons encore justement une fiscalité directe sur laquelle on a un certain dynamisme.*

*Un petit focus sur les dotations et les participations. La progression des recettes est de 3,9 millions d'euros par rapport à 2023. On arrive à 52,9 millions d'euros. C'est principalement dû au travail fait en matière de participation pour le tri sélectif. Ensuite des compensations fiscales. La recette de la DGF est en baisse c'est-à-dire tout ce que l'État nous verse, que ce soit sous forme de TVA ou sous forme de DGF, est en baisse et heureusement que nous avons encore une autonomie pour avoir une dynamique de nos recettes par ailleurs.*

*Un petit focus sur les autres recettes. Le Boni sur les conventions d'aménagement d'un montant de 2,7 millions d'euros, principalement d'ailleurs des conventions d'aménagement dont vous avez la liste : Le Cassantin, La Vrillonnerie à Chambray-lès-Tours, Pierre et Marie Curie. C'est aussi une dynamique de recettes qui peut être créée lorsque on sait gérer, mener à bien des conventions d'aménagement au lieu de les financer par des subventions de la métropole. On fait un bilan, un compte prévisionnel, un suivi de trésorerie avec un objectif de dégager à terme de la convention d'aménagement un excédent global. À partir de 2014, avec Philippe BRIAND, on a inversé la tendance parce qu'on avait beaucoup de CPA déficitaires. Avec Philippe BRIAND, il y avait une volonté politique forte de faire en sorte que les CPA soient excédentaires et on en voit les bons résultats aujourd'hui. Les cessions d'immobilisation correspondent à des recettes exceptionnelles mais ces recettes un peu exceptionnelles ont permis aussi de rapporter 7 millions d'euros de plus de résultat en 2024 par rapport à 2023, d'où un résultat global positif. Ce ne sont pas les recettes, compensations de l'État, TVA et DGF qui expliquent notre bon résultat mais le travail des élus et des services de la métropole.*

*Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2024 à 213 millions d'euros, soit une augmentation de 3,2%. Les différents types de dépense sont présentés dans le tableau. Les charges à caractère général sur le 011 ont baissé. Les charges de personnel ont augmenté de 3,4%, elles expliquent grosso modo la dynamique à la hausse des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses ont augmenté sans création de poste, c'est la dynamique propre au statut, aux rémunérations et aux salaires. Les charges financières sont en augmentation de 100 000 euros soit 5,7%, de 2,2 millions d'euros on est passé 2,3 millions d'euros.*

*L'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette depuis 2020. Vous pouvez constater que malgré le contexte incertain et des choses imprévisibles notamment par rapport à la politique de l'État, notre épargne brute a augmenté. L'épargne nette, donc l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette, a également augmenté entre 2020 et 2024 dans des proportions quand même assez importantes.*

*Les recettes d'investissement. En 2024, 72 millions d'euros de recettes d'investissement, 10 millions d'euros de plus qu'en 2023, soit 16,5%. Ceci n'est pas forcément lié à quelque chose d'extrêmement positif mais à l'augmentation de l'emprunt. Ce ne sont pas les subventions mais l'emprunt qui explique en grande partie et principalement l'augmentation des recettes d'investissement puisqu'en 2023 on a emprunté 11,5 millions d'euros, équivalent à peu près à la moyenne des années précédentes depuis une dizaine d'années. En 2024, parce qu'on a eu un taux de réalisation d'investissement très important, plus de 90 millions d'euros, on a dû faire 28 millions d'euros d'emprunt.*

*L'évolution de la dette. Même si en 2024 à titre exceptionnel parce qu'on a vraiment eu un score de réalisation de nos investissements importants, même si on a dû faire un emprunt supplémentaire, le stock de dettes au niveau de la métropole est tout à fait raisonnable puisque nous avons une capacité de désendettement de 2,5 ans aujourd'hui donc on est*

*dans le rouge à partir de 8, 10, 12 ans. On est très bon au regard des ratios de désendettement.*

*Les dépenses d'investissement du budget principal s'élèvent à 112 millions d'euros, y compris le remboursement du capital de la dette d'un montant de 13,3 millions qui est stable. Les dépenses d'équipement ont fortement augmenté, 91 millions d'euros en 2024, soit presque 26 millions d'euros de plus qu'en 2023 avec 65 millions d'euros. La moyenne trois ou quatre dernières années avant 2024 était plutôt autour de 65. La moyenne des dix dernières années depuis 2014 était environ de 60 millions d'euros. Un pic d'investissement important a eu lieu en 2024.*

*Le tableau de synthèse des autorisations de programme et des crédits de paiement concernant ce budget 2024. Le montant des autorisations de programme qu'on a voté était de 919 millions d'euros. En 2024, nous avons mandaté pour 93 millions d'euros. Compte tenu de tout ce qui a été réalisé antérieurement, il reste aujourd'hui 474 millions d'euros d'autorisations de programme à réaliser. Au rythme où nous allons ce serait plutôt dans cinq ans. Si on compare avec 2023, ce serait plutôt au-dessus de six ans pour terminer la réalisation de toutes ces autorisations de programme. Les principales actions financées dans le cadre des crédits de paiement totalisent 93,4 millions d'euros. Celles-ci sont listées dans les diapositives suivantes, je ne vais vous les lire dans le détail. Vous voyez que cela concerne toutes les politiques publiques, notamment le soutien à l'innovation, à la recherche et à l'enseignement supérieur pour un montant de 12 millions d'euros. Page 15, la politique d'infrastructures pour un montant de 27 millions d'euros, avec des gros projets pour certains terminés, d'autres qui démarrent et notamment les schémas cyclables, 13,5 millions d'euros. L'enveloppe 2 des communes, 17,6 millions d'euros. Ce sont les plus importants postes d'investissement du budget principal.*

---

## C\_25\_03\_31\_017- FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

#### **1. Approbation du compte administratif 2024**

Le Conseil métropolitain est invité à procéder à l'examen du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement dont les résultats sont les suivants :

## Plan de compte M49 (Hors Taxes)

### **Fonctionnement**

Dépenses	26.655.181,64 €
Recettes	32.137.499,72 €

Dont :

Résultat de l'exercice 815.289,93 €

Excédent reporté de l'exercice N-1 4.667.028,15 €

**Soit un solde cumulé d'exploitation de 5.482.318,08 €**

### **Investissement**

Dépenses 13.547.281,33 €

Recettes 17.422.759,71 €

dont

Solde d'investissement de l'exercice 5.648.440,29 €

Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1 - 1.772.961,91 €

**Soit un solde cumulé d'investissement de 3.875.478,38 €**

**soit un solde global de clôture de 9.357.796,46 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0,00 €

### **Restes à réaliser**

Dépenses 0,00 €

Recettes 0,00 €

**soit un solde net global de clôture de 9.357.796,46 €**

## **2. Affectation des résultats de l'exercice 2024**

Il convient d'affecter le résultat positif de la section de fonctionnement, soit 5.482.318,08 € afin de couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le résultat d'investissement est le suivant :

Solde cumulé d'investissement 3.875.478,38 €

Solde des restes à réaliser 0,00 €

**Soit un besoin de financement de la section d'investissement 0,00 €**

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats :

- au compte 1068 0,00 €

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) 5.482.318,08 €

Cette affectation des résultats issus du compte administratif 2024 du Budget annexe de l'Assainissement sera reprise au budget primitif 2025.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-14, L 2121-31 et L 2311-5,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte administratif dressé par Monsieur le Président, accompagné du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal,

Considérant que Monsieur Frédéric AUGIS, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2024, les finances de Tours Métropole Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 04 mars 2025,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Madame Maria LEPINE, Vice-Présidente, le compte administratif 2024 du budget annexe de l'assainissement, qui se présente de la façon suivante :

### **Plan de compte M49 (Hors Taxes)**

#### ***Fonctionnement***

Dépenses	26.655.181,64 €
Recettes	32.137.499,72 €

Dont :

Résultat de l'exercice	815.289,93 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	4.667.028,15 €

***Soit un solde cumulé d'exploitation de*** **5.482.318,08 €**

#### ***Investissement***

Dépenses	13.547.281,33 €
Recettes	17.422.759,71 €

dont

Solde d'investissement de l'exercice	5.648.440,29 €
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 1.772.961,91 €

***Soit un solde cumulé d'investissement de*** **3.875.478,38 €**

**soit un solde global de clôture de 9.357.796,46 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0,00 €

**Restes à réaliser**

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

**soit un solde net global de clôture de 9.357.796,46 €**

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2024 :

- au compte 1068	0,00 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	5.482.318,08 €

- **PRECISE** que les résultats du compte administratif de l'exercice 2024 seront repris au budget primitif 2025.

*À l'appui de son exposé Monsieur Christian GATARD présente un diaporama.*

*Christian GATARD : Le résultat est de 4,7 millions d'euros en 2024, celui de 2023 était supérieur, 6 millions d'euros. 30 millions d'euros de recettes. 19 millions d'euros de dépenses de fonctionnement.*

*L'épargne brute et l'épargne nette. Une très belle situation en 2021, une forte diminution en 2022 et une légère stabilisation entre 2023-2024. 6,7 millions d'euros d'épargne brute et 5 millions d'euros d'épargne nette.*

*Le recours à l'emprunt s'élève à 6,2 millions en 2024 pour financer 8,5 millions d'euros de dépenses d'équipement au lieu de 15 millions d'euros en 2023. Les dépenses d'équipement sont en forte diminution notamment sur les réseaux de distribution.*

*L'évolution de l'endettement. Notre capacité de désendettement de trois ans à 3,5 ans donc très en dessous du seuil critique de 11 ans, 12 ans, avec une hausse de la dette depuis 2021 dont le stock à presque plus que doublé puisqu'on est passé de 12 millions d'euros à 24 millions d'euros.*

*Les autorisations de programme. 12,7 millions d'euros avaient été votés. 8,5 millions ont été réalisés en 2024. Il reste donc 53 millions d'euros à financer. Le ratio de couverture est autour de 6 ans, 7 ans.*

---

## **C\_25\_03\_31\_018- FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET AFFECTATION DU RESULTAT**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

- **Approbation du compte administratif 2024**

Le Conseil métropolitain est invité à procéder à l'examen du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'eau dont les résultats sont les suivants :

## Plan de compte M49 (Hors Taxes)

### **Fonctionnement**

Dépenses		18.115.841,34 €
Recettes		25.696.341,81 €
dont		
Résultat de l'exercice	5.176.230,11 €	
Excédent reporté de l'exercice N-1	2.404.270,36 €	

**Soit un solde cumulé de fonctionnement de 7.580.500,47 €**

### **Investissement**

Dépenses		19.844.801,43 €
Recettes		20.226.844,10 €
dont		
solde d'investissement de l'exercice	8.009.624,84 €	
solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 7.627.582,17 €	

**Soit un solde cumulé d'investissement de 382.042,67 €**

**soit un solde global de clôture de 7.962.543,14 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0,00 €

### **Restes à réaliser**

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

**soit un solde net global de clôture de 7.962.543,14 €**

- **Affectation des résultats de l'exercice 2024**

Il convient d'affecter le résultat positif de la section de fonctionnement, soit 7.580.500,47 € afin de couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le résultat d'investissement est le suivant :

solde cumulé d'investissement	382.042,67 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

**Soit un besoin de financement de la section d'investissement de 0,00 €**

Contrairement aux comptabilités M14, M52 et M71, l'ordonnateur ne procède pas au calcul de la plus ou moins-value des cessions et celle-ci de donne pas lieu à un transfert en section d'investissement au cours de l'exercice N. Le transfert de la plus-value (775 – 675) est réalisé en section d'investissement en N+1 via la procédure d'affectation du résultat (compte dédié 1064).

La plus-value (775 - 675) des cessions de l'exercice 2024 s'élève à : 4.000,00 €

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats :

- au compte 1064	4.000,00 €
- au compte 1068	0,00 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	7.576.500,47 €

Cette affectation des résultats issus du compte administratif 2024 du Budget annexe de l'Eau sera reprise au budget primitif 2025.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :  
Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-14, L 2121-31 et L 2311-5,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte administratif dressé par Monsieur le Président, accompagné du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal,

Considérant que Monsieur Frédéric AUGIS, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2024, les finances de Tours Métropole Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 04 mars 2025,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Madame Maria LEPINE, Vice-Présidente, le compte administratif 2024 du budget annexe de l'eau, qui se présente de la façon suivante :

#### **Plan de compte M49 (Hors Taxes)**

##### ***Fonctionnement***

Dépenses	18.115.841,34 €
Recettes	25.696.341,81 €
dont	
Résultat de l'exercice	5.176.230,11 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	2.404.270,36 €

***Soit un solde cumulé de fonctionnement de*** **7.580.500,47 €**

##### ***Investissement***

Dépenses	19.844.801,43 €
Recettes	20.226.844,10 €
dont	
solde d'investissement de l'exercice	8.009.624,84 €
solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 7.627.582,17 €

**Soit un solde cumulé d'investissement de** **382.042,67 €**

**soit un solde global de clôture de** **7.962.543,14 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0,00 €

**Restes à réaliser**

Dépenses 0,00 €

Recettes 0,00 €

**soit un solde net global de clôture de** **7.962.543,14 €**

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2024 :

- au compte 1064 4.000,00 €

- au compte 1068 0,00 €

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) 7.576.500,47 €

- **PRECISE** que les résultats du compte administratif de l'exercice 2024 seront repris au budget primitif 2025.

*À l'appui de son exposé Monsieur Christian GATARD présente un diaporama.*

*Christian GATARD : Le résultat s'élève à 2,4 millions d'euros au lieu de 8,1 millions en 2023. 25 millions d'euros de recettes de fonctionnement. 13 millions de dépenses réelles de fonctionnement.*

*L'épargne est plutôt stable, avec une légère tendance à s'améliorer au niveau de l'épargne nette puisqu'en 2024 nous disposons de 9,9 millions d'euros : presque 10 millions d'euros d'épargne brute et 8,4 millions d'euros d'épargne nette après avoir remboursé le capital de la dette. Il s'agit du meilleur résultat de toutes les années de ce mandat depuis 2020.*

*Le recours à l'emprunt est de 7,3 millions pour financer plus de 10 millions d'euros de dépenses d'équipement. Une légère baisse par rapport à 2023 (12,7 millions). Là aussi une petite baisse au niveau des réseaux de distribution.*

*L'évolution de la dette. La capacité de désendettement est très faible, 1,5 an, le budget de l'eau n'est donc pas endetté, même si sa dette a augmenté en 2024.*

*Les autorisations de programme. 134 millions d'euros en 2023, 10,4 millions d'euros ont été réalisés en 2024, reste à financer 85 millions d'euros. Le ratio de couverture ressort à 7 ans, 8 ans.*

---

## C\_25\_03\_31\_019- FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM ET AFFECTATION DU RESULTAT

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

- **Approbation du compte administratif 2024**

Le Conseil métropolitain est invité à procéder à l'examen du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe du crématorium dont les résultats sont les suivants :

### **Plan de compte M4 (Hors Taxes)**

**Fonctionnement**

Dépenses		225.886,34 €
Recettes		830.152,63 €
Dont :		
Résultat de l'exercice	154.585,43 €	
Excédent reporté de l'exercice N-1	449.680,86 €	

**Soit un solde cumulé d'exploitation de 604.266,29 €**

**Investissement**

Dépenses		163.928,86 €
Recettes		146.185,09 €
Dont :		
Solde d'investissement de l'exercice	- 1.628,68 €	
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 16.115,09 €	

**Soit un solde cumulé d'investissement de - 17.743,77 €**

**Soit un solde global de clôture de 586.522,52 €**

**Restes à réaliser**

Dépenses	9.740,00 €
Recettes	0,00 €

**Soit un besoin de financement des restes à réaliser qui s'élève à 9.740,00 €**

**D'où un solde cumulé global de clôture de 576.782,52 €**

- **Affectation des résultats de l'exercice 2024**

Il convient d'affecter une partie du résultat positif de la section de fonctionnement pour couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le résultat d'investissement est le suivant :

Solde cumulé d'investissement	- 17.743,77 €
Solde des restes à réaliser	- 9.740,00 €

**Soit un besoin de financement de la section d'investissement 27.483,77 €**

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats :

- au compte 1068	27.483,77 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	576.782,52 €

Cette affectation des résultats issus du compte administratif 2024 du Budget annexe du Crématorium sera reprise au budget primitif 2025.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Madame Maria LEPINE, Vice-Présidente, le compte administratif 2024 du budget annexe du crématorium, qui se présente de la façon suivante :

#### **Plan de compte M4 (Hors Taxes)**

##### ***Fonctionnement***

Dépenses		225.886,34 €
Recettes		830.152,63 €
Dont :		
Résultat de l'exercice	154.585,43 €	
Excédent reporté de l'exercice N-1	449.680,86 €	

**Soit un solde cumulé d'exploitation de 604.266,29 €**

##### ***Investissement***

Dépenses		163.928,86 €
Recettes		146185,09 €
Dont :		
Solde d'investissement de l'exercice	- 1.628,68 €	
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 16.115,09 €	

**Soit un solde cumulé d'investissement de - 17.743,77 €**

**Soit un solde global de clôture de 586.522,52 €**

##### ***Restes à réaliser***

Dépenses	9.740,00 €
Recettes	0,00 €

**Soit un besoin de financement des restes à réaliser qui s'élève à 9.740,00 €**

**D'où un solde cumulé global de clôture de 576.782,52 €**

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2024 :

- au compte 1068	27.483,77 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	576.782,52 €

- **PRECISE** que les résultats du compte administratif de l'exercice 2024 seront repris au budget primitif 2025.

*À l'appui de son exposé Monsieur Christian GATARD présente un diaporama.*

Christian GATARD : *Le résultat de ce petit budget est de 450 000 euros, mieux qu'en 2023 (306 000 euros). 830 000 euros en recette. 95 000 euros en dépenses. L'investissement. Uniquement le remboursement du capital de la dette.*

Christian GATARD : Une vue d'ensemble de tous les budgets. Mes chers collègues, lorsqu'on additionne tous les résultats de la clôture, nous disposons au global de 68,4 millions d'euros. Aucun budget n'a été déficitaire, ils sont tous excédentaires. Dans ces 68,4 millions d'euros, j'ai mis, avec les services bien entendu, le résultat du budget du SMT d'un montant de 17,9 millions d'euros.

Le résultat des budgets consolidés principal et annexes de la métropole représente 50,5 millions d'euros, plus 17,9 millions d'euros pour celui du SMT, ce qui fait 68,4 millions d'euros. Je pense que cela peut quand même donner confiance vers l'avenir notamment par rapport à ce qu'on disait précédemment concernant le financement d'un projet fort comme celui dont nous avons longuement débattu et sur lequel je ne reviens pas.

En ce qui concerne la dette globale consolidée, en bleu la dette de la métropole qui s'établit fin 2024 à 166 millions d'euros, en orange la dette du SMT qui s'établit à 234 millions d'euros, ce qui fait au global 400 millions d'euros de stock de dettes en cumulé.

La capacité de désendettement de la métropole est de 2,5 ans donc franchement c'est excellent. La capacité de désendettement du SMT s'est stabilisée depuis 2021 autour de 12 ans, alors qu'elle était de 34 ans en 2020, ce qui veut dire que remboursement de la ligne 1 du tramway s'est accéléré et cela va continuer bien entendu jusqu'à son terme et évidemment après cette capacité va augmenter fortement avec la deuxième ligne.

En cumul en 2024, nous sommes quand même à moins de 5 ans.

Mes chers collègues, je pense que c'est plutôt satisfaisant d'avoir en fin de mandat à présenter un compte administratif global avec des résultats aussi probants. Il est vrai que j'ai souvent attiré votre attention sur la nécessité d'être prudent. Je pense que lorsqu'on est vice-président aux finances, c'est comme lorsqu'on est maire, on est obligé de tenir en permanence un discours de prudence parce que cela peut dériver très vite et les efforts d'un travail de 10 ans peuvent être anéantis en un an ou deux par des mauvaises décisions et par un manque de prudence et de rigueur dans la gestion. Je suis assez heureux de dire qu'avec les services métropolitains un important gros travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement a été réalisé, ce qui explique ces bons résultats. Concernant l'investissement, nos résultats n'étaient pas très bons. Un gros pic a eu lieu en 2024 sans dégrader au global les finances du budget principal et de ses budgets annexes. Voilà Madame la Présidente.

Maria LÉPINE : Merci Monsieur GATARD. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Frédéric MINIOU.

Frédéric MINIOU : Merci. Je vais me réjouir aussi de ces bons chiffres qu'il faut saluer et notamment constater que tous les ratios prudentiels sont respectés, signe d'une bonne santé financière. Je note notamment que nous avons une très forte capacité de désendettement parce que lorsqu'on est à moins de trois années cela veut dire qu'on a une capacité à s'endetter, presque une nécessité au moins de le faire pour porter de nouveaux projets métropolitains. Je voulais juste réitérer ce que j'avais dit en commission des finances sur un petit point particulier, m'assurer qu'on a bien pris en considération le fait que l'on pouvait placer les produits de cession, soit 2,6 millions d'euros pour l'année dernière et 0,5 million d'euros pour 2023, afin qu'ils génèrent des intérêts qui profiteront à la métropole.

Maria LÉPINE : Merci. Madame Betsabée Haas.

Betsabée HAAS : Merci beaucoup. Trop coûteux, déficitaires, avec peu de voyageurs. Vous imaginez bien que je ne parle pas du tramway mais de l'aéroport de Tours. Je voulais prendre la parole puisque cela a été dit précédemment pour reparler du seuil de douleur des Françaises et Français qui n'est pas atteint, il est vrai, mais la facture sera très

*douloureuse dans 10 ou 20 ans et c'est cela aussi prévoir. Je pense que nous sommes là pour cela. Vous savez que le rythme actuel de la décarbonation de la France est totalement insuffisant, je pense que c'est dans tous les médias. Vous me direz que nous ne sommes pas tout seul, qu'il y a d'autres pays, la Chine, les États-Unis, etc., néanmoins chacun doit faire sa part, c'est extrêmement important. Je rappelle quand même qu'en termes de financement, nous sommes sur presque un million d'euros par an. On parle de fonctionnement, on ne parle pas bien sûr d'investissement puisque nous avons donné 3 millions d'euros en investissement et on est à peu près à moins de 200 000 passagers par an, à mettre en rapport avec les millions demandés pour soutenir notre ligne de tramway décarbonée, avec 40 000 personnes au bas mot sur cette première ligne de tramway, on voit bien la différence. Une première ligne de tramway bien sûr qui s'adresse à tout à chacun, sachant que pour l'aéroport un Français sur trois ne prendra jamais l'avion et deux sur trois le prennent très rarement. Je pense qu'on est vraiment sur des échelles qu'il faut absolument garder en tête, sachant que le temps passe, la décarbonation n'attend pas. Je voulais de nouveau saluer le fait que nous aurons un tramway qui est extrêmement important dans cette vision de la décarbonation de notre métropole mais que des transports sont un problème dans la décarbonation de la France. Je pense que le gouvernement en est d'ailleurs pleinement conscient et les choses évolueront probablement. Je voulais de nouveau rappeler cette problématique de l'aéroport de Tours, merci.*

Maria LÉPINE : *Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer avant que nous passions au vote ? Non. Christian GATARD nous a fait une présentation globale du budget des comptes administratifs 2024 et il nous faut prendre les votes sur les délibérations individuelles. Je vais donc vous inviter à vous prononcer sur la première délibération qui est l'approbation du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal et affectation du résultat.*

*Merci. Approbation du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement et affectation du résultat.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

### **Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Merci. Approbation du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'eau et affectation du résultat.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

### **Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Merci. Approbation du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe du crématorium et affectation du résultat.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

### **Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Merci. Christian GATARD.*

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans une logique de performance du pilotage budgétaire de ses opérations d'investissement, Tours Métropole Val de Loire vote des autorisations de programme permettant l'engagement de projets pluriannuels.

A compter de 2024, la même procédure et mise en place sur la section de fonctionnement avec la création d'une autorisation d'engagement.

Un rapport de présentation est joint à la délibération. Il précise l'objet, par politique publique, et le montant des autorisations de programme et d'engagement associées au budget primitif pour 2025.

Conformément à la réglementation, une annexe précise pour chacune des autorisations la répartition prévisionnelle des crédits par exercice budgétaire. Une autre annexe présente pour chaque autorisation de programme les opérations s'y rattachant.

Une présentation par chapitre budgétaire est également disponible dans la maquette budgétaire du budget.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier voté en Conseil Métropolitain le 27 juillet 2020,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

- **ADOPTE** les autorisations de programme et les autorisations d'engagement du budget principal ainsi que leurs échéanciers prévisionnels tels qu'annexés à la présente délibération.

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

**1/ Approbation du budget primitif 2025 du budget principal**

Conformément à l'article L 2311-1-2 par renvoi de l'article L 5217-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et à l'article L 5217-10-2 du même code, le Conseil Métropolitain doit présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'une part un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et d'autre part un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a fait l'objet d'une délibération spécifique présentée à la séance du conseil métropolitain du 24 février 2025, alors que celui sur la situation en matière de développement durable dans le cadre du rapport d'activité de notre établissement, est présenté à cette même séance préalablement aux débats sur le projet de budget.

Par ailleurs, l'article L5211-12-1 du CGCT mentionne que chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus métropolitains, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés, est communiqué chaque année aux conseillers métropolitains avant l'examen du budget. Cet état a été transmis avec le rapport sur les orientations budgétaires 2025 pour la séance du 24 février 2025.

Le projet de budget primitif pour 2025 du budget principal s'établit à 453 504 556 €.

Le compte administratif 2024 ayant été adopté lors de cette même séance, la reprise des résultats s'effectue au budget primitif 2025.

La présente délibération est accompagnée du rapport de présentation de ce budget, de la maquette budgétaire ainsi que des annexes obligatoires se rapportant à ce budget.

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2025, il est proposé d'adopter d'autres dispositions qui visent à permettre l'exécution d'un ensemble de crédits ouverts à ce budget aux conditions telles que limitativement définies.

## **2/ Autorisation des virements de crédits entre chapitres**

En cas d'insuffisance de crédits de paiement sur l'article concerné, il est possible de recourir à des virements entre articles au sein du chapitre ou de chapitre à chapitre pour exécuter ces dépenses.

L'article L. 5217-10-6 du CGCT prévoit que le conseil métropolitain peut déléguer à son président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est proposé de déléguer cette faculté au Président, étant précisé que ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse du Président qui est transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. et également notifiée au comptable public. En outre, le Président doit informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

## **3/ Autorisation de frais de représentation au Président**

Il est proposé d'accorder des frais de représentation au Président sur production de justificatifs dans la limite du montant maximum annuel de 30.000 €.

## **4/ Recours à l'emprunt**

Il est rappelé que le recours à l'emprunt relève de la compétence de l'assemblée délibérante qui a la faculté de déléguer sa compétence à l'exécutif. L'assemblée délibérante doit alors fixer avec précision la durée et le champ de la délégation, en particulier les caractéristiques essentielles des contrats que l'exécutif est autorisé à souscrire dans la perspective de financer les investissements prévus par le budget.

Il est proposé que le montant des emprunts inscrits au budget primitif 2025 pourra être réalisé sous quelque forme que ce soit, à savoir, emprunts obligataires, et/ou emprunts classiques : taux fixes ou taux variables et/ou de barrières sur Euribor, d'une durée maximale au plus égale à trente (30) ans.

Ces nouveaux emprunts porteront exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C selon la grille de Gissler. Les contrats classés 1A représenteront à minima les 2/3 des sommes empruntées. Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

Les index de référence des contrats de ces emprunts pourront être les suivants :

- Taux interbancaire zone euro : L'EONIA, L'EURIBOR 1, 3, 6, 9, 12 mois
- Taux indices obligatoires: TC (TMO, TME)

Il pourra être recouru à tous types d'amortissement et à la possibilité de procéder à un différé d'amortissement.

Enfin, il est proposé d'autoriser le Président ou le Vice-Président, rapporteur général du budget, à rembourser par anticipation tout emprunt composant l'encours dans la limite des inscriptions budgétaires ainsi qu'à refinancer ces opérations dans les conditions définies ci-dessus pour les nouveaux emprunts.

#### **5/ Recours à une ligne de trésorerie**

Les crédits de trésorerie sont destinés à permettre aux ordonnateurs une meilleure maîtrise de leurs flux financiers et un assouplissement des rythmes de paiements.

Les recettes générées par ces emprunts ne sont pas budgétaires.

Il est proposé d'autoriser le recours à une ligne de crédit de trésorerie de quinze millions d'euros maximum, afin de faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

#### **6/ Affectation des recettes 2025 issues des forfaits post-stationnement**

Il est rappelé que la réforme du stationnement payant sur voirie, en application de l'article 63 de la Loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les amendes de police pour insuffisance ou non-paiement du stationnement ont été remplacées par les forfaits de post-stationnement.

Ces forfaits post-stationnement, fixés et recouverts par les communes sur lesquelles existent du stationnement payant sur voirie, doivent être reversés à la Métropole après déduction des coûts de mise en œuvre de la réforme. Les délibérations du Conseil Métropolitain du 18 décembre 2017 et du 9 décembre 2021 en ont ainsi fixé les modalités réciproquement pour la ville de Tours et de Saint-Pierre-des-Corps.

Cette recette annuelle doit impérativement être affectée à des opérations limitativement énumérées par le Code général des collectivités territoriales et il appartient au Conseil métropolitain de délibérer chaque année, avant le 1<sup>er</sup> octobre, pour déterminer l'affectation du produit des forfaits post-stationnement.

Ainsi, dans la continuité des délibérations du 25 septembre 2017, 18 décembre 2017, 23 septembre 2019, 23 novembre 2020, 9 décembre 2021 et 19 septembre 2022, il vous est proposé d'affecter le montant des forfaits post-stationnement aux dépenses relatives :

- Aux infrastructures routières,
- Aux circulations douces,
- A l'accessibilité.

## **7/ Constitution de provisions pour litiges et contentieux**

Il est rappelé que par souci de sincérité budgétaire, le Code général des collectivités territoriales à son article L5217-12-1 rend obligatoire les dotations aux provisions.

Les provisions pour litiges et contentieux sont destinées à couvrir la sortie de ressources probable résultant des litiges (dommages et intérêts, indemnités, frais de procès). Cette provision est constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre l'entité, à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter, en fonction du risque financier encouru.

Les litiges suivants présentent un risque financier qui justifie la constatation de provisions, où à l'inverse, présentaient un risque financier qui n'est plus avéré compte tenu des jugements rendus, d'où la reprise de provisions :

Objet du litige	Instance	Requérant	Indemnité demandée	Commentaires	Taux (estim. risque)	BP 2025 Provision (somme arrondie)	BP 2024 Rappel provision	Ajustement Provision
Incendie pont de Grammont	CAA Versailles	SNCF Réseau / SNCF Voyageurs	477 687 €	Rejet requête par la CAA (arrêt du 17/10/2024)	10,00%	0 €	48 000 €	-48 000 €
Incendie Pont Grammont	CAA Versailles	SNCF Réseau / SNCF Voyageur	665 918 €	Rejet requête par la CAA (arrêt du 17/10/2024)	10,00%	0 €	67 000 €	-67 000 €
Attribution DSP Centre Aquatique du Lac	CAA Versailles	Sté Vert Marine	350 000 €	TMVL condam. 1 <sup>ère</sup> instance à verser 10 000 €	10,00%	35 000 €	35 000 €	0 €
ADS St-Avertin /PLU	TA Orléans	Consorts TROTTIGON	687 586 €	Condam. solidaire	20,00%	138 000 €	138 000 €	0 €
Régime indemnitaire	TA Orléans	Recours agent métropolitain	18 345 €	Risque condemn.	50,00%	9 000 €	0 €	9 000 €
Préjudice comm. et dommage aux biens	TA Orléans	Sté Rochallard	415 879 €	Travaux rue Edouard Vaillant	5,00%	21 000 €	0 €	21 000 €
Chute à vélo	TA Orléans	Cycliste	Non chiffrée	Montant préjudice selon expertise médicale demandée	-	1 000 €	0 €	1 000 €

## **8/ Principes d'intervention de la Métropole en matière de soutien au sport de haut niveau**

Par délibération du 27 juin 2022, le Conseil métropolitain a approuvé les principes d'intervention de la Métropole en matière de soutien au sport de haut niveau.

Cette délibération s'inscrivait dans la continuité des interventions de la Métropole depuis sa création en faveur du sport au titre de sa compétence en matière de construction et de fonctionnement de nombreux équipements sportifs, équipements indispensables au développement d'une pratique partagée de différents sports, mais également nécessaires aux pratiques de haut niveau.

Ainsi, considérant que le sport de haut niveau constitue un facteur important d'attractivité pour son territoire, la Métropole poursuivait son soutien aux clubs sportifs de haut niveau et par cette délibération entendait rendre plus explicite les règles de son intervention auprès des clubs de haut niveau.

Ces principes d'intervention de la Métropole en matière de soutien au sport de haut niveau tels que définis par cette délibération ont finalement posé des difficultés d'interprétation, d'une part en raison de la complexité des critères tels que définis par le code du sport et la charte du sport de haut niveau qui par exemple fixent des seuils différemment selon les disciplines et fédérations, et d'autre part pour la détermination du niveau d'engagement des équipes selon la discipline sportive concernée. Ces difficultés d'interprétation ont entraîné des incompréhensions de la part de certains clubs sportifs sur les décisions prises par la Métropole.

En conséquence, le Conseil métropolitain est invité à abroger la délibération du 27 juin 2022 adoptant les principes d'intervention de la Métropole en matière de soutien au sport de haut niveau à compter de la saison sportive 2024/2025.

En lieu et place, la Métropole poursuivra son soutien de au sport de haut niveau à compter de la saison sportive 2025/2026 sous l'unique forme de marchés publics de prestations de services, marchés qui participent à la promotion de l'image de Tours Métropole Val de Loire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L5211-12-1, L.5217-10-1 à L.5217-10-15,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu préalablement au vote du budget le 24 février 2025,

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 18 mars 2025,

Vu la délibération du 27 juin 2022 du Conseil métropolitain qui a approuvé les principes d'intervention de la Métropole en matière de soutien au sport de haut niveau,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget principal qui totalise en recettes et en dépenses la somme de 453 504 556 € ;

- **Autorise** le Président ou son représentant pour la durée de l'exercice 2025 à procéder, au titre du budget principal, à des virements de crédits entre chapitres à l'intérieur d'une même section, hors chapitre O12 (dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

- **Autorise** le remboursement des frais de représentation engagés par le Président sur production de justificatifs dans la limite du montant maximum annuel de 30.000 € ;

- **Decide** que le montant des emprunts inscrits au budget primitif 2025 et ainsi voté pourra être réalisé sous quelque forme que ce soit, à savoir, emprunts obligataires, et/ou emprunts classiques : taux fixes ou taux variables et/ou de barrières sur Euribor, d'une durée maximale au plus égale à trente (30) ans.

Ces nouveaux emprunts porteront exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C selon la grille de Gissler. Il est précisé que les contrats classés 1A représenteront à minima les 2/3 des sommes empruntées. Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé. Les index de référence des contrats de ces emprunts pourront être les suivants :

- Taux interbancaire zone euro : L'EONIA, L'EURIBOR 1, 3, 6, 9, 12 mois
- Taux indices obligatoires: TC (TMO, TME)

Il pourra être recouru à tous types d'amortissement et à la possibilité de procéder à un différé d'amortissement.

- **Autorise** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président, rapporteur général du budget, à rembourser par anticipation tout emprunt composant l'encours dans la limite des inscriptions budgétaires ainsi qu'à refinancer ces opérations dans les conditions définies ci-dessus pour les nouveaux emprunts ;

- **Autorise** le recours à une ligne de crédit de trésorerie de quinze millions d'euros maximum, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie ;

- **Dit que** les recettes de l'exercice 2025 engendrées par le reversement des forfaits post-stationnement à la Métropole par les communes seront affectées aux dépenses relatives aux infrastructures routières, aux circulations douces et à l'accessibilité ;

- **Decide** d'ajuster les provisions pour litiges et contentieux telles que précisées ci avant par la constatation de nouvelles provisions imputées au 6815 pour un total de 31.000 euros et des reprises de provisions au 7815 totalisant 115.000 euros ;

- **Abroge** la délibération du Conseil métropolitain du 27 juin 2022 de soutien de la Métropole au sport de haut niveau ;

- **DECIDE** de poursuivre le soutien de la Métropole au sport de haut niveau à compter de la saison sportive 2025/2026 sous l'unique forme de marchés publics de prestations de services qui participent à la promotion de l'image de Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président, rapporteur général du budget, d'une part, à signer tous documents afférents à ces opérations dans leurs formes respectives, dans la limite des montants inscrits au budget, et d'autre part, à lancer la consultation auprès des établissements de crédits ainsi qu'à signer les pré-confirmations de gel des conditions de l'opération.

*À l'appui de son exposé Monsieur Christian GATARD présente un diaporama.*

*Christian GATARD : Présentation du budget primitif 2025, budget principal et budgets annexes. Nous avons déjà effectué une présentation du projet de budget lors du débat d'orientations budgétaires, c'est pourquoi dans la première diapositive nous avons prévu de vous montrer les différences entre les éléments présentés lors du DOB et ceux d'aujourd'hui. En fonctionnement :*

- *Concernant le résultat reporté dont je vous ai parlé au compte administratif, on avait indiqué au DOB 30,7 millions d'euros, en réalité il est de 32,6 millions d'euros, donc 2 millions de recette. Comme je l'ai dit lors de la présentation du compte administratif, ces recettes supplémentaires non prises en considération au moment du DOB proviennent des tris sélectifs.*
- *Les recettes réelles de fonctionnement, par rapport au DOB on a rajouté un 2,3 millions d'euros. Les recettes réelles de fonctionnement atteignent donc 251 millions d'euros, venant principalement d'une recette non estimée au niveau du DOB, la location du centre commercial La Riche Soleil pour 1,6 million d'euros aux commerçants qui l'occupent puisque nous avons préempté cet équipement.*
- *Les dépenses réelles de fonctionnement ont été ajustées un petit peu à la baisse, 100 000 euros de moins seulement par rapport à ce qui est inscrit au DOB, pour un total de 227 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement.*
- *Comme nous avons un petit peu plus de recettes, le virement à la section d'investissement augmente de 4,2 millions d'euros par rapport à ce qu'on vous a dit au DOB et passe à 26,8 millions d'euros. Par voie de conséquence, le recours à l'emprunt annoncé à 44 millions d'euros, descend à 40,5 millions d'euros, soit 3,6 millions d'euros de moins.*

*En investissement :*

- *Les recettes réelles de fonctionnement estimées à 48 millions d'euros sont à 47 millions d'euros, un ajustement à la baisse.*
- *Les dépenses réelles d'investissement estimé à 144,7 millions d'euros sont à 144,2 millions d'euros, soit 400 000 euros de plus.*

*Il s'agit donc d'ajustements au global plutôt positifs.*

*Les recettes réelles de fonctionnement. Précédemment, je vous ai annoncé 251 millions d'euros, c'est sans le résultat. Avec le résultat cela fait 284,2 millions d'euros. Le total des recettes, résultat reporté plus tous les produits, s'élève à 284 millions d'euros. De BP à BP cela représente 9,1 millions d'euros de plus, provenant principalement de la fiscalité pour 174 millions d'euros mais aussi des dotations pour 50 millions d'euros.*

*Un petit focus sur les recettes fiscales estimées à 174 millions d'euros en 2025. Ces recettes fiscales ne progressent quasiment pas, à part celles que nous maîtrisons comme :*

- *La CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), plus 1,6 million d'euros ;*
- *La taxe sur les ordures ménagères, plus 700 000 euros ;*

- La taxe sur l'habitation sur les résidences secondaires, plus 700 000 euros ;
- La taxe de séjour pour le tourisme, plus 600 000 euros.

Les recettes que nous ne maîtrisons pas, c'est-à-dire les compensations de l'État, ont été réajustées au niveau du compte administratif 2024 :

- 1,3 million d'euros de moins de BP à BP pour la compensation de la TVA sur la CVAE ;
- 2,3 millions de moins pour la compensation de la taxe d'habitation sur la résidence principale ;

Ce qui fait au total 3,6 millions d'euros de moins. Nous sommes dans un contexte que vous connaissez bien au niveau du budget de l'État qui ne nous garantit pas à 100% et qui ne nous laisse pas vraiment beaucoup de visibilité sur la dynamique de nos recettes, c'est pour cela que les prévisions sont extrêmement prudentes.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 227 millions d'euros :

- Les charges à caractère général de BP à BP diminuent donc une bonne maîtrise du 011 (chapitre des charges à caractère général).
- Les charges de personnel augmentent de 1,4 million d'euros de BP à BP, avec notamment la hausse de la cotisation à la caisse de retraite et des taux de cotisation.
- Le reversement aux communes 48 millions d'euros, 4 millions d'euros de moins. La raison est très simple, on prend en charge cette année la cotisation du SDIS des communes s'élevant à 6,2 millions. En contrepartie, nous aurions pu diminuer l'allocation compensatrice des communes de 6,2 millions mais on ne la diminue que de 4,2 millions d'euros, la différence d'un million d'euros est pour la métropole. On a fait les choses à l'avantage des communes, d'où la baisse des reversements aux communes.

Les recettes d'investissement. Au budget 2025, nous sommes à 96,5 millions d'euros, 12,3 millions d'euros de plus qu'en 2024, qui s'explique principalement par la hausse du recours à l'emprunt, 40,5 millions d'euros d'emprunt ont été inscrits. Il s'agit d'un emprunt prévisionnel qui ne sera levé qu'en fonction des besoins et des nécessités pour équilibrer le budget prévisionnel.

Les dépenses d'investissement. 120 millions d'euros ont été inscrits pour les dépenses d'équipement. 117,6 millions avaient été inscrits au budget 2024 et au final 91,1 millions d'euros ont été réalisés. Si nous avons comme cette année un taux de réalisation important, nous pouvons nous attendre à ce qu'il y ait 91 millions d'euros financés encore en réel en 2025. Les principales actions sont présentées par politique publique et vous retrouvez les grandes thématiques :

- Un petit peu moins sur le soutien à l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur parce que des projets qui sont terminés.
- Plus pour les actions de transition écologique puisque cela dépasse les 10 millions. Outre le plan de prévention des risques, les fonds verts métropolitains ont fait fortement augmenter cette enveloppe.

Des nouvelles actions :

- Le dévoiement des réseaux pour la construction de la ligne 2 de tramway.
- Le dévoiement des eaux pluviales qui sera une dépense du budget de la métropole.

La politique globale des infrastructures avec un chiffre supérieur à celui du réalisé en 2024, plus de 31 millions d'euros, presque 32 millions d'euros. Beaucoup de projets importants sont déjà lancés et d'autres vont démarrer cette année :

- Aménagement du pont d'Arcole 6 millions d'euros.
- Parvis de la gare, 4,2 millions d'euros.

Ce sont des nouvelles opérations.

L'enveloppe 2 des communes, 25,8 millions d'euros, presque le double de ce qui a été réalisé en 2024. Le taux de réalisation n'est pas tellement important mais on réinscrit la totalité de ce que nous transfèrent les communes.

*L'aménagement urbain, d'habitat et les solidarités, presque 10 millions d'euros, plus important que les années précédentes. De nouvelles opérations vont être lancées, notamment pour créer des aires d'accueil de gens du voyage, 2,2 millions d'euros.*

*Focus sur l'aide aux communes. Vous retrouvez sur la diapositive 13 l'effort très important de la métropole auprès des communes membres :*

- *Les attributions de compensation de l'ancienne taxe professionnelle représentent 36 millions d'euros.*
- *La dotation de solidarité urbaine votée précédemment représente 6,8 millions d'euros.*
- *Les fonds de concours dont je vous parlais précédemment, représentent 5,5 millions d'euros et vont principalement en fonctionnement aujourd'hui alors que demain il va falloir l'arrêter en le passant un investissement. 11,9 millions d'euros d'autres fonds de concours en investissement : le troisième fonds vert pour un montant de 5 millions d'euros donc 15 millions d'euros de fonds verts en totalité sur plusieurs années consécutives. Le fonds de concours de droit commun exceptionnel, 350 000 euros par commune. La taxe d'aménagement reversée également aux communes.*

*Le tableau de synthèse :*

- *La section de fonctionnement s'équilibre à 291 millions d'euros en recettes. Cette section de fonctionnement comprend le résultat reporté et les recettes d'ordre.*
- *Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 162 millions d'euros. Les recettes d'ordre, notamment les amortissements, apparaissent pour un montant de 37 millions d'euros.*

*Les autorisations de programme 2025 du budget principal s'élèvent en autorisation de programme actualisée à 892 millions d'euros et en crédit de paiement à 125 millions d'euros.*

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans une logique de performance du pilotage budgétaire de ses opérations d'investissement, Tours Métropole Val de Loire vote des autorisations de programme permettant l'engagement de projets pluriannuels.

Un rapport de présentation est joint à la délibération. Il précise l'objet et le montant des autorisations de programme du budget annexe associées au budget primitif pour 2025.

Conformément à la réglementation, une annexe précise pour chacune des autorisations de programme la répartition prévisionnelle des crédits par exercice budgétaire. Une seconde annexe précise, pour information, la répartition des crédits liés aux autorisations de programme par chapitre budgétaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le règlement budgétaire et financier voté en Conseil Métropolitain le 27 juillet 2020,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 04 mars 2025,

- **ADOpte** les autorisations de programme du budget annexe de l'assainissement et leurs échéanciers prévisionnels, tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le projet de budget primitif pour 2025 du budget annexe de l'assainissement s'établit à 63 642 414 €.

Le compte administratif 2024 ayant été adopté lors de cette même séance, la reprise des résultats s'effectue au Budget Primitif 2025.

La présente délibération est accompagnée du rapport de présentation de ce budget annexe, de la maquette budgétaire ainsi que des annexes obligatoires se rapportant à ce budget.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus précisément les dispositions prévues aux articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu préalablement au vote du budget le 24 février 2025,

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 18 mars 2025,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 04 mars 2025,

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement qui totalise en recettes et en dépenses 63 642 414 € ;

- **DECIDE** que le montant des emprunts inscrits au budget primitif 2025 et ainsi voté pourra être réalisé sous quelque forme que ce soit, à savoir, emprunts obligataires, et/ou emprunts classiques : taux fixes ou taux variables et/ou de barrières sur Euribor, d'une durée maximale au plus égale à trente (30) ans.

Ces nouveaux emprunts porteront exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C selon la grille de Gissler. Il est précisé que les contrats classés 1A représenteront à minima les 2/3 des sommes empruntées. Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé. Les index de référence des contrats de ces emprunts pourront être les suivants :

- Taux interbancaire zone euro : L'EONIA, L'EURIBOR 1, 3, 6, 9, 12 mois
- Taux indices obligatoires: TC (TMO, TME)

Il pourra être recouru à tous types d'amortissement et à la possibilité de procéder à un différé d'amortissement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président, rapporteur général du budget, à rembourser par anticipation tout emprunt composant l'encours dans la limite des inscriptions budgétaires ainsi qu'à refinancer ces opérations dans les conditions définies ci-dessus pour les nouveaux emprunts ;

- **AUTORISE** le renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie de dix millions d'euros maximum, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président, rapporteur général du budget, d'une part, à signer tous documents afférents à ces opérations dans leurs formes respectives, dans la limite des montants inscrits au budget, et d'autre part, à lancer la consultation auprès des établissements de crédits ainsi qu'à signer les pré-confirmations de gel des conditions de l'opération.

*À l'appui de son exposé Monsieur Christian GATARD présente un diaporama.*

Christian GATARD : *Le budget de l'assainissement s'élève à 58,7 millions d'euros, il était de 53 millions d'euros l'année précédente, 30,6 millions d'euros en fonctionnement.*

*En section de fonctionnement, nous maintenons le niveau du virement à la section d'investissement c'est-à-dire de l'autofinancement, pour un montant de 11,4 millions d'euros.*

*En investissement, nous avons inscrits 26 millions d'euros d'équipement au lieu de 19,2 millions d'euros, soit 7 millions d'euros de plus. La synthèse globale du budget de l'assainissement fait apparaître un montant de 32 millions d'euros en fonctionnement, 31 millions d'euros en investissement, soit 63 millions d'euros en totalité.*

*Les autorisations de programme du budget d'assainissement s'élèvent à 127 millions. Pour 2025 les crédits de paiement s'élèvent à 26 millions d'euros. Les nouvelles autorisations de programme qui évoluent concernent le dévoiement des réseaux pour le passage de la ligne 2 de tramway puisque le dévoiement de l'eau pluviale fait partie du budget principale et le dévoiement des réseaux d'assainissement du budget d'assainissement.*

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans une logique de performance du pilotage budgétaire de ses opérations d'investissement, Tours Métropole Val de Loire vote des autorisations de programme permettant l'engagement de projets pluriannuels.

Un rapport de présentation est joint à la délibération. Il précise l'objet et le montant des autorisations de programme du budget annexe associées au budget primitif pour 2025.

Conformément à la réglementation, une annexe précise pour chacune des autorisations de programme la répartition prévisionnelle des crédits par exercice budgétaire. Une seconde annexe précise, pour information, la répartition des crédits liés aux autorisations de programme par chapitre budgétaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 04 mars 2025,

- **ADOpte** les autorisations de programme du budget annexe de l'eau et leurs échéanciers prévisionnels, tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le projet de budget primitif pour 2025 du budget annexe de l'eau s'établit à 57 919 323 €.

Le compte administratif 2024 ayant été adopté lors de cette même séance, la reprise des résultats s'effectue au Budget Primitif 2025.

La présente délibération est accompagnée du rapport de présentation de ce budget annexe, de la maquette budgétaire ainsi que des annexes obligatoires se rapportant à ce budget.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus précisément les dispositions prévues aux articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu préalablement au vote du budget le 24 février 2025,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 18 mars 2025,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 04 mars 2025,

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau qui totalise en recettes et en dépenses 57 919 323 € ;

- **DECIDE** que le montant des emprunts inscrits au budget primitif 2025 et ainsi voté pourra être réalisé sous quelque forme que ce soit, à savoir, emprunts obligataires, et/ou emprunts classiques : taux fixes ou taux variables et/ou de barrières sur Euribor, d'une durée maximale au plus égale à trente (30) ans.

Ces nouveaux emprunts porteront exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C selon la grille de Gissler. Il est précisé que les contrats classés 1A représenteront à minima les 2/3 des sommes empruntées. Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé. Les index de référence des contrats de ces emprunts pourront être les suivants :

- Taux interbancaire zone euro : L'EONIA, L'EURIBOR 1, 3, 6, 9, 12 mois
- Taux indices obligatoires: TC (TMO, TME)

Il pourra être recouru à tous types d'amortissement et à la possibilité de procéder à un différé d'amortissement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président, rapporteur général du budget, à rembourser par anticipation tout emprunt composant l'encours dans la limite des inscriptions budgétaires ainsi qu'à refinancer ces opérations dans les conditions définies ci-dessus pour les nouveaux emprunts ;

- **AUTORISE** le renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie de dix millions d'euros maximum, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président, rapporteur général du budget, d'une part, à signer tous documents afférents à ces opérations dans leurs formes respectives, dans la limite des montants inscrits au budget, et d'autre part, à

lancer la consultation auprès des établissements de crédits ainsi qu'à signer les pré-confirmations de gel des conditions de l'opération.

*À l'appui de son exposé Monsieur Christian GATARD présente un diaporama.*

Christian GATARD : *Le budget primitif de l'eau s'élève à un peu plus de 56 millions d'euros. 32,8 millions d'euros en fonctionnement. 23,4 millions d'euros en investissement.*

*En fonctionnement, l'autofinancement augmente. 14 millions d'euros de virement à la section d'investissement, 4,5 millions d'euros de BP à BP, donc une belle évolution.*

*En investissement, forte hausse du montant des investissements inscrit au budget 2025, 21,7 millions d'euros, soit 4,7 millions de plus qu'en 2024.*

*L'emprunt est stable, 7,5 millions d'euros.*

*La synthèse, 33 millions d'euros en fonctionnement et 24,8 millions d'euros en investissement, ce qui fait un total de 57,9 millions d'euros.*

*Les autorisations de programme s'élèvent à 118 millions d'euros en totalité. Les crédits de paiement 2025 représentent 21,7 millions, comprenant :*

- Des travaux importants sur les réseaux notamment pour Saint-Pierre-des-Corps, Tours et Parçay-Meslay.*
- Le début des dévoiements des réseaux d'eau potable pour la ligne 2 du tramway, 2,6 millions.*

*L'eau pluviale est gérée par la métropole. L'assainissement fait partie du budget de l'assainissement. L'eau potable est prise en charge par le budget annexe de l'eau.*

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le projet de budget primitif pour 2025 du budget annexe du crématorium s'établit à 1 764 264 €.

Le compte administratif 2024 ayant été adopté lors de cette même séance, la reprise des résultats s'effectue au budget primitif 2025.

La présente délibération est accompagnée du rapport de présentation et de la maquette budgétaire de ce budget annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus précisément les dispositions prévues aux articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu préalablement au vote du budget le 24 février 2025,

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 18 mars 2025,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2025 du budget annexe du crématorium qui totalise en recettes et en dépenses 1 764 264 €.

*À l'appui de son exposé Monsieur Christian GATARD présente un diaporama.*

Christian GATARD : *Le budget du crématorium s'élève à 1,8 million d'euros dont un peu moins d'un million d'euros en fonctionnement et 810 000 euros en investissement.*

*En fonctionnement, l'autofinancement est stable, 780 000 euros.*

*En investissement, 630 000 euros d'investissement d'équipement sont inscrits.*

*Il s'agit d'un petit budget.*

*La synthèse, 1,76 million d'euros en totalité.*

*Présentation d'ensemble de tous les budgets. Les budgets de la métropole, fonctionnement plus investissement, s'élève 576,8 millions. Le budget principal représente la majeure partie avec 78,6%. Les budgets de l'assainissement et de l'eau représentent respectivement 63,7 millions d'euros et 57 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable, soit 11% et 10%. Le total s'élève à 862 millions d'euros, SMT inclus, 576,8 millions d'euros pour le budget de Tours Métropole avec ses budgets annexes et 285 millions d'euros pour le budget du SMT. Le budget du SMT représente 33% soit un tiers, il est assez conséquent avec 285 millions d'euros. Précédemment, on pouvait donner l'impression de dire que le SMT n'y arrivera jamais parce qu'ils n'ont pas les moyens alors qu'il a une dynamique très importante de recettes de son délégataire mais aussi une recette fiscale très importante qui est le versement mobilité qui représente plus de 80 millions d'euros. La dernière diapositive présente la dette d'un montant de 400 millions d'euros début 2025. La dette est en augmentation de 8% entre 2024 et 2025 et la capacité d'endettement est à 2,6 ans au niveau de la métropole et lorsqu'on intègre la dette de la SMT cela fait 4,8 années, ce qui est quand même une conclusion plutôt encourageante. Voilà mes chers collègues.*

Maria LÉPINE : *Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Benoist PIERRE.*

Benoist PIERRE : *Merci Madame la Présidente. Merci pour tous ces détails. Je voudrais poser une question au président du SMT par rapport à tout ce qui a été dit et par rapport aussi à*

*la transition écologique et à l'investissement autour de 10,6 millions d'euros si j'ai bien noté. Précédemment Monsieur le Président du SMT, vous avez dit que la part modale de la voiture allait considérablement baisser grâce au tramway. Est-ce qu'on peut avoir le nombre de kilomètres de voiture réduit par jour grâce au tramway puisque je crois que le calcul a été fait dans l'enquête publique. Je précise simplement que le chiffre par jour de déplacement du nombre de kilomètres de voiture est de 4 millions sur la métropole. Est-ce qu'on sait combien le tramway va nous permettre de réduire ce chiffre ?*

Emmanuel DENIS : *Je fais un calcul.*

Benoist PIERRE : *Je vais vous le donner parce que je l'ai sous les yeux, c'est 117 000 kilomètres par jour de voiture en moins sur 4 millions sur la métropole, ce chiffre est dans l'enquête, soit une réduction de 2,6%. La réduction de la part modale voiture grâce au tramway n'est pas de 10% comme vous l'avez avéré. Où allez-vous trouver les 7,5%. Par tout un ensemble de politiques publiques. Deuxième question Monsieur le Maire, vice-président, président concernant la part modale vélo, qu'est-ce qu'ajoute ou enlève le tramway par rapport à la part modale vélo ? Est-ce que cette part modale vélo augmente ou baisse grâce au tramway ? Je vous donne la réponse, elle baisse.*

Emmanuel DENIS : *Merci.*

Benoist PIERRE : *J'aimerais avoir votre commentaire, Monsieur le Président, parce que ce que vous nous avez dit précédemment est complètement faux. La part modale de la voiture réduit un tout petit peu grâce au tramway. En revanche, le vélo à hauteur de 260 millions d'euros baisse à cause du tramway. C'est dans l'enquête publique.*

Maria LÉPINE : *Christophe BOULANGER.*

Christophe BOULANGER : *Juste une petite précision. Dans cette enquête publique, on nous demande de mesurer effectivement les effets du tramway uniquement sur le tracé du tramway. Il ne vous a pas échappé que tous ces sujets et toutes ces questions, il y a des effets réseaux et comme la ligne 1 du tramway c'était exactement la même chose, en particulier l'arrivée de la ligne 2 du tramway s'accompagne évidemment, comme cela a été le cas pour la ligne 1 du tramway, d'une redistribution des kilomètres bus libérés. Les 25 communes du syndicat des mobilités en bénéficient. Lorsque nous avons contacté l'ensemble des communes concernées par la redéfinition du réseau, des demandes existent à l'horizon 2028 de lignes supplémentaires ou de fréquences supplémentaires sur Fondettes, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Avertin, Ballan-Miré. L'arrivée du tramway bénéficie à l'ensemble de la métropole par la re-ventilation de ce kilomètre de bus sur l'ensemble du réseau. On pourrait en faire l'économie et dire qu'on on reste à iso performance sur le reste du réseau. Vous dites que cela n'a rien à voir. Non, cela n'a pas rien à voir. Le sujet c'est que le tramway est un projet bien plus ambitieux que simplement le simple tracé du tramway qui permet de redistribuer complètement le réseau comme cela a été le cas pour la ligne 1 et que l'effet tramway est démultiplié sur l'ensemble du réseau. Les 10% de croissance que nous avons eus était sur l'ensemble du réseau lors de l'arrivée de la ligne 1 et il n'y a aucune raison, compte tenu des moyens redistribués sur la ligne 2, qu'on n'ait pas ce même effet. Ce sont des chiffres qui ne sont pas dans l'enquête publique puisque l'enquête publique ne concerne pas la redéfinition du réseau qui sera fait à horizon 2028.*

Maria LÉPINE : *Emmanuel DENIS.*

Emmanuel DENIS : *Je n'aurais pas dit mieux que ce qui vient d'être dit je ne rajoute rien, juste qu'effectivement c'est un projet global, j'ai parlé du SERM, du vélo et du tramway. La part modale de la voiture va donc sensiblement baisser avec toutes ces politiques publiques additionnées. Par contre, il faut arrêter de parler de 270 millions d'euros de réseau Vélival. Nous avons aujourd'hui une autorisation de programme de 70 millions. Vous répétez à qui veut l'entendre ce chiffre qui est faux. Nous avons fait environ 15 millions d'euros de travaux l'année dernière, nous allons en faire pour un montant de 15 millions d'euros cette année et puis à peu près autant les années suivantes. La première tranche représente 110 kilomètres du réseau Vélival et sept itinéraires, pour la suite nous verrons. Ce n'est pas la peine de dire que nous faisons 280 millions d'euros de travaux pour le vélo, c'est 15 millions. Si vous regardez toutes les autres métropoles et le coût investi sur le vélo par habitant, nous sommes très loin du compte et avons un retard considérable que nous sommes en train d'essayer de rattraper, c'est donc plutôt quelque chose de très positif. Si vous regardez le coût des infrastructures routières dépensé sur les 10 dernières années pour l'ensemble de la population, nous sommes très au-delà de ce que nous mettons pour le vélo donc il n'y a pas de sujet, franchement. Il faut rétablir les chiffres, 70 millions d'euros d'autorisation de programme, 15 millions d'euros réalisés l'année dernière et 15 millions d'euros cette année.*

Maria LÉPINE : *Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Frédéric MINIYOU.*

Frédéric MINIYOU : *Je suis assez étonné de tous ces débats. Une chose est certaine, l'inertie n'est pas un projet collectif. Nous mettrons presque plus de 14 ans à faire une deuxième ligne de tramway, ce qui est sidérant. On sait très bien qu'une ligne de tramway va changer toute la métropole. Je pense que pour les habitants de Tours et même pour toutes les personnes qui vivent dans la métropole, personne ne voudrait revenir à une rue Nationale ouverte à la circulation dans les deux sens il y a un certain nombre d'années. Je voulais juste partager un constat avec Christian GATARD sur le fait que malheureusement l'État n'accompagne pas les collectivités comme il devrait le faire et ce depuis des années et des années alors qu'il donne des leçons de gestion. Un tout petit point d'amélioration pour le prochain PowerPoint, que les variations de BP à BP soient exprimées en euros et avoir le pourcentage en plus, c'est juste pour de la visibilité.*

Maria LÉPINE : *C'est noté. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Annaelle SCHALLER.*

Annaelle SCHALLER : *Bonsoir à toutes et tous, juste pour indiquer que je m'abstiendrai sur la délibération concernant l'investissement et le fonctionnement liés à l'aéroport pour la cohérence. Monsieur BOUCHET disait qu'il fallait penser à nos enfants et nos petits-enfants, j'ai une autre lecture que lui de cette formule.*

Maria LÉPINE : *S'il n'y a plus de prise de parole, je vais vous proposer de passer au vote sur le budget primitif 2025 concernant le budget principal et les autorisations de programme.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**5 abstentions : Mmes DARNET-MALAQUIN, SCHALLER ; MM. LEBRETON, BRUTINAUD-PELLEREAU, PIERRE.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Délibération concernant le budget primitif 2025 du budget principal.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Budget primitif 2025 concernant le budget d'assainissement, les autorisations de programme.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Autorisations de programme du budget primitif 2025 de l'eau potable.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Budget primitif 2025 de l'eau potable.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Budget primitif 2025 concernant le crématorium.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Christian GATARD.*

---

**C\_25\_03\_31\_027- FINANCES - PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT AU TITRE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES EXERCEE PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La compétence de la gestion des eaux pluviales a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à Tour(s)plus devenu Tours Métropole Val de Loire le 22 mars 2017. L'exercice de cette compétence et notamment l'exploitation des infrastructures du pluvial relève de la direction du cycle de l'eau de la Métropole au sein du budget annexe de l'assainissement.

Considérant que le service public administratif de gestion des eaux pluviales est à la charge du budget général de la collectivité, il a donc été nécessaire de fixer le montant des participations du budget principal au profit du budget de l'assainissement pour sa gestion des eaux pluviales.

En application de la circulaire du 12 décembre 1978 relative aux modalités d'application du décret 67-945 du 24 octobre 1967, la Métropole fixe chaque année ces participations annuelles entre budgets :

- En fonctionnement, à un montant forfaitaire correspondant à la gestion et l'entretien des réseaux d'eaux pluviales, les charges de fonctionnement estimatives, hors amortissements techniques, intérêt des emprunts et montant des refacturations perçues auprès des usagers au titre des branchements d'eaux pluviales,
- En investissement, au montant réel basé sur les dépenses d'investissements de l'exercice, déduction faite des subventions reçues au titre de la compétence eaux pluviales.

En **fonctionnement**, la participation 2025 proposée est de 518 230 euros nets de taxes. Ce montant est inférieur au plafond recommandé par la circulaire du 12 décembre 1978 dans le cas de réseaux séparatifs, soit 10% des charges de fonctionnement hors amortissements techniques et intérêts des emprunts du budget annexe de l'assainissement.

En **investissement**, la participation 2025 correspondrait donc aux dépenses d'investissements de l'exercice, déduction faite des subventions reçues (prévision de 5,4M€ au projet de budget primitif 2025). Cette contribution sera déterminée en fin d'exercice selon les modalités ainsi définies.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 12 décembre 1978 relative aux modalités d'application du décret 67-945 du 24 octobre 1967,

Vu la note d'information du ministère de l'intérieur, direction générale des collectivités locales, adressée aux préfets de départements en date du 18 septembre 2017,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 04 mars 2025,

- **FIXE** à 518 230 Euros net de taxes le montant forfaitaire versé par le budget principal au profit du budget de l'assainissement au titre des dépenses d'exploitation de la compétence « des eaux pluviales » pour l'exercice 2025 ;

- **DECIDE** le versement d'une contribution en 2025 égale aux dépenses d'investissement nettes des subventions reçues ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Christian GATARD : *Madame la Présidente, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération plutôt à caractère technique. Comme tous les ans, il vous est proposé de verser un montant de 518 000 euros au profit du budget de l'assainissement au titre de la compétence eau pluviale pour 2025. Il est également proposé de verser une contribution en 2025 égale aux dépenses d'investissement nettes des subventions reçues.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Christian GATARD.*

---

**C\_25\_03\_31\_028- FINANCES - AVANCES DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL  
AUX BUDGETS ANNEXES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération n°07 du 18 décembre 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé la création de la régie autonome de l'Eau et de l'Assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les budgets annexes de l'Eau potable et de l'Assainissement sont donc dotés de l'autonomie financière avec pour conséquence l'individualisation de la trésorerie de chacun de ces budgets annexes (compte 515 individualisé).

Aussi, il convient d'assurer un niveau de trésorerie suffisant pour faire face au paiement des dépenses et préserver le délai de paiement des factures aux créanciers.

C'est pourquoi les délibérations pour l'adoption des budgets primitifs 2025 de ces deux budgets annexes intègrent le recours à des lignes de crédits de trésorerie de destinées à faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Au-delà du recours à ces lignes de trésorerie et le cas échéant, il peut être procédé à une avance de trésorerie - non budgétaire – du Budget principal de Tours Métropole Val de Loire aux dits budgets annexes sur le fondement de l'article R.2221-70 du Code général des collectivités territoriales.

L'instruction budgétaire et comptable M 57 précise que ces avances à court terme (infra-annuelles) sont versées dans le but de financer des décalages de trésorerie dans le temps.

Elles peuvent être versées en une ou plusieurs fois dans la limite du montant maximum délibéré. Elles sont versées sur la base d'un ordre de versement du Président ou de l'un de ses délégués.

Ces avances de trésoreries seront remboursables lorsque la trésorerie de chaque budget le permet et sur la base d'un ordre de remboursement du Président ou de l'un de ses délégués. Ces avances de trésorerie étant infra-annuelles, elles devront au plus tard être remboursées dans les douze mois suivant leur versement.

Le montant de l'avance infra-annuelle en faveur du budget annexe de l'eau potable est estimé à 10.000.000,00 € maximum et celui en faveur du budget annexe de l'assainissement à 10.000.000,00 € maximum.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 04 mars 2025,

- **APPROUVE** le principe et les modalités de versements et de remboursements d'une avance de trésorerie infra-annuelle maximale de 10.000.000,00 € du Budget Principal au Budget annexe de l'Eau potable ;

- **APPROUVE** le principe et les modalités de versements et de remboursements d'une avance de trésorerie infra-annuelle maximale de 10.000.000,00 € du Budget Principal au Budget annexe de l'assainissement,

- **DECIDE** que ces avances ne donneront pas lieu à paiement d'intérêts par les budgets annexes ;

- **AUTORISE** le Président à mobiliser au fur et à mesure des besoins, ces deux avances de trésorerie et à les rembourser au plus tard dans les douze mois suivant leur versement.

Christian GATARD : *Il s'agit d'une délibération que nous passons après le vote du budget. Nous proposons d'attribuer 10 millions d'euros d'avance de trésorier maximum pour ces deux 2 budgets annexes.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Christian GATARD.*

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre du vote du budget primitif pour l'exercice 2025, le Conseil métropolitain est appelé à fixer les taux d'imposition des recettes fiscales en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Il est proposé au titre de l'exercice 2025 de maintenir ceux votés depuis 2022.

Les taux 2025 sont donc ainsi reconduits à hauteur de :

-cotisation foncière des entreprises	23,37 %
-taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,18 %
-taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00 %
-taxe d'enlèvement des ordures ménagères	10,86 %
-taxe d'habitation sur les résidences secondaires	8,91%

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

- **VOTE** pour l'exercice 2025, les taux d'impositions suivants :

▪ cotisation foncière des entreprises	23,37 %
▪ taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,18 %
▪ taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00 %
▪ taxe d'enlèvement des ordures ménagères	10,86 %
▪ taxe d'habitation sur les résidences secondaires	8,91%

Christian GATARD : *Les taux de la fiscalité sont reconduits, donc 0% d'augmentation. La CFE 23,37%, la taxe foncière sur les propriétés bâties 2,18%, la taxe foncière sur les propriétés non bâties 2,18%, la taxe foncière sur les propriétés bâties 0%, la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères 10,86% et la taxe d'habitation sur la résidence secondaire 8,91%.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Christian GATARD.*

---

**C\_25\_03\_31\_030- FINANCES - FIXATION DU PRODUIT FISCAL 2025 DE TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre du vote du budget primitif pour l'exercice 2025, le Conseil métropolitain est appelé à fixer le produit fiscal 2025 de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Il est rappelé que ce produit fiscal doit être fixé chaque année en vertu de la délibération du conseil métropolitain du 30 septembre 2021 qui a institué cette taxe et que son recouvrement est réparti directement par l'administration fiscale entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.

Ce produit fiscal avait été fixé pour l'année 2024 à 1 925 573 euros en lien avec le niveau du montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de cette compétence.

Le produit fiscal de 2024 avait ensuite été réparti par l'administration fiscale à hauteur des montants suivants :

Répartition produit fiscal 2024 (1)	Taux	Bases fiscales	Produit fiscal	Répart. en %
Taxe habitation sur les résidences secondaires (2) (3)	0,533%	32 822 463	175 050	9%
Taxe foncières sur les propriétés bâties (2) (4)	0,349%	397 748 363	1 388 254	72%
Taxe foncières sur les propriétés non bâties (4)	0,658%	2 502 837	16 466	1%
Cotisation foncière des entreprises (4)	0,264%	131 227 572	345 803	18%
		TOTAL :	1 925 573	100%

(1) selon notification des services fiscaux du 29 mai 2024.

(2) bases fiscales 2024 retraitées selon la législation.

(3) bases prévisionnelles fiscales 2024.

(4) bases fiscales réelles 2024.

S'agissant de l'exercice 2025, le Conseil métropolitain est à nouveau appelé à fixer ce produit fiscal qui doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de cette compétence ;

Considérant que le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant les prévisions budgétaires portant sur l'exercice de cette compétence (Annexe D1 « état des recettes grevées d'une affectation spéciale » de la maquette budgétaire du budget principal 2025 telle que jointe).

Il est proposé au titre de l'exercice 2025 de reconduire le produit fiscal au niveau de celui fixé les années antérieures, soit 1 925 573 euros.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1530 bis du Code général des impôts,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

- **DECIDE** d'arrêter pour l'exercice 2025 le produit fiscal de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 1 925 573 euros.

Christian GATARD : *Nous ne votons pas un taux de taxe, nous votons un produit. Ce produit est de 1 925 573 euros c'est-à-dire le même montant qu'en 2024, 0% d'augmentation.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Christian GATARD.*

---

**C\_25\_03\_31\_031- URBANISME - TOURS, SAINT-PIERRE-DES-CORPS ET SAINT-AVERTIN - PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT PORTE EST METROPOLITAINE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE PLAN DE COMMUNICATION**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Président de Tours Métropole Val de Loire a signé un contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de préfiguration le 6 décembre 2023, nommé - Porte Est Métropolitaine, du ferroviaire au bord de Cher - avec le concours de nombreux partenaires publics et privés, lesquels se sont engagés à réaliser des actions pour transformer ce secteur stratégique avec ambition et cohérence. Ce contrat permet de rassembler les partenaires et d'accélérer la régénération de ce secteur.

Parmi les actions figurant dans ce contrat, la réalisation d'un plan de communication et de concertation est clairement indiquée. Toutefois, le contrat - aujourd'hui au stade de préfiguration - ne détaille pas la gouvernance ni le partage du financement de cette action.

Par conséquent, afin d'engager la réalisation du plan de communication avant la signature d'un contrat de PPA dit opérationnel, Tours Métropole Val de Loire par ailleurs maître d'ouvrage de cette action doit signer une convention précisant à la fois la gouvernance et le financement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant total estimatif du plan de communication	20 000,00 € TTC
région Centre-Val de Loire	2 000,00 € TTC
ville de Tours	2 000,00 € TTC
ville de Saint-Pierre-des-Corps	2 000,00 € TTC
ville de Saint-Avertin	2 000,00 € TTC
SNCF Gares & Connexions	2 000,00 € TTC
Vinci Autoroutes	2 000,00 € TTC
Syndicat des Mobilités de Touraine	2 000,00 € TTC
EPFL Val de Loire	2 000,00 € TTC
Montant à la charge de Tours Métropole Val de Loire	4 000,00 € TTC

Les principes du plan de communication et son financement ont été présentés et validés lors du Comité de Pilotage du PPA du 15 octobre 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L2122-22 et L2122-23,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 26 juin 2017 accordant délégation d'attribution du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 novembre 2023 autorisant le Président à signer le contrat de préfiguration du Projet Partenarial d'Aménagement Porte Est Métropolitaine,

Vu le compte-rendu du Comité de Pilotage du 15 octobre 2024, approuvant le principe de plan de communication et le partage du financement par les signataires du contrat,

Vu la convention de financement du plan de communication du PPA annexée à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 27 février 2025,

Considérant l'intérêt de réaliser un plan de communication à vocation pédagogique pour présenter au grand public le PPA,

- **DIT** que le coût estimatif de cette prestation s'élève à 20 000 € T.T.C., Tours Métropole Val de Loire, le maître d'ouvrage, finance à hauteur de 20% soit 4 000 € T.T.C. ;

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à l'urbanisme à signer la convention de financement annexée à la présente délibération et tout acte afférent à sa mise en œuvre.

Christian GATARD : *Cette délibération concerne le grand projet d'aménagement de l'îlot ferroviaire et de tous ses abords. Un plan de communication est envisagé avec les nombreux partenaires que sont la région Centre, les villes de Tours, Saint-Pierre-des-Corps et Saint-Avertin, la SNCF, Vinci autoroute, le syndicat des mobilités et l'établissement public foncier. Il resterait à la charge de la métropole 4 000 euros sur ce plan de communication.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cet amendement à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**MM BRIAND et SCHWARTZ ne prennent pas part au vote.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Christian GATARD.*

---

**C\_25\_03\_31\_032- URBANISME - TOURS - APPROBATION DU BILAN DE  
CONCERTATION PREALABLE MENEES DANS LE CADRE DE LA DECLARATION DE  
PROJET N°1 (MARIE CURIE) EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le PLU de Tours a été approuvé par délibération du Conseil métropolitain le 20 janvier 2020. Il a depuis, fait l'objet :

- d'une modification n°1 approuvée le 27 juin 2022,
- d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 27 février 2023,
- d'une modification simplifiée n°2 approuvée le 12 février 2024,
- d'une modification n°2 approuvée le 13 mai 2024,
- d'une modification n°3 approuvée le 24 février 2025.

Par courrier du 30 juin 2021, le Maire de Tours a saisi le Président de Tours Métropole Val de Loire afin que soit engagée une procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Tours.

Cette déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Tours vise à permettre la réalisation du projet de reconstruction, sous la forme d'un projet urbain mixte, de l'îlot d'habitat social dit « Marie Curie » récemment démoli situé dans la partie nord du quartier Sanitas et s'étendant sur près d'un hectare, en bordure du faisceau ferroviaire de la gare de Tours.

Le projet de reconstruction de l'îlot Marie Curie a été défini à l'issue de l'appel à projets innovants « Devenir Tours » organisé par la ville de Tours en 2019. Porté par Bouygues Immobilier et associant habitants et acteurs sociaux du quartier, le projet lauréat, baptisé « Premières Lignes », répond aux objectifs de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de l'agglomération tourangelle signée en mars 2020 par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), Tours Métropole Val de Loire, les 4 communes concernées (dont Tours), les bailleurs sociaux et les autres partenaires financiers.

Depuis 2020, le projet Premières Lignes a fait l'objet d'études complémentaires visant à parfaire son insertion dans le paysage tourangeau et à réduire ses effets sur l'environnement et la santé des habitants et des usagers futurs.

Les pièces du dossier concernées par l'évolution du PLU sont les suivantes :

- le rapport de présentation : justification des modifications apportées au dossier du PLU et évaluation des incidences sur l'environnement ;
- l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°9 « Sanitas-Hallebardier » : modification des orientations écrites et graphiques relatives à la desserte et à l'aménagement des espaces extérieurs de l'îlot Marie-Curie ;
- le règlement graphique : délimitation d'un nouveau secteur UMc au sein de la zone UM au droit de l'îlot Marie Curie ;
- le règlement écrit : dispositions applicables au secteur UMc découlant du projet de renouvellement urbain de l'îlot Marie Curie.

Le lancement de la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Tours a fait l'objet d'une information auprès des conseillers métropolitains le 30 septembre 2021.

Le projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Tours a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la MRAE qui a décidé ; par décision du 29 mars 2024, de soumettre la procédure à évaluation environnementale.

Aussi, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Tours étant soumise à évaluation environnementale, celle-ci a fait l'objet d'une concertation préalable.

### **Les modalités de la concertation**

Au regard des objectifs précités, par délibération du 30 septembre 2024, le Conseil métropolitain a défini les modalités de concertation suivantes :

- mise à disposition d'un dossier de en Mairie de Tours et au siège de la Métropole,
- mise en ligne d'un dossier de concertation sur les sites internet de la Ville de Tours et de Tours Métropole Val de Loire,

- mise à disposition du public d'un registre en Mairie de Tours et au siège de la Métropole et la possibilité de faire part d'observations par courrier à l'attention du Président de Tours Métropole Val de Loire,
- la création d'une adresse mail dédiée ([ep.plu.tours@tours-metropole.fr](mailto:ep.plu.tours@tours-metropole.fr)) pour recueillir les observations par voie dématérialisée.

Cette concertation s'est déroulée du 13 janvier au 14 février 2025 inclus. Les détails du déroulement de la concertation sont indiqués dans le bilan de la concertation joint en annexe.

Comme détaillé dans le bilan joint en annexe, différents moyens de communication ont été mis en place afin d'informer la population du projet et de la démarche de concertation comprenant l'évaluation environnementale :

- communication sur les sites internet de la ville de Tours et de Tours Métropole Val de Loire,
- parution légale dans la Nouvelle République du 6 janvier 2025.

### **Le bilan de la concertation**

Le bilan de la concertation est joint et détaillé en annexe de la présente délibération.

Le document se compose du rappel des modalités de concertation, du déroulement de la concertation réglementaire et fait état des contributions du public portant essentiellement sur l'évolution du plan des hauteurs dans ce secteur et de l'incidence en termes de densité.

Le bilan de la concertation préalable doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil métropolitain.

Le dossier de déclaration de projet sera ensuite élaboré puis notifié aux personnes publiques associées qui émettront un avis sur le contenu du dossier transmis.

Une enquête publique sera organisée, dont les modalités seront définies par un arrêté métropolitain.

Après la remise par le commissaire-enquêteur de ses rapport, avis et conclusions motivées, le dossier de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU pourra faire l'objet d'adaptations pour tenir compte de l'avis des personnes publiques associées et du rapport du commissaire-enquêteur, avant d'être soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2, L.153-54 à L. 153-59 et R. 153-15,

Vu le plan local d'urbanisme de Tours approuvé le 20 janvier 2020, et ses différentes évolutions,

Vu la décision de la mission régionale de l'autorité environnementale en date du 29 mars 2024 décidant de soumettre la procédure à évaluation environnementale,

Vu la délibération métropolitaine du 30 septembre 2024 définissant les modalités de concertation préalable dans le cadre de la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Tours,

Vu le bilan de la concertation préalable joint en annexe,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 27 février 2025,

Considérant qu'il convient, en application des dispositions de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation préalable,

Considérant que le processus de la concertation préalable a répondu aux modalités de concertation fixées par la délibération C\_24\_09\_30\_024 du 30 septembre 2024,

- **APPROUVE** le bilan de la concertation préalable relative à la procédure de déclaration de projet n°1 (Marie Curie) emportant mise en compatibilité du PLU de Tours ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à l'exécution de la présente délibération, et notamment aux formalités de publicité.

Christian GATARD : *Je n'ai rien de particulier à dire.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**MM BRIAND, SCHWARTZ ne prennent pas part au vote et M. BOUCHET se déporte et ne prend pas part au vote.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Christian GATARD.*

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025  
Nombre de délégués titulaires présents : 68  
Nombre de délégués votants : 85  
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le PLU de Savonnières a été approuvé par délibération du Conseil municipal le 13 septembre 2016. Il a depuis fait l'objet d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 21 octobre 2019 par délibération du Conseil métropolitain.

Par courrier du 13 juillet 2023, Madame la Maire de Savonnières a sollicité Tours Métropole Val de Loire pour engager une procédure de modification n°1 de son PLU, visant à procéder à des ajustements réglementaires et modifier des orientations d'aménagement et de programmation.

Après information auprès des Conseillers métropolitains en date du 25 septembre 2023, le projet de modification n°1 du PLU de Savonnières a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) qui a décidé en date du 4 novembre 2024, de ne pas le soumettre à évaluation environnementale.

Le projet de modification n°1 du PLU de Savonnières a été notifié le 18 octobre 2024 aux personnes publiques associées dont les avis, tous favorables, ont été rendus par :

- la Chambre de commerce et d'industrie d'Indre-et-Loire en date du 22 octobre 2024,
- la ville de Saint-Genouph en date du 25 octobre 2024,
- la Direction départementale d'Indre-et-Loire en date du 5 novembre 2024,
- le Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle en date du 8 novembre 2024,
- la ville de Berthenay en date du 12 novembre 2024,
- la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire en date du 15 novembre 2024,
- la Direction régionale des affaires culturelles en date du 18 novembre 2024, avec remarques,
- le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire en date du 21 novembre 2024.

Après réception des avis des personnes publiques associées, le projet de modification n°1 du PLU de Savonnières a été soumis à enquête publique du 9 décembre 2024 au 14 janvier 2025 conformément à l'arrêté n°2024\_0080 du 19 novembre 2024.

M. Pierre AUBEL, commissaire-enquêteur désigné par décision du Tribunal administratif d'Orléans en date du 29 octobre 2024, a conduit l'enquête publique et a recueilli les observations du public, notamment lors des quatre permanences qui se sont tenues les 9 décembre, 16 décembre 2024, 6 janvier et 14 janvier 2025.

Au total, 27 observations ont été comptabilisées par le commissaire-enquêteur qui, dans son rapport et ses conclusions motivées remis le 6 février 2025, a émis sur le projet de modification n°1 du PLU, un avis favorable et sans réserve.

Pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur et des avis des personnes publiques associées, il est proposé d'apporter au projet de modification n°1 du PLU de Savonnières, des adaptations mineures telles qu'elles figurent au tableau des modifications joint en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44, R.151-5,

Vu le plan local d'urbanisme de Savonnières approuvé le 13 septembre 2016, et modifié le 21 octobre 2019,

Vu le courrier de la Maire de Savonnières en date du 13 juillet 2023, décidant de solliciter Tours Métropole Val de Loire en vue de la mise en œuvre d'une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Savonnières,

Vu l'information faite en Conseil métropolitain du 25 septembre 2023 relative au lancement de la modification n°1 du PLU de Savonnières,

Vu la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 4 novembre 2024 de ne pas soumettre à évaluation environnementale la procédure de modification n°1 du PLU de Savonnières,

Vu les avis des personnes publiques associées sur le projet de modification n°1 du PLU,

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est tenue du 9 décembre 2024 au 14 janvier 2025,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU de Savonnières,

Vu le dossier de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Savonnières annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 27 février 2025,

- **APPROUVE** le dossier de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Savonnières tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- **DIT QUE :**

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Savonnières pendant un mois,
- mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa publication sur le Géoportail nationale de l'urbanisme.

Christian GATARD : *Je n'ai rien de spécial à dire.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**MM BRIAND, SCHWARTZ ne prennent pas part au vote et M. BOUCHET se déporte et ne prend pas part au vote.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Christian GATARD.*

---

## C\_25\_03\_31\_034- URBANISME - AVIS SUR LE PROJET ARRETE DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE EST VALLEES

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Président de la Communauté de communes Touraine Est Vallées (CC TEV) a sollicité Tours Métropole Val de Loire afin qu'elle rende un avis sur le projet de plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées arrêté par délibération du 8 janvier 2025. Cette délibération fait suite au bilan de la concertation avec la population qui a eu lieu préalablement.

Ce PLUi fixe les grandes orientations stratégiques de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées en matière d'habitat, de mobilité, de développement économique, et de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et définit les règles d'urbanisme à l'échelle des 10 communes qui la composent.

En application des articles L.153-17 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, l'avis des personnes publiques consultées sur le projet de plan arrêté, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Prescrite en décembre 2019, l'élaboration du PLUi de Touraine Est Vallées a vocation à se substituer aux PLU des 10 communes (Azay-sur-Cher, Chançay, Larçay, Monnaie, Montlouis-sur-Loire, Reugny, Vernou-sur-Brenne, Véretz, La Ville-aux-Dames, Vouvray) actuellement en vigueur.

Les objectifs poursuivis par le projet politique du PLUi de Touraine Est-Vallées sont les suivants :

- faire naître une cohésion territoriale par la définition d'un projet de territoire, abordant les problématiques de manière transverse, avec une portée stratégique et opérationnelle,
- reconnaître un rôle et une place à toutes les communes, cohérents avec leur identité, prendre en compte la diversité des paysages et intégrer dans les réflexions la reconnaissance internationale des paysages au travers du label UNESCO,
- affirmer la place de la nature en ville et valoriser les vallées de la Loire et du Cher au sein des communes,
- offrir les conditions d'accueil pour permettre le développement de la population,
- créer un environnement favorable au développement et à l'accueil d'entreprises et planifier le développement d'espaces adaptés à leurs besoins,
- préserver les espaces agricoles et forestiers pour garantir le développement de l'activité agricole et sa diversification,
- définir des orientations stratégiques en matière de développement touristique,
- relever les défis énergétiques et climatiques en lien avec l'aménagement du territoire en lien avec le PCAET,
- prendre en compte les besoins de mobilité tous modes,
- prendre en compte les risques naturels (inondations, cavités, ...),
- traduire la mise en œuvre spatiale et opérationnelle des politiques sectorielles menées par la collectivité dans le cadre de ces compétences.

Ces objectifs se traduisent dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), à horizon 2035, par des orientations générales regroupées selon les 4 grands axes stratégiques suivants :

1. répondre à l'urgence environnementale et climatique :
  - lutter contre l'érosion de la biodiversité
  - vers un territoire bas carbone à énergie positive
  - agir pour le bien-être et la santé de tous
  - objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
2. cultiver l'héritage ligérien
  - s'inscrire dans la géographie spécifique du Val de Loire
  - un héritage ligérien à respecter
3. œuvrer pour un territoire ouvert qui se diversifie et qui s'engage dans un développement plus raisonné

- promouvoir de nouveaux modes d'habitat
  - décarboner les mobilités pour la desserte du territoire et de ses centralités
  - renforcer le poids économique du territoire
4. des vocations différenciées pour des territoires contrastés
- Entre Loire et Cher, un territoire urbain qui poursuit son développement dans la continuité du cœur métropolitain
  - le Sud-Cher, un territoire péri-urbain résidentiel à équiper, mailler et densifier
  - le Nord-Loire, un territoire viticole maillé par un réseau de villages et de petites villes
  - une petite ville dynamique à conforter.

La Loi Climat et Résilience d'août 2021 fixe des objectifs en matière de réduction de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) consistant dans un premier temps à diviser par deux la consommation d'ENAF sur la période 2021-2030 par rapport à la période de référence 2011-2020.

Ainsi, la consommation d'ENAF de la CC TEV pour la période 2011-2020 a été de l'ordre de 17 hectares par an soit un total de 170 ha environ. Pour la période 2025-2034, la CC TEV prévoit de contenir la consommation d'ENAF à 9 hectares par an en moyenne, correspondant à une enveloppe de 92 ha à horizon 2034.

Tours Métropole Val de Loire est limitrophe de la CC TEV et partagera dans le cadre de son propre PLUi un certain nombre de convergences :

- de façon générale, une attention particulière doit être portée sur les principes de trames écologiques. Les documents graphiques du futur PLU métropolitain devront tenir compte des trames écologiques identifiées sur le territoire de la CCTEV notamment la vallée de la Bèdoire à Rochecorbon ;
- sur la partie nord-est : la CC TEV prévoit sur la commune de Monnaie, le développement de la zone d'activités économiques de La Carte sur 21,6 ha, définie comme pôle économique prioritaire. Il s'agit à la fois d'assurer le renouvellement urbain de ce secteur à dominante d'activités le long de la RD910 ainsi que de poursuivre l'extension de cette zone à court terme et à plus long terme (avec 2 zones AU).

Sur ce même axe routier, la zone d'activités économique du Cassantin, sur la commune de Parçay-Meslay s'étend à la limite de la commune de Monnaie avec l'extension dans sa partie nord, sur 28 ha, du site de la Pérauderie, pour accueillir un pôle logistique et industriel ainsi qu'un village d'entreprises. Les conditions de desserte de ces deux zones d'activités économiques ainsi que les conditions de circulation sur l'axe départemental et métropolitain 910 pourront amener les deux intercommunalités à travailler les solutions techniques appropriées ;

- sur la partie centre-est : la CCTEV, comme le territoire métropolitain, est concernée par le risque inondation et doit se conformer au plan de prévision du risque inondations (PPRI) Val de Loire - Val de Luynes approuvé en 2016. A ce titre, les deux intercommunalités doivent veiller à ne pas augmenter de façon significative la population exposée au risque inondation à l'échelle du val inondable ;
- sur la partie sud-est, il conviendra d'assurer à l'avenir l'interconnexion de la zone d'activités du Parquet à Larçay avec la RM943 et le futur pôle multimodal de la Papoterie permettant la desserte du nouveau quartier des Masnières à Saint-Avertin.

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées s'inscrit dans la traduction réglementaire de grandes orientations compatibles voire comparables à celles portées par Tours Métropole Val de Loire, qu'il s'agisse de répondre à l'urgence climatique et environnementale, d'être un territoire accueillant tout en valorisant la proximité et le bien-vivre ensemble et de valoriser et préserver ses richesses environnementales, patrimoniales et paysagères,

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-14, L.153-17 et R.153-4,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et notamment les articles 191 à 226 du chapitre 3 lutter contre l'artificialisation des sols en adaptant les règles d'urbanisme du titre V se loger,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Touraine Est Vallées en date du 8 janvier 2025 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 27 février 2025,

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Touraine Est-Vallées.

Christian GATARD : *Le siège de la communauté de communes Touraine Est Vallées est situé à Montlouis-sur-Loire. Elle comprend 10 communes : Azay-sur-Cher, Chançay, Larçay, Monnaie, Montlouis-sur-Loire, Reugny, Vernou-sur Brenne, Véretz, La-Ville-aux-Dames et Vouvray. Ces communes vont avoir un PLUI au lieu de 10 PLU, comme nous avec le PLUM Vous avez un résumé assez détaillé de toutes les orientations du PLU intercommunal de cette communauté de communes. Nous en avons discuté au niveau du SCoT du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle. Nous avons longuement débattu au comité syndical de ce PLU Intercommunal avec nos collègues de la communauté de communes Tours Est Vallées et à cette occasion le SCoT a émis quatre ou cinq recommandations en accord avec les collègues de la communauté de communes qui étaient présents. Il n'y a pas eu de divergence. Ils ont accepté que nous fassions un certain nombre de recommandations dans le cadre de notre avis du SCoT où les élus de la métropole sont représentés à plus de la moitié. Ces recommandations d'ailleurs avaient été proposées par notre service, les techniciens qui avaient fait l'analyse détaillée du PLU Intercommunal. Nous avons la possibilité, si certains d'entre vous le souhaitent, de formuler des recommandations ou bien des réserves par rapport à ce PLU Intercommunal, si vous avez eu le temps de regarder de près le document.*

Maria LÉPINE : *Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Laurent RAYMOND.*

Laurent RAYMOND : *Merci Madame la Présidente, juste apporter une petite modification à une des recommandations formulées dans le dernier paragraphe. On précise que « sur la partie Sud-Est il convient d'assurer à l'avenir une interconnexion entre la zone d'activité du Parquet à Larçay avec la RM 943 et le futur pôle multimodal de La Papoterie, permettant ainsi la desserte du nouveau quartier des Masnières à Saint-Avertin ». Cette recommandation est importante bien évidemment, pour moi elle va au-delà d'une*

*recommandation. Nous avons à l'unanimité en conseil municipal mercredi voté une réserve sur les mêmes termes que ce que nous faisons figurer de réservation ou de recommandation aujourd'hui et ainsi je vous propose pour accentuer l'accès au futur pôle multimodal à La Papoterie dans le cadre de la deuxième ligne de tramway d'avoir une voie de contournement, une voie plateau, une rue qui du Parquet jusqu'à la RM 943 permettrait un accès plus aisé de toutes les personnes habitant sur la partie Est. Je parle d'Esvres-sur-Indre, Vouvray, Larçay. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, que ce dernier paragraphe soit noté en tant que réserve, c'est-à-dire de le formuler ainsi, de valider bien évidemment le PLUI d'Est Vallées tel qu'il est en portant la réserve suivante « sur la partie Sud-Est-il conviendra d'assurer à l'avenir l'interconnexion de la zone d'activité du Parquet à Larçay avec la RM 943 sur le futur pôle multimodal de La Papoterie, permettant ainsi la desserte du nouveau quartier des Masnières à Saint-Avertin et le futur cimetière ». Nous avons rajouté à Saint-Avertin cette notion de futur cimetière puisque nous sommes dans l'obligation de construire ce nouveau cimetière à Saint-Avertin. Si on veut imaginer une logique de territoire, on ne peut le construire seul, on va le construire avec la ville de Larçay. Pour la ville de Larçay cette tangente aura du poids parce qu'elle permettra aux Larcéens d'arriver directement sur cette zone par cet axe. Cette recommandation que je veux voir figurer, si vous l'acceptez, en réserve, je m'en suis entretenu avec le président MORETTE juste avant ce conseil métropolitain. Il entend. De son point de vue personnel, il accepte et reconnaît. Après, c'est juste l'accord à voir avec le maire de Larçay bien évidemment, mais entendre la réserve telle que je l'évoque, malgré les contacts et échanges qui ont pu être formulés dans le cadre du SCoT, dans le SMAT plus particulièrement, mais conforme aux échanges que j'ai pu porter dans les réunions publiques préparatoires au PLUI Est Vallées, cette volonté de réserve n'est pas une découverte pour eux ce soir, ils l'ont déjà entendue de mon expression et de celle de Madame Aude TALON qui était également présente lors de ces réunions. Je vous propose, si vous l'acceptez, de valider telle qu'elle est cette délibération en apportant juste pour ce dernier paragraphe la notion de réserve au lieu de recommandation.*

Maria LÉPINE : *Ce que je comprends de la façon dont nous pouvons procéder, nous ne pouvons pas émettre un avis favorable avec des réserves. En revanche, nous pouvons décider d'un amendement qui peut être rédigé immédiatement par les services et sur lequel nous nous entendons. Une fois l'amendement rédigé, nous pourrions donner un avis. La procédure n'est pas tout à fait avec réserve, c'est plutôt amendement sur lequel nous votons et ensuite nous donnons l'avis. La rédaction de l'amendement se fait maintenant et nous votons en fin de séance. C'est un petit peu particulier mais c'est la procédure nécessaire pour pouvoir enregistrer cette réserve sous forme d'amendement sur lequel nous allons nous prononcer en fin de séance. On reporte l'avis sur cette délibération numéro 34.*

Laurent RAYMOND : *Merci Madame la Présidente. Betsabée HAAS.*

Betsabée HAAS : *Merci Madame la Présidente. L'analyse technique du SMAT est très pertinente. Vous savez bien entendu que le PLUI est conforme aux documents existants, que ce soit le SCoT ou le PPRI. Deux documents néanmoins, notamment le PPRI, ne sont pas à jour. Dans à peu près deux ans, nous attendons un plan de gestion du risque inondation, document de planification. Nous avons vu quand même des événements extrêmes cette année, comme l'année dernière. Je pense nous sommes tous conscients que nous vivons sur une terre extrêmement fertile et qui nous donne beaucoup mais qui présente aussi des risques et notamment ce risque inondation. Il est important de dire que nous ne sommes pas ici pour geler des constructions mais avoir de la modération, de*

*l'anticipation, de l'adaptation qui sont les maîtres-mots. Je pense que c'est important de pouvoir prendre en compte au moins les recommandations du SCoT, de la future PGRI et du CEREMA concernant l'urbanisation en zone inondable. C'est mon avis.*

Maria LÉPINE : *Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Philippe CLEMOT.*

Philippe CLEMOT : *C'est un avis que je partage bien sûr. Il faut faire très attention maintenant dans l'urbanisation compte tenu des risques inhérents à ces constructions.*

Maria LÉPINE : *Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Nous reviendrons donc sur cette délibération. Aude GOBLET pour la politique du logement et de l'habitat.*

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Madame Aude GOBLET, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 25 novembre 2024, le bureau métropolitain a décidé d'engager l'élaboration d'un pacte territorial France Rénov' à signer avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la période 2025-2030, dans la continuité de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2019-2024.

Ce pacte a vocation à définir le cadre de la coopération et de la coordination entre l'ANAH, l'Etat et Tours Métropole Val de Loire, ainsi que les modalités de financement par l'ANAH des missions d'information, de conseil et d'accompagnement dispensés par le service métropolitain de l'Habitat privé – Artémis auprès des ménages désireux d'entreprendre des travaux d'amélioration de leur logement sur la Métropole.

Le service Artémis, créé en 2020 pour contribuer à diminuer l'impact énergétique et environnemental des logements anciens sur la Métropole, est un service public gratuit visant à simplifier le parcours des habitants en matière de travaux d'amélioration et de rénovation de l'habitat privé. Il a été labélisé par l'ANAH « Espace Conseil France Rénov' » en 2020 et « Mon Accompagnateur Rénov' » en 2024.

En 2024, le service métropolitain a dispensé 3.720 actes de conseil auprès de 1.096 ménages du parc privé. 40 copropriétés ont également bénéficié des conseils des agents d'Artémis. 260 logements de propriétaires privés aux revenus modestes et très modestes ou propriétaires bailleurs sous condition de conventionnement ont bénéficié d'une aide financière de l'ANAH de près de 5,6 millions d'euros et de fonds propres de la Métropole de 0,4 million d'euros, générant 7,5 millions d'euros de travaux de rénovation énergétique, de sortie d'indignité ou d'adaptation.

En 5 ans, il a, ainsi, dispensé près de 19.000 conseils aux particuliers, honoré près de 1.700 rendez-vous à la Métropole, réalisé près de 1.400 visites à domicile (hors périodes de confinement liées à la pandémie de Covid-19), accompagné la rénovation de près de 1.000 logements privés individuels et de plus de 300 logements en copropriété. Il est, aujourd'hui, parfaitement identifié par les usagers et les professionnels et est reconnu comme un acteur incontournable dans le paysage de la rénovation de l'habitat privé au niveau local et national.

Le pacte territorial France Rénov' prévoit 3 volets de missions que le service Artémis exerce aujourd'hui d'ores et déjà :

- mobilisation des ménages et des professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat, en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires (publics en précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne, parc privé locatif et copropriétés),
- information, conseil personnalisé et orientation des propriétaires occupants, bailleurs et des syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient leurs revenus,
- accompagnement de projets de rénovation énergétique ou de travaux de résorption de l'habitat indigne.

Dans cette perspective, Tours Métropole Val de Loire pourra bénéficier de subvention de l'ANAH d'un montant estimé de 1.684.621€ sur la période 2025-2029, auxquels pourront s'ajouter 415.710€ du FEDER sur la période 2025-2028, afin de financer ses dépenses d'ingénierie.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis de la commission habitat et politique de la ville, en date du 06 mars 2025,

- **APPROUVE** les termes de la convention de PIG Pacte Territorial France Rénov' pour la période 2025-2029 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Aude GOBLET : *Merci Madame la Vice-présidente. Cette convention s'inscrit dans la continuité de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, c'est le nouveau terme. Ce pacte a vocation à définir le cadre de coopération et de coordination entre l'ANAH, l'État et Tours Métropole Val de Loire et les modalités de financement par l'ANAH des missions d'information, de conseil, d'accompagnement dispensées par le service métropolitain ARTEMIS. Pour rappel, le service ARTEMIS a été créé en 2020 pour contribuer à diminuer l'impact énergétique et environnemental des usagers des logements et pour contribuer à améliorer le parcours des habitants en matière de travaux d'amélioration et de rénovation. Nous savons combien les choses sont compliquées pour y voir clair. ARTEMIS été labellisé par l'ANAH espace conseil France Rénov' en 2020 et Mon Accompagnateur Rénov' en 2024. Quelques chiffres pour vous rappeler un peu le contexte du service ARTEMIS : 3 720 actes de conseil auprès de 1 096 ménages du parc privé. 40 copropriétés ont également bénéficié des conseils des agents ARTEMIS. 260 logements de propriétaires privés aux revenus modestes et très modestes ou propriétaires bailleurs sous conditions de conventionnement ont bénéficié d'une aide financière de l'ANAH de près de 5,6 millions d'euros accompagnés de fonds propres de la métropole dans le cadre du PLH de 400 000 d'euros, générant 7,5 millions d'euros de travaux de rénovation énergétique et donc d'activité économique sur le territoire et de sortie d'indignité ou d'adaptation. En 5 ans le service ARTEMIS a dispensé près de 19 000 conseils aux particuliers et honoré près de 1 700 rendez-vous au sein de la métropole, 1 400 visites à domicile pour accompagner les usagers et accompagner à la rénovation près de 1 000 logements individuels privés et plus de 300 logements en copropriété. Ce pacte territorial France Rénov' prévoit trois volets de mission dans la continuité de ce qui est aujourd'hui dispensé par ARTEMIS, notamment la mobilisation des ménages et des professionnels en amont de leur projet pour les accompagner sur cette rénovation de leur logement, en axant sur les logements indignes en l'occurrence. L'information et le conseil personnalisé, l'orientation des propriétaires occupants bailleurs. Un accent est également mis sur la rénovation des copropriétés, l'accompagnement de projets de rénovation énergétique ou de travaux de résorption de l'habitat indigne. Dans cette perspective, et c'est le nerf de la guerre, nous le savons, Tours Métropole Val de Loire pourra bénéficier de subventions de l'ANAH d'un montant estimé de 1 684 621 euros sur la période 2025-2029, auxquelles pourront s'ajouter 415 000 euros du FEDER sur la période 2025-2028 afin de financer les dépenses d'ingénierie du service ARTEMIS. Il est donc proposé au conseil métropolitain d'adopter cette convention.*

Maria LÉPINE : *Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Laurent RAYMOND.*

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Laurent RAYMOND, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Bureau Métropolitain du 10 juin 2024 a approuvé l'ouverture de la mise à l'enquête pour le déclassement du domaine public de la partie sud de la rue Hoche.

Les casernes Baraguey d'Hilliers et Rannes sont historiquement séparées par la rue Hoche. Cette situation n'est plus compatible avec le contexte de sécurité intérieure du pays et le redéploiement de nouvelles unités sur ces sites.

Le ministère des Armées demande donc d'unifier ces deux sites afin de répondre à des objectifs de sécurité-protection pour le fonctionnement des casernes et des personnels associés.

Cette demande a été exprimée au Syndicat des Mobilités de Touraine, dans le cadre du projet de deuxième ligne de tramway, et consolidée par un avis argumenté lors de l'enquête publique récente, repris dans les conclusions de la commission d'enquête.

Les projets d'unification des deux casernes et de deuxième ligne de tramway vont entraîner un changement de destination de la partie sud de la rue Hoche.

Afin de permettre cette extraction d'emprise de voirie du domaine public routier, un déclassement d'une surface d'environ 1 618 m<sup>2</sup> au total doit être entrepris.

Cette opération de déclassement étant de nature à porter atteinte aux conditions de desserte de la voie au sens de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, il a donc été nécessaire de recourir à l'enquête publique.

Les modalités et la date de l'enquête ont été fixées par arrêté du Président en date du 19 décembre 2024.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 13 janvier au mardi 28 janvier 2025 inclus.

Dans ses conclusions du 23 février 2025, la commissaire enquêteur émet un avis favorable sous réserve que des travaux d'amélioration du confort de cheminement pour les piétons et les cyclistes soient effectués rue Bugeaud et rue Carnot.

Aussi, rien ne s'oppose au déclassement de la partie sud de la rue Hoche pour une surface totale de 1 618 m<sup>2</sup>.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière notamment ses articles L141-3 à 5 et R141-4 à 9,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

Vu l'arrêté TMDDP-2025-0001 portant désaffectation du domaine public des emprises destinées à être déclassées,

Vu l'avis favorable rendu le 23 février 2025 par le commissaire enquêteur au projet de déclassement d'une emprise de la rue Hoche à Tours,

Vu l'avis de la commission espaces publics voiries et mobilités, en date du 04 mars 2025,

- **DECIDE** le déclassement du domaine public de la partie sud de la rue Hoche ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Laurent RAYMOND : *Merci Madame la Présidente. Par cette délibération il s'agit de vous présenter le projet de déclassement de la rue Hoche. Dans le cadre du projet de la ligne 2 de tramway, l'armée doit réorganiser l'ensemble de ses circulations sur le boulevard Jean Royer et aménager un accès principal du côté de l'avenue du général Renault. Pour cela l'armée profite d'un effet d'aubaine globalement de se dire qu'il est pour eux peut être important de réunir ces deux casernes mais pour réunir les deux casernes il faut travailler autrement les accès. C'est ainsi que dans ce contexte que nous proposons le déclassement de la rue Hoche sur la moitié Sud. Une enquête publique a été ouverte en bureau le 10 juin. Cette enquête s'est réalisée entre les 13 et 28 janvier dernier. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sous la réserve que les travaux d'amélioration du confort de cheminement pour les piétons et les cyclistes soient effectués entre la rue Bugeaud et la rue Carnot. De cette proposition et selon les avis et les réserves posées, nous vous proposons de valider le déclassement Sud de la rue Hoche, 1 618 m<sup>2</sup> exactement. Pour votre information et vous l'avez certainement constaté sur le terrain, cette rue est d'ores et déjà fermée non pas parce les travaux ont commencé mais tout simplement parce que sur un avis réglementaire et dans le cadre d'une réglementation spécifique, si nous voulons déclasser un espace il faut d'ores et déjà qu'il puisse être fermé. Il est fermé depuis vendredi et le déclassement sera envisagé et entendu après votre approbation.*

Maria LÉPINE : *Merci.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**2 abstentions : Mme DARNET-MALAQUIN et M. LEBRETON.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Nous pouvons revenir sur la délibération 34 puisque l'amendement a été rédigé.*

---

## C\_25\_03\_31\_034- URBANISME - AVIS SUR LE PROJET ARRETE DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE EST VALLEES

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Président de la Communauté de communes Touraine Est Vallées (CC TEV) a sollicité Tours Métropole Val de Loire afin qu'elle rende un avis sur le projet de plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées arrêté par délibération du 8 janvier 2025. Cette délibération fait suite au bilan de la concertation avec la population qui a eu lieu préalablement.

Ce PLUi fixe les grandes orientations stratégiques de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées en matière d'habitat, de mobilité, de développement économique, et de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et définit les règles d'urbanisme à l'échelle des 10 communes qui la composent.

En application des articles L.153-17 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, l'avis des personnes publiques consultées sur le projet de plan arrêté, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Prescrite en décembre 2019, l'élaboration du PLUi de Touraine Est Vallées a vocation à se substituer aux PLU des 10 communes (Azay-sur-Cher, Chançay, Larçay, Monnaie, Montlouis-sur-Loire, Reugny, Vernou-sur-Brenne, Véretz, La Ville-aux-Dames, Vouvray) actuellement en vigueur.

Les objectifs poursuivis par le projet politique du PLUi de Touraine Est-Vallées sont les suivants :

- faire naître une cohésion territoriale par la définition d'un projet de territoire, abordant les problématiques de manière transverse, avec une portée stratégique et opérationnelle,
- reconnaître un rôle et une place à toutes les communes, cohérents avec leur identité, prendre en compte la diversité des paysages et intégrer dans les réflexions la reconnaissance internationale des paysages au travers du label UNESCO,
- affirmer la place de la nature en ville et valoriser les vallées de la Loire et du Cher au sein des communes,
- offrir les conditions d'accueil pour permettre le développement de la population,
- créer un environnement favorable au développement et à l'accueil d'entreprises et planifier le développement d'espaces adaptés à leurs besoins,
- préserver les espaces agricoles et forestiers pour garantir le développement de l'activité agricole et sa diversification,
- définir des orientations stratégiques en matière de développement touristique,
- relever les défis énergétiques et climatiques en lien avec l'aménagement du territoire en lien avec le PCAET,
- prendre en compte les besoins de mobilité tous modes,
- prendre en compte les risques naturels (inondations, cavités, ...),
- traduire la mise en œuvre spatiale et opérationnelle des politiques sectorielles menées par la collectivité dans le cadre de ces compétences.

Ces objectifs se traduisent dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), à horizon 2035, par des orientations générales regroupées selon les 4 grands axes stratégiques suivants :

5. répondre à l'urgence environnementale et climatique :
  - lutter contre l'érosion de la biodiversité
  - vers un territoire bas carbone à énergie positive
  - agir pour le bien-être et la santé de tous
  - objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
6. cultiver l'héritage ligérien
  - s'inscrire dans la géographie spécifique du Val de Loire
  - un héritage ligérien à respecter
7. œuvrer pour un territoire ouvert qui se diversifie et qui s'engage dans un développement plus raisonné

- promouvoir de nouveaux modes d'habitat
  - décarboner les mobilités pour la desserte du territoire et de ses centralités
  - renforcer le poids économique du territoire
8. des vocations différenciées pour des territoires contrastés
- Entre Loire et Cher, un territoire urbain qui poursuit son développement dans la continuité du cœur métropolitain
  - le Sud-Cher, un territoire péri-urbain résidentiel à équiper, mailler et densifier
  - le Nord-Loire, un territoire viticole maillé par un réseau de villages et de petites villes
  - une petite ville dynamique à conforter.

La Loi Climat et Résilience d'août 2021 fixe des objectifs en matière de réduction de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) consistant dans un premier temps à diviser par deux la consommation d'ENAF sur la période 2021-2030 par rapport à la période de référence 2011-2020.

Ainsi, la consommation d'ENAF de la CC TEV pour la période 2011-2020 a été de l'ordre de 17 hectares par an soit un total de 170 ha environ. Pour la période 2025-2034, la CC TEV prévoit de contenir la consommation d'ENAF à 9 hectares par an en moyenne, correspondant à une enveloppe de 92 ha à horizon 2034.

Tours Métropole Val de Loire est limitrophe de la CC TEV et partagera dans le cadre de son propre PLUi un certain nombre de convergences :

- de façon générale, une attention particulière doit être portée sur les principes de trames écologiques. Les documents graphiques du futur PLU métropolitain devront tenir compte des trames écologiques identifiées sur le territoire de la CCTEV notamment la vallée de la Bédouire à Rochecorbon ;
- sur la partie nord-est : la CC TEV prévoit sur la commune de Monnaie, le développement de la zone d'activités économiques de La Carte sur 21,6 ha, définie comme pôle économique prioritaire. Il s'agit à la fois d'assurer le renouvellement urbain de ce secteur à dominante d'activités le long de la RD910 ainsi que de poursuivre l'extension de cette zone à court terme et à plus long terme (avec 2 zones AU).

Sur ce même axe routier, la zone d'activités économique du Cassantin, sur la commune de Parçay-Meslay s'étend à la limite de la commune de Monnaie avec l'extension dans sa partie nord, sur 28 ha, du site de la Pérauderie, pour accueillir un pôle logistique et industriel ainsi qu'un village d'entreprises. Les conditions de desserte de ces deux zones d'activités économiques ainsi que les conditions de circulation sur l'axe départemental et métropolitain 910 pourront amener les deux intercommunalités à travailler les solutions techniques appropriées ;

- sur la partie centre-est : la CCTEV, comme le territoire métropolitain, est concernée par le risque inondation et doit se conformer au plan de prévision du risque inondations (PPRI) Val de Loire - Val de Luynes approuvé en 2016. A ce titre, les deux intercommunalités doivent veiller à ne pas augmenter de façon significative la population exposée au risque inondation à l'échelle du val inondable ;
- sur la partie sud-est, il conviendra d'assurer à l'avenir l'interconnexion de la zone d'activités du Parquet à Larçay avec la RM943 et le futur pôle multimodal de la Papoterie permettant la desserte du nouveau quartier des Masnières à Saint-Avertin.

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées s'inscrit dans la traduction réglementaire de grandes orientations compatibles voire comparables à celles portées par Tours Métropole Val de Loire, qu'il s'agisse de répondre à l'urgence climatique et environnementale, d'être un territoire accueillant tout en valorisant la proximité et le bien-vivre ensemble et de valoriser et préserver ses richesses environnementales, patrimoniales et paysagères,

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-14, L.153-17 et R.153-4,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et notamment les articles 191 à 226 du chapitre 3 lutter contre l'artificialisation des sols en adaptant les règles d'urbanisme du titre V se loger,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Touraine Est Vallées en date du 8 janvier 2025 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 27 février 2025,

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Touraine Est-Vallées.

**Monsieur Laurent RAYMOND, vice-président, propose l'amendement suivant :**

- **ÉMET** un avis favorable avec la réserve suivante : « sur la partie sud-est de la Métropole, il conviendra d'assurer à l'avenir l'interconnexion de la zone d'activités du Parquet à Larçay avec la RM943 et le futur pôle multimodal de la Papoterie permettant d'assurer la desserte du nouveau quartier des Masnières à Saint-Avertin et le futur cimetière ».

Maria LÉPINE : *Je vous propose la lecture de l'amendement. L'amendement proposé par Laurent RAYMOND concernant la délibération sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes Touraine Est Vallées est le suivant : « Émet un avis favorable avec la réserve suivante : sur la partie Sud-Est, il conviendra d'assurer à l'avenir l'interconnexion de la zone d'activités du Parquet à Larçay avec la RM 943 et le futur pôle multimodal de la Papoterie permettant d'assurer la desserte du nouveau quartier des Masnières à Saint-Avertin et le futur cimetière ». Etes-vous d'accord avec la rédaction de l'amendement ? Christophe BOULANGER.*

Christophe BOULANGER : *Je pense, comme on parle de Touraine Est Vallées, cela doit être Sud-Ouest ?*

Maria LÉPINE : *Sud-Est de la métropole.*

Christophe BOULANGER : *Oui mais on est sur le PLU de Touraine Est Vallées donc c'est le Sud-Ouest de Touraine Est Vallées. On émet un avis sur le PLU de Touraine Est Vallées donc c'est dans le Sud-Ouest de Touraine Est Vallées. Il faut peut-être le préciser.*

Maria LÉPINE : *Oui mais on parle bien de la Papoterie, de Saint-Avertin, du futur cimetière.*

Christophe BOULANGER : *Oui mais c'est le débouché sur la route de Larçay, sur la commune de Larçay, qui nous importe aujourd'hui. Même si sur le linéaire c'est bien entre la 943 et la route de Larçay, la réserve est bien sur le Sud-Ouest de Touraine Est Vallées.*

Laurent RAYMOND : *Monsieur BOULANGER, je vous remercie de cette précision, elle aurait pu créer confusion, c'est beaucoup mieux et mérite d'être mieux validé.*

Maria LÉPINE : *D'après nos services cela représente 20 mètres sur Larçay et plus d'un kilomètre sur la métropole donc on peut dire le Sud-Est de la métropole peut-être ? Sommes-nous d'accord sur cet amendement ?*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cet amendement à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**MM BRIAND, SCHWARTZ ne prennent pas part au vote et M. BOUCHET se déporte et ne prend pas part au vote.**

**Amendement adopté à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Une fois l'amendement voté, nous allons pouvoir passer au vote de la délibération et donc l'avis que nous émettons sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes Touraine Est Vallées. Betsabée HAAS.*

Betsabée HAAS : *Vous n'avez pas pris en compte la recommandation vis-à-vis du risque inondation ?*

Maria LÉPINE : *Ce sera un amendement supplémentaire.*

Betsabée HAAS : *Je pense qu'avec Monsieur CLEMOT nous étions assez en accord puisque nous avons tous les deux cette délégation. Je m'étonne.*

Maria LÉPINE : *C'est un amendement supplémentaire.*

Betsabée HAAS : *C'est juste une proposition de faire une recommandation qui ne s'impose pas du tout à ce sujet.*

*Intervention hors micro.*

Betsabée HAAS : *Oui, il faut juste reprendre le libellé du SMAT, il n'y a rien de particulier.*

Maria LÉPINE : *Monsieur CHARNASSÉ.*

Franck CHARNASSÉ : *Le PLUI de la communauté de communes Touraine Est Vallées prend en compte obligatoirement les dispositions du PPRI et du SCoT actuel si c'est dedans, à moins que vous ayez un exemple précis pouvant faire l'objet d'un amendement mais pour nous qui avons fait l'analyse des documents on n'a pas d'incompatibilité ou de risque proposés dans le PLUI au regard des risques inondation.*

Betsabée HAAS : *Ok. Le SMAT a juste précisé qu'un PGRI va être mis en place dans deux ans et c'était simplement cette information. Je l'ai dit précédemment dans mon propos, le document est bien entendu dans les règles de l'art, je n'en doutais pas une seconde. Là, c'était une recommandation liée à une augmentation des risques de très forte pluviosité et de sécheresse intense mais cela ne s'applique pas qu'à eux mais à tout le monde. C'est un sujet qui est en simple recommandation donc ce n'est absolument pas une remise en question du document tel qu'il est. Si ce n'est pas possible techniquement, il n'y a pas de souci, je n'ai pas de sujet.*

Maria LÉPINE : *En effet, nous ne sommes pas sur un amendement comme celui que nous avons voté précédemment donc il convient de d'émettre un avis tel qu'il est rédigé après l'amendement.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**MM BRIAND, SCHWARTZ ne prennent pas part au vote et M. BOUCHET se déporte et ne prend pas part au vote.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie.*

---

**C\_25\_03\_31\_037- RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA FONDATION PARTENARIALE RABELAIS**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

La fondation Rabelais est une fondation universitaire dont le conseil de gestion est composé de représentants de l'Université et d'une douzaine de partenaires privés.

Soutien du développement de la recherche et de l'innovation, elle œuvre à l'attractivité du territoire et renforce le rayonnement culturel de l'Université. Elle a pour mission de rapprocher le monde de l'entreprise et le monde de l'Université.

Depuis 2021, le vice-Président M. Thibault Coulon représentait Tours Métropole Val de Loire au conseil de la fondation.

En 2024, le conseil de gestion a souhaité faire évoluer le statut de la fondation universitaire pour la transformer en fondation partenariale.

Cette transformation est passée par la dissolution de la fondation universitaire puis la création d'une nouvelle fondation partenariale qui a conservé le même nom et le même objet.

Dotée d'un conseil d'administration, la fondation partenariale fonctionne sur un projet stratégique partagé par l'Université, les collectivités territoriales, leurs groupements et les entreprises. Elle vise également à engager l'Université sur des projets de plus grandes ampleurs notamment les chaires d'entreprises, les appels à projets nationaux comme européens. D'une durée minimum de 5 ans, le projet et la stratégie peuvent donc être modifiés par les différents fondateurs et partenaires pour mieux répondre aux attentes et aux ambitions du moment.

Le principal enjeu de ce changement de statut est le passage en gestion de droit privé permettant davantage de réactivité et une plus grande souplesse dans le fonctionnement (gestion des ressources humaines plus libre en terme de type de contrat et de rémunération, flexibilité dans le choix des prestataires, plus grande liberté contractuelle, etc).

Les 4 axes stratégiques de cette fondation sont :

- le développement de la recherche et de l'innovation ;
- la santé et le bien-être des étudiants ;
- l'ancrage territorial et l'ouverture internationale ;
- le soutien des entreprises et de l'université dans leur démarche commune de durabilité.

Au titre de ses compétences et de son souhait de rapprocher l'enseignement supérieur et le monde socio-économique, il apparaît important de maintenir une représentation de Tours Métropole Val de Loire au sein de cette nouvelle fondation partenariale.

Il est précisé que, conformément à l'article L2121-21 par renvoi de l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

Vu les statuts de la fondation partenariale Rabelais, adoptés le 7 juin 2024,

Vu la création officielle de la Fondation partenariale Rabelais le 24 décembre 2024,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 27 février 2025,

- **DESIGNE** Monsieur Thibault COULON pour représenter Tours Métropole Val de Loire au conseil d'administration de la fondation partenariale Rabelais ;

- **PRECISE** que les représentants désignés dans les organismes extérieurs ont la faculté de présenter la candidature de Tours Métropole Val de Loire aux postes de président et de vice-présidents, d'accepter toute fonction dans ce cadre, et les dotent de tous pouvoirs à cet effet.

Maria LÉPINE : *Je vous propose que nous désignions Monsieur Thibault COULON pour représenter la Métropole au sein de cette fondation.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**M. COULON ne prend pas part au vote.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Martin COHEN.*

---

**C\_25\_03\_31\_038- DECHETS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA CONCEPTION, LA REALISATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE A SAINT BENOIT LA FORET - CREATION D'UN GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES - CONVENTION CONSTITUTIVE**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Des études menées dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T.) en 2023 ont présenté l'Indre-et-Loire comme déficitaire en capacité d'incinération. Il a été démontré le besoin de créer de nouvelles capacités de traitement des déchets, à l'horizon 2030, en tenant compte des objectifs de prévention et de valorisation des déchets, tout en répondant aux règles relatives au principe de proximité et à la hiérarchisation des modes de traitement.

Ce besoin étant partagé par le S.M.I.C.T.O.M. du Chinonais, la Communauté de communes Loches Sud Touraine, la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre pour sa partie Est et Tours Métropole Val de Loire, ces 4 Etablissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) ont décidé de s'associer pour y répondre.

Le scénario envisagé répondant à l'ensemble des obligations réglementaires propose la création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique (U.V.E.) d'une capacité de 60 000 tonnes par an, à proximité immédiate du site existant de Saint-Benoît-la-Forêt. En effet, aujourd'hui, le S.M.I.C.T.O.M. du Chinonais dispose d'une U.V.E. mise en service en 1983, de capacité réglementaire autorisée de 23 000 tonnes par an. Cette U.V.E. est vieillissante et arrive en fin de vie.

À la suite d'une analyse juridique comparative, les E.P.C.I. ont décidé de mutualiser leurs besoins sous la forme d'un groupement d'autorités concédantes.

Ce groupement sera constitué pour organiser la passation et l'exécution d'une délégation de service public. Les autorités concédantes désignent le S.M.I.C.T.O.M. du Chinonais en qualité de coordonnateur du groupement.

Chaque membre du groupement demeurera associé à la passation et l'exécution du contrat, notamment par la participation de ses représentants au sein du comité de pilotage.

La convention de groupement d'autorités concédantes est annexée à la présente délibération.

Les autorités concédantes souhaitent confier au futur délégataire :

- Phase 1 : l'exploitation, l'entretien, la maintenance, le renouvellement et le démantèlement de l'actuelle U.V.E. pour le S.M.I.C.T.O.M. uniquement,
- Phase 2 : la conception et la réalisation des travaux de construction de la nouvelle U.V.E. et son exploitation, son entretien et sa maintenance pour tous les membres du groupement à compter de la mise en service industrielle de la nouvelle U.V.E.

La Métropole s'engage à apporter sur la nouvelle U.V.E., les ordures ménagères résiduelles et des encombrants incinérables, pour une quantité comprise entre 15 000 à 20 000 tonnes par an. La quantité réelle de déchets apportée par la Métropole sera fonction de la quantité de déchets apportée par les autres autorités concédantes de manière à ce que le total des apports des 4 E.P.C.I. n'excède pas 85 % de la capacité de traitement de la nouvelle usine (soit 51 000 tonnes), afin que le risque soit constitué au sein de la procédure pour le délégataire.

Il est envisagé que le futur concessionnaire soit titulaire des contrats de vente d'énergie et de sous-produits conclus avec les opérateurs de réseaux.

Le concessionnaire sera autorisé à occuper le domaine public du S.M.I.C.T.O.M. du Chinonais et versera une redevance d'occupation à ce dernier.

Dans ce contexte, la Métropole souhaite recourir, avec les trois autres autorités concédantes, à une délégation de service public pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une nouvelle U.V.E. ainsi que l'exploitation, le renouvellement et le démantèlement de l'actuelle U.V.E.

Conformément à l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Le rapport sur le principe de la délégation de service public et sur les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire est annexé à la présente délibération.

Il en ressort que la délégation de service public constitue le mode de gestion le plus approprié eu égard aux objectifs et aux contraintes des autorités concédantes pour la construction d'un nouvel outil de traitement des déchets.

Le rapport de principe comporte les motifs détaillés de ce choix, auquel il est renvoyé. Le recours à la délégation de service public offre les avantages suivants :

- financement assuré par le concessionnaire ;
- transfert des risques au délégataire (économique, financier, technique, opérationnel, etc) ainsi que des responsabilités associées ;
- service public performant et de qualité par la définition d'indicateurs sanctionnés par des pénalités ;
- pas d'impact organisationnel.

La durée du contrat tient compte de la nature et de l'étendue des prestations confiées au concessionnaire, ainsi que de la charge des travaux.

Le contrat sera conclu pour une durée minimale de vingt ans qui serait le minimum nécessaire pour permettre au délégataire d'amortir ses investissements. Il est envisagé de solliciter les services de l'Etat pour obtenir une dérogation à la durée maximale légale de vingt ans, prévue à l'article L.3114-8 du Code de la commande publique, afin de réduire le coût à la tonne traitée.

En application de l'article 94 II A de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le Comité social territorial de la Métropole a émis un avis favorable lors de sa séance du 29 novembre 2024.

Selon l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de toute délégation de service public après avoir recueilli l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.). Lors de sa séance du 8 janvier 2025, cette commission a également émis un avis favorable.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport présenté et annexé à la présente délibération sur le principe de la délégation de service public et le recours à un groupement d'autorités concédantes pour l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de l'actuelle U.V.E. ainsi que pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une nouvelle U.V.E. à Saint-Benoît-la-Forêt,

Vu l'exposé des motifs relatifs aux modes de gestion, aux caractéristiques de la future convention de délégation de service public et du groupement d'autorités concédantes,

Vu le projet de convention constitutive de Groupement d'autorités concédantes annexé à la présente,

Vu l'avis favorable émis par le Comité social territorial réuni le 29 novembre 2024,

Vu l'avis favorable émis par la Commission consultative des services publics locaux réunie le 8 janvier 2025,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 06 mars 2025,

**-APPROUVE** le principe de la délégation de service public (concession) telle que présentée dans le rapport ci-annexé, pour assurer l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de l'actuelle U.V.E. ainsi que sur la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une nouvelle U.V.E. de 60 000 tonnes à Saint-Benoît-la-Forêt ;

**-APPROUVE** les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci annexé ;

**-AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention de groupement d'autorités concédantes pour organiser la mutualisation de la passation et l'exécution de la délégation de service public entre Tours Métropole Val de Loire, le S.M.I.C.T.O.M. du Chinonais, la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre et la Communauté de communes de Loches Sud Touraine ;

**-ACCEPTE** que le S.M.I.C.T.O.M. du Chinonais soit le coordonnateur du groupement d'autorités concédantes ;

**-AUTORISE** le groupement d'autorités concédantes à lancer la procédure de délégation de service public et prendre tous actes nécessaires y afférents.

*Martin COHEN : Merci Madame la Présidente. Cette délibération porte sur deux sujets : la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes et le recours à la délégation de service public pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une unité de valorisation énergétique. Je ne vais pas tout redire ce que j'ai pu vous présenter lors de la commission générale il y a une dizaine de jours, mais nous sommes bien dans le scénario de sortie de l'enfouissement pour nos ordures ménagères résiduelles et notre tout venant. Nous devons trouver des débouchés pour nos déchets à l'horizon de 2030-2032. L'idée est de se grouper avec le SMICTOM du Chinonais, la communauté de communes Loches Sud Touraine et la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre pour reconstruire l'unité existante sur Saint-Benoit-la-Forêt avec la création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique d'une capacité de 60 000 tonnes, ce qui est finalement la deuxième étape dans notre scénario de sortie de l'enfouissement. La première étape consistait en une délibération de même type lorsque nous avons acté le groupement d'autorités concédantes et la DSP sur Lasse avec le SIVERT. Là, nous faisons*

*finalement la même avec nos voisins pour l'UVE de Saint-Benoît-la-Forêt. Une unité d'une capacité de 60 000 tonnes et dans laquelle la métropole s'engage à apporter de l'ordre de 15 à 20 000 tonnes, 15 minimum, 20 maximum. Entre ces deux unités, celle de Lasse du CIVAIRE et celle de Saint-Benoît-la-Forêt du SMICTOM du Chinonais, nous serons autour de tonnes qui auront trouvé un débouché de façon durable puisque sur toute la durée de la DSP. Il ne restera donc plus qu'un tiers de nos déchets, 20 000 tonnes, à traiter sous forme d'appels d'offres et étant donné les vides de four que nous connaissons sur Blois et qu'il devrait y avoir sur Lasse et sur Saint-Benoît-la-Forêt, nous ne devrions pas avoir de problème C'est une bonne nouvelle, une sortie un peu de la crise de l'incinération que nous pouvons avoir sur la métropole depuis une vingtaine d'années. Je vous invite à voter cette convention constitutive de groupement d'autorités concédantes.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie.*

---

**C\_25\_03\_31\_039- DECHETS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA CONCEPTION, LA REALISATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE A SAINT BENOIT LA FORET - DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Un groupement est constitué pour organiser la passation et l'exécution d'une délégation de service public pour concevoir, réaliser exploiter et faire la maintenance de l'unité de valorisation énergétique à Saint-Benoît-la-Forêt. Les autorités concédantes désignent le S.M.I.C.T.O.M. du Chinonais en qualité de coordonnateur du groupement.

Chaque membre du groupement demeurera associé à la passation et l'exécution du contrat, notamment par la participation de ses représentants au sein du comité de pilotage.

Conformément à l'article L.1411-5-1 du Code général des collectivités territoriales, un membre de la commission de délégation de service public de Tours Métropole Val de Loire siègera au sein de la commission de délégation de service public du groupement d'autorités concédantes.

Il est donc nécessaire de désigner les représentants de Tours Métropole Val de Loire au comité de pilotage et à la commission de délégation de service public du groupement d'autorités concédantes.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 et suivants,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

- **DESIGNE** Madame Marie QUINTON, pour siéger à la commission de délégation de service public du groupement d'autorités concédantes ;

- **DESIGNE** Monsieur Martin COHEN et Monsieur Francis GÉRARD en tant que représentants titulaires et Madame Patricia SUARD et Madame Dominique BOULOZ en tant que représentantes suppléantes pour siéger au comité de pilotage du groupement.

Maria LÉPINE : *Il convient de désigner des représentants pour siéger à la délégation des services publics du groupement d'autorités concédantes Je vous propose de désigner Marie QUINTON pour siéger à la commission délégation de service public, Martin COHEN et Francis GÉRARD pour siéger en tant que titulaires au comité de pilotage du groupement, Patricia SUARD et Dominique BOULOZ pour siéger en tant que suppléantes au comité de pilotage du groupement.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**Mmes SUARD, BOULOZ et MM COHEN, GERARD se déportent et ne prennent pas part au vote.**

**Mme QUINTON ne prend pas part au vote.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Martin COHEN.*

---

## **C\_25\_03\_31\_040- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - CREATION DU TROISIEME FONDS VERT TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AUX COMMUNES**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### **Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

### **Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'Accord de Paris sur le climat adopté en décembre 2015, Tours Métropole Val de Loire s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d'ici à 2050, en vue de maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète en-dessous de 1,5° C en 2100.

Afin de soutenir les communes engagées dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique, est proposée la création d'un fonds de concours exceptionnel au titre de l'exercice 2025, dénommé « Fonds Vert 3 Tours Métropole Val de Loire » et doté de 5 millions d'euros.

Ce nouveau fonds de concours s'inscrit dans la continuité des deux premiers fonds verts.

Ce « Fonds Vert 3 Tours Métropole Val de Loire » a pour objet d'accompagner tous les projets d'investissement en termes de performance environnementale, d'adaptation du territoire au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie.

Il est réservé aux seules communes membres de la Métropole.

L'attribution de fonds de concours concerne uniquement les projets d'investissement ; les projets de fonctionnement sont exclus du dispositif.

Le règlement d'attribution de ce fonds de concours ainsi que son annexe constituant la grille d'évaluation technique des projets en précisent les modalités de mise en œuvre.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 06 mars 2025,

- **AUTORISE** la création du troisième fonds vert à hauteur de 5 000 000€ ;

- **APPROUVE** le règlement d'attribution du "Fonds Vert 3 Tours Métropole Val de Loire", entre Tours Métropole Val de Loire et ses communes membres, joint à la présente délibération ; ainsi que son annexe ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout document pris en application de la présente délibération.

Martin COHEN : *Le troisième volet du fonds vert métropolitain est à nouveau doté de 5 millions d'euros. Nous sommes vraiment dans la continuité des deux premiers fonds verts, avec le même type de règlement d'attribution et d'évaluation technique. Vous avez tous les éléments dans le règlement joint à la délibération.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Martin COHEN.*

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La procédure de révision de la charte du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine a débuté en 2018 et une nouvelle charte a été élaborée en concertation avec les acteurs du territoire pour la période s'étendant de 2024 à 2039.

La charte 2024-2039, constituée d'un rapport et d'un plan de Parc, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris dans le cadre de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 133 communes, 2 villes-portes, 9 intercommunalités et 2 départements. Chaque collectivité approuve individuellement la charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

En approuvant la nouvelle charte et en adhérant au syndicat mixte du Parc, Tours Métropole Val de Loire veille à ce que soit assurée la cohérence de ses politiques et engagements propres avec le projet de territoire couvert par la charte.

Par suite, il est prévu que Tours Métropole Val de Loire désigne, dans le cadre de la même séance délibérative, un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au Comité syndical au double titre d'E.P.C.I. à fiscalité propre et de « métropole-porte » du Parc, conformément à ses statuts.

La charte approuvée sera ensuite transmise, pour délibération, aux conseils régionaux des Pays de la Loire et du Centre-Val de Loire qui arrêteront le périmètre, pour lequel ils demanderont le renouvellement du classement de Loire-Anjou-Touraine en Parc Naturel Régional auprès de l'Etat pour 15 ans.

Pour finir, elle sera approuvée par un décret du Premier Ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc Naturel Régional.

Le Conseil métropolitain, après avoir pris connaissance de la charte du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039, prend acte de la convergence des objectifs de conservation du patrimoine naturel et culturel du Parc et des siens propres, ces objectifs étant liés à la reconnaissance du Val de Loire comme élément du patrimoine mondial de l'humanité. Aussi, il est proposé au Conseil de poursuivre et d'amplifier les synergies entre Parc et Métropole, notamment sur les deux communes métropolitaines membres du Parc, à savoir Villandry et Berthenay, cette dernière devenant un nouveau membre dans le cadre de l'extension du périmètre de la charte 2024-2039.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et R.333-1 à R.333-6,

Vu le projet de charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes,

Vu les délibérations du Conseil Régional Pays de la Loire en date du 23 novembre 2018 et du Conseil Régional Centre Val de Loire en date du 16 novembre 2018 prescrivant la révision de la charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et définissant son périmètre,

Vu l'avis de l'Etat en date du 5 août 2019 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et notamment sur le périmètre d'étude proposé,

Vu l'avis favorable avec recommandations de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 12 octobre 2022, l'avis favorable avec recommandations du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 25 octobre 2022, et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 6 mars 2023,

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 21 septembre 2023,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 décembre 2023 au 31 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 1<sup>er</sup> mars 2024,

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 17 décembre 2024,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 06 mars 2025,

- **APPROUVE**, sans réserve, la charte du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Loire- Anjou-Touraine ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Martin COHEN : *Une nouvelle charte a été élaborée, celle-ci va s'étendre sur la période de 2024-2039. Je vous propose de voter pour cette nouvelle charte et nouvelle adhésion au parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie.*

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITTOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

La procédure de révision de la charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine a débuté en 2018 et une nouvelle charte a été élaborée en concertation avec le territoire pour la période 2024-2039.

La charte 2024-2039, constituée d'un rapport et d'un plan de Parc, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 133 communes, 3 villes-portes, 9 intercommunalités et 2 départements. Chaque collectivité approuve individuellement la charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

La charte sera ensuite transmise, pour délibération, aux Conseils régionaux Pays de la Loire et Centre-Val de Loire qui arrêteront le périmètre pour lequel ils demanderont le renouvellement du classement de Loire-Anjou-Touraine en Parc naturel régional auprès de l'Etat pour 15 ans.

Pour finir, elle sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel régional.

Tours Métropole Val de Loire ayant choisi d'adhérer au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de cette structure.

Conformément aux articles L2122-7 et 5211-7 du CGCT, l'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue ; par dérogation le conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des délégués.

Conformément à l'article L.2121-21, par renvoi de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il est donnée lecture par le Président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de statuts du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

- **SONT ELUS** les candidats suivants en tant que représentants de Tours Métropole Val de Loire au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

1 délégué titulaire	1 déléguée suppléante
Martin COHEN	Patricia SUARD

- **PRECISE** que les représentants désignés dans les organismes extérieurs, ont la faculté de présenter la candidature de Tours Métropole Val de Loire au poste de président et de vice-présidents et d'accepter toute fonction dans ce cadre et les dote de tous pouvoirs à cet effet.

Maria LÉPINE : *Les candidats proposés sont Martin COHEN en tant que titulaire et Patricia SUARD en tant que suppléante. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de voter sur ces propositions.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**Mme SUARD et M. COHEN se déportent et ne prennent pas part au vote.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Emmanuel DUMENIL.*

---

**C\_25\_03\_31\_043- BATIMENTS ET FONCIER - SAINT-PIERRE-DES-CORPS -  
TRANSFERT DE PROPRIETE DES BIENS EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE  
L'ESPACE METROPOLITAIN**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIYOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Emmanuel DUMENIL, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire exerce, suite à sa création par décret n° 2017-352 du 20 mars 2017 et conformément à ses statuts, la compétence obligatoire en matière d'aménagement de l'espace « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ».

Le périmètre de cette compétence a été précisé par la charte de gouvernance de l'espace public et de la voirie adoptée par délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2016.

En application de l'article L. 5217-5 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 7 des statuts de la Métropole, les biens et droits à caractère mobilier ou immobilier mis à disposition sont transférés en pleine propriété dans le patrimoine de la Métropole au plus tard un an après la date de la première réunion du conseil métropolitain. Les transferts sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucun droit, salaire ou honoraires.

Par délibération en date du 24 juin 2024, le Conseil Métropolitain a validé le transfert en pleine propriété des biens nécessaires à l'exercice de la compétence concernée sur la commune de Saint-Pierre-des-Corps, notamment les voiries et ouvrages accessoires. Certaines parcelles ayant été omises, il convient d'ajouter à l'inventaire initial les parcelles inventoriées ci-après :

- Secteur Rabaterie : AC n°338, 348, 476 et 637
- Secteur Cosmonautes : AC n°603 pour partie, l'emprise étant à définir par intervention à venir d'un géomètre expert et correspondant à l'espace public ouvert à la circulation piétonne devant l'école maternelle Jacques Prévert.

Le Conseil Municipal de Saint-Pierre-des-Corps a, lors de sa réunion du 05 février 2025, adopté dans des termes concordants ce transfert de propriété.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5222-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2016 portant approbation des chartes de gouvernance dont la charte de gouvernance de l'espace public et de la voirie,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 24 septembre 2018, portant transfert de l'actif et du passif, de l'inventaire communal vers Tours Métropole Val de Loire au titre des compétences transférées,

Vu les délibérations n°2025-02-05 numéros 10 et 11 adoptées par le Conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps du 05 février 2025,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 10 mars 2025,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 27 février 2025,

- **APPROUVE** le transfert de propriété des parcelles cadastrées section AC n°338, 348, 476, 637 et 603p, sises à Saint-Pierre-des-Corps, liées à la compétence « Aménagement de l'espace – Création, aménagement, entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » ;

- **DIT QUE** ledit transfert est réalisé à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucun droit, salaire ou honoraires ;

- **PRECISE QUE** les frais de rédaction d'acte sont pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué aux bâtiments et au foncier, à signer les actes authentiques à intervenir, dont la rédaction sera confiée à l'étude de maître Benoît MORIN, notaire à Saint-Pierre-des-Corps (37700), 16 Rue Ethel et Julius Rosenberg.

Emmanuel DUMENIL : *Merci Madame la Présidente. Cette délibération vient compléter la délibération que nous avons prise le 24 juin dernier pour le transfert de biens de la ville de Saint-Pierre-des-Corps vers la métropole en rajoutant des parcelles du secteur de la Rabaterie et des Cosmonautes. Á précisé que Saint-Pierre-des-Corps dans son conseil du 5 février a déjà pris une délibération dans le même sens.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

**M. BRIAND ne prend pas part au vote.**

Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Olivier CONTE.*

---

**C\_25\_03\_31\_044- POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE -  
CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA VILLE DE SAINT-PIERRE-  
DES-CORPS POUR LA REALISATION DES AMENAGEMENTS PUBLICS DU SECTEUR  
DU CENTRE COMMERCIAL DE LA RABATERIE**

---

Convocations adressées le mardi 25 mars 2025

Nombre de délégués titulaires présents : 68

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

**Conseillers métropolitains présents :**

Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Jean-François FLEURY (suppléant de Nathalie SAVATON), Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES *a quitté la séance à la délibération n°36 et a donné pouvoir à Alice WANNERROY*, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Betsabée HAAS, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Frédéric AUGIS a donné pouvoir à Maria LEPINE, Philippe BRIAND a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Thierry CHAILLOUX a donné pouvoir à Laure JAVELOT, Thibault COULON a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphanie AK a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Valérie JABOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Marie QUINTON a donné pouvoir à Bertrand RENAUD, Fanny PUEL a donné pouvoir à Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents :**

Christine BLET, Mélanie FORTIER.

Monsieur Olivier CONTE, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le projet de renouvellement urbain de la Rabaterie à Saint-Pierre-des-Corps regroupe plusieurs opérations inscrites dans la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Métropole signée avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Parmi celles-ci, la ville de Saint-Pierre-des-Corps porte une opération d'aménagement sur le secteur du centre commercial de la Rabaterie, qui comprend plusieurs éléments de programme :

- démolition partielle du centre commercial existant ;
- construction de logements et de nouvelles activités commerciales et de services ;
- construction de nouveaux équipements publics : centre social et salle dédiée à la pratique de la danse ;
- création et la requalification d'espaces publics entre le Grand Mail et la rue de la Rabaterie ;

Ce dernier élément de programme relève d'une compétence métropolitaine, en ce qui concerne la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics, tandis que la Ville est compétente pour conduire l'opération d'aménagement dans sa globalité.

Ainsi, la ville de Saint-Pierre-des-Corps et Tours Métropole Val de Loire souhaitent appliquer un processus de co-maitrise d'ouvrage permettant à la Ville de réaliser les travaux de création et aménagements d'espaces publics, relevant de la compétence de la Métropole, qui sont intégrés dans le périmètre de l'opération d'aménagement du centre commercial de la Rabaterie.

Une convention est établie entre la Ville et Tours Métropole Val de Loire pour renseigner les conditions de mise en œuvre de cette co-maitrise d'ouvrage.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-10 et L5217-2,

Vu le Code de la commande publique et son article L 2422-12,

Vu l'avis de la commission habitat et politique de la ville, en date du 06 mars 2025,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 10 mars 2025,

- **AUTORISE** la ville de Saint-Pierre-des-Corps à porter la maitrise d'ouvrage des opérations de création, aménagement et entretien des espaces publics relevant de la compétence de Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage avec la ville de Saint-Pierre des Corps précisant les conditions d'application et engagements réciproques de la Ville et de Tours Métropole Val de Loire.

*Olivier CONTE : Merci Madame la Présidente. Cette délibération est un peu en lien avec ce que vient de présenter Emmanuel DUMENIL, nous sommes toujours au centre commercial de la Rabaterie. Il s'agit d'une convention de co-maitrise d'ouvrage entre Tours Métropole et Saint-Pierre-des-Corps pour les travaux qui auront lieu sur la rénovation de ce secteur. Délibération qu'on risque de revoir sur d'autres secteurs de la métropole.*

Maria LÉPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

**Vote à l'unanimité.**

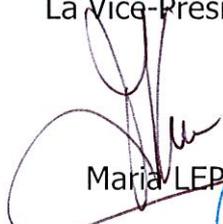
Maria LÉPINE : *Je vous remercie. Nous pouvons clore la séance de ce soir.*

*Le prochain conseil métropolitain est fixé au lundi 12 mai à 18 heures.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour de notre séance, la séance est levée à 21 heures.*

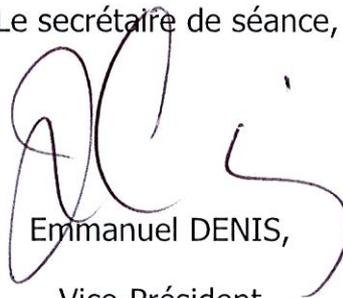
À Tours, le 12 MAI 2025

Pour le Président empêché,  
La Vice-Présidente,

  
Maria LÉPINE



Le secrétaire de séance,

  
Emmanuel DENIS,  
Vice-Président